

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

9 MARS 2021

Le mardi 9 mars 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 5 mars 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, BECART Hubert, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVITZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, FERRARI Laura, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, BAPTISTE Angélique, JENN Emmanuelle, PELAEZ Louis, , COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir :

Excusés :

Absents :

Mairie du 8^e Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mardi 9 mars 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Bienvenue à ce conseil d'arrondissement.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord, Angélique BAPTISTE. Pas d'opposition ? *(Non)*

Angélique BAPTISTE est secrétaire de séance. Angélique, vous pouvez faire l'appel.

(Mme BAPTISTE procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Le quorum est atteint.

1. Adoption du procès-verbal du 15 février 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques particulières ? *(Non)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

J'ai deux prises de parole préliminaires. Madame JENN, vous avez la parole.

Mme JENN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je reviens sur quelque chose qui m'a particulièrement choquée, et qui d'ailleurs devrait choquer tous ceux qui, ici, sont attachés à la défense de la République et à ses valeurs.

Monsieur le Maire, ce dimanche, une de vos adjointes s'en est pris violemment à nos forces de l'ordre en considérant, je cite, que « la question du viol est présente au sein des forces de police ». Ce sont des propos très graves, qui mettent directement en cause ceux qui nous protègent au quotidien.

Par ces propos, il est fait honte aux fonctions d'adjoint et honte à notre arrondissement. Nous vivons dans un contexte sécuritaire très tendu, avec une crise sans précédent, et les citoyens attendent de leurs élus qu'ils agissent. Ces attaques contre nos forces de police sont honteuses et participent à la montée de la haine de la police.

Alors même que ces femmes et ces hommes sont au cœur de la lutte contre la délinquance, contre les violences faites aux femmes et contre les crimes sexuels, certes, chacun a le droit de défendre les idées qui sont les siennes, ce ne sont pas les miennes et la démocratie doit permettre le débat, mais il n'est pas possible de tenir de tels propos à l'encontre de nos fonctionnaires de police.

Je rappelle que notre arrondissement n'est pas épargné par la question de la sécurité puisque, depuis septembre 2018, il est classé en quartier de reconquête républicaine.

Quand une élue diffame ainsi une composante essentielle de la nation, ce n'est pas admissible. Des excuses bien tardives et insincères ne maquilleront pas l'idéologie dangereuse qui a conduit à tenir de tels propos.

J'ai lu, Monsieur le Maire, que vous n'étiez pas solidaire de ces propos. La question est qu'elle a une délégation de votre part en tant qu'adjointe. Si, effectivement, vous condamnez ces propos, vous devez aller au bout de votre démarche et lui retirer sa délégation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame JENN. J'ai vu d'autres mains se lever, Monsieur PRIETO a souhaité la parole, vous l'avez.

M. PRIETO.- Merci Monsieur le Maire

Je vais effectivement intervenir sur le même sujet. Une communication via le réseau social Twitter d'une élue du 8^e arrondissement fait polémique aujourd'hui. Nous tenons à souligner le rôle éminent de la police nationale et de la police municipale

dans la lutte, en particulier contre les violences faites aux femmes. Il ne saurait être question de remettre en question l'engagement au quotidien des fonctionnaires de police qui sont un maillon essentiel des dispositifs de protection des femmes.

Nous leur renouvelons notre confiance. Nous serons, autant que nous le pourrons, en soutien des actions d'amélioration qu'ils mènent dans la conduite de leur mission.

Cette polémique est née suite à un échange sur le réseau social Twitter entre deux élus dans l'émotion de la manifestation pour la reconnaissance du droit des femmes. Reconnaissons que les modalités d'un débat complet, documenté et argumenté trouvent rapidement leurs limites dans les réseaux sociaux. Cela doit nous interpeller en tant qu'élus pour ne pas tomber dans le piège du simplisme et de l'excessif.

Nous, nous sommes indignés tous les jours par les violences que continuent de subir les femmes, violences physiques ou morales, agressions sur l'espace public ou la sphère privée, par les freins qu'elles rencontrent pour accéder aux responsabilités dans les entreprises ou encore en politique et tant d'autres. Nous aurions aussi aimé entendre l'opposition s'indigner lorsque le ministre de l'Intérieur, par ailleurs placé sous statut de témoin assisté dans le cadre d'une information judiciaire pour viol qui le vise, apporte son soutien contre la justice à un ancien président de la République, au mépris de son rôle et de la séparation des pouvoirs sans qu'aucun autre membre éminent de l'exécutif ne réagisse.

Elle est où l'indignation de l'opposition quand l'ordre républicain est encore plus gravement remis en cause ?

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PRIETO. Vous aurez compris que je ne souhaite pas rajouter à ce sujet. Monsieur LEVY, vous voulez prendre la parole sur ce sujet aussi ?

M. LEVY.- Il y avait Mme FERRARI avant moi.

M. LE MAIRE.- Je n'avais pas vu que Mme FERRARI avait levé la main. Madame FERRARI, c'est à vous.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je ne serai pas longue puisque les choses ont déjà été dites, et je pense que tout le monde a pris connaissance du tweet de votre adjointe à la petite enfance. Je ne vais pas reprendre ses propos que nous avons toutes et tous ici déjà lus, ainsi, malheureusement, qu'un certain nombre de Lyonnais et de Lyonnaises, et malheureusement des policiers aussi.

Les mots ont quand même un sens et peuvent être lourds de conséquences. Les mots de votre adjointe ne sont malheureusement pas dignes d'une élue de la République aujourd'hui, ils sont intolérables. Nous ne pouvons les cautionner, surtout dans le contexte dans lequel nous vivons. Nos forces de l'ordre ont besoin aujourd'hui de soutien.

La Mairie de Lyon s'est très timidement exprimée hier soir en ne validant pas ces propos, vous aussi, Monsieur le Maire, en apportant votre soutien aux forces de l'ordre. Jamais je n'aurais imaginé un jour devoir vous demander cela, Monsieur le Maire, mais nous vous demandons aujourd'hui, au nom de notre groupe, que vous preniez vos responsabilités, que vous condamnerez publiquement ces propos. Nous demandons clairement un acte d'autorité sur ce qui a été dit aujourd'hui.

Essentialiser la police à un statut de violeur ne peut être toléré au sein de notre assemblée, et Madame CHASTAN est aujourd'hui élue de la République, je pense qu'il faut qu'elle en prenne réellement conscience. Je ne pense pas aujourd'hui qu'elle ait pris conscience de la tâche qui lui a été confiée. En tant qu'élue de la République, aujourd'hui, on ne peut pas tout dire. C'est tout ce que je voulais ajouter.

Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je ne serai pas très long parce que beaucoup de choses ont également été dites auparavant, il n'est pas dans ma culture de tirer sur une ambulance. Pour autant, je trouve que les propos de votre adjointe ont été particulièrement déplacés et particulièrement maladroits, pour ne pas dire autre chose.

Monsieur le Maire, vous qui soutenez les forces de l'ordre, et c'est la moindre des choses quand on est maire d'un arrondissement comme le 8^e, je regrette

que vous n'ayez pas condamné ces propos et que vous soyez finalement dans une sorte de faux-semblant. Comme l'a indiqué Mme FERRARI, il y a besoin d'un acte d'autorité de votre part.

C'est une discussion que l'on peut aussi avoir par rapport à l'attitude de M. DOUCET lors de cette manifestation, il y a des postures que l'on peut avoir quand on est militant et pas forcément quand on est élu. On en parlera un peu plus tard, il faut dissocier l'engagement militant et l'engagement que l'on peut avoir quand on représente tous les Lyonnais.

J'ai lu aussi avec attention les tweets de votre adjointe qui reprend des positions très théoriques sur les questions liées au viol. Pour autant, je pense que cela a été perçu comme une agression par rapport aux forces de l'ordre. Ce sont des fonctionnaires qui font un travail extrêmement difficile et qui se lèvent tous les jours dans le sens et dans la volonté de servir le service public, comme d'autres, et leur porter atteinte, comme cela a été fait par votre adjointe, est particulièrement délicat.

Je pense que le 8^e arrondissement aurait pu faire l'économie de cette polémique qui a même été reprise au niveau national. Ce n'est pas un bon signe que l'on a donné à nouveau aux habitants et aux forces de l'ordre.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. A-t-on fait le tour des prises de parole sur ce sujet ?
Oui, je vous en remercie.

Si, comme vous le dites, Monsieur LEVY, nous voulons nous passer des polémiques, le mieux est sans doute de passer à d'autres sujets. Mme CHASTAN s'est excusée hier soir. Les explications ont été données, je reconnais le droit à tout élu et donc au maire de Lyon d'être en tête d'une manifestation de défense des droits des femmes, il me semble que c'est sa position et sa place en l'occurrence, c'est la position et la place de toute personne qui se sent concernée par le sujet.

Je me suis exprimé sur le sujet à la fois vendredi dans une interview donnée à France 3 qui me questionnait sur les suites de l'avis de M. BAROIN, faisant référence aux agressions subies par les élus, j'ai redit dans cette interview mon plein soutien à la fois aux maires agressés et aux forces de l'ordre, et je l'ai redit hier au

journaliste du *Progrès*. Je ne souhaite donc pas en rajouter et je vous propose de passer à la suite de notre conseil d'arrondissement.

Il y avait une autre prise de parole liminaire de M. AZCUE

M. AZCUE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement,

Mon propos liminaire à ce conseil portera sur la situation des étudiants mais, au préalable, je souhaitais dire un mot du contexte global duquel participe la précarité étudiante.

Voici désormais une année que nous vivons sous le régime pandémique, nous sommes toutes et tous affectés parce que des proches sont décédés, des amis restaurateurs, des petits commerçants qui n'ont pas d'activité depuis de longs mois ou qui ont fait faillite, des professionnels de santé épuisés par une activité hospitalière d'une extrême intensité.

Nous sommes toutes et tous affectés par cette crise mais de manière protéiforme car la crise Covid a révélé et amplifié les fragilités de nos sociétés, des fragilités structurelles mais aussi des fragilités sociales.

Des fragilités structurelles liées à la destruction méthodique des services publics, en particulier le service public de santé depuis 1995. Nous avons été sidérés de découvrir que le pays n'était plus en mesure de produire des médicaments, des masques. Qui aurait dit que le pays de Pasteur aurait été incapable de produire un vaccin il y a vingt ans ?

Mais aussi des fragilités sociales liées à l'augmentation progressive des inégalités depuis les années quatre-vingt. La pandémie ne fait qu'accélérer ce phénomène : bientôt 10 millions de pauvres, 3 millions d'enfants qui vivent dans une situation de pauvreté selon l'Unicef. Nous atteignons bientôt les 6 millions de chômeurs.

La pauvreté, c'est une matérialité crue : le mal-logement en premier lieu, 12 millions de Français qui sont en difficulté pour garder leur logement, et la moitié qui survit dans des passoires thermiques. Malheureusement, être pauvre, c'est devoir faire des choix, se chauffer ou faire manger ses enfants, ne pas pouvoir payer ses factures, subir des coupures d'accès aux réseaux essentiels (électricité, eau).

À la pauvreté économique s'ajoutent les injustices environnementales, les problèmes de santé. La Covid a révélé tristement que plus vous êtes pauvre, plus vous tombez malade gravement. Rappelons que, dans notre arrondissement, le taux de maladies de longue durée pour diabète, hypertension, obésité, c'est-à-dire toutes les complications qui rendent la Covid plus mortelle, est de 14 %, le taux le plus haut des arrondissements de Lyon.

Inégalités sociales, injustice environnementale, mêmes causes, mêmes conséquences : 0,1 % de la population, 300 000 foyers fiscaux ont capté 40 % de la richesse produite en 2019 et sont ceux qui polluent le plus.

Plus que jamais le partage des richesses est une urgence structurelle. C'est dans ce contexte qu'émerge la précarité étudiante en tant que problème public depuis l'automne dernier. Pourtant, en 2019, dans le monde d'avant, 20 % des étudiants vivaient sous le seuil de pauvreté. Un sur quatre était obligé de travailler en marge de sa scolarité pour se loger, se nourrir, se soigner. Le fait d'exercer un job étudiant majorait déjà l'échec à l'université, en particulier dans le premier cycle.

Déjà, à la fin des années 2000, une enquête sociologique annonçait que plus de 40 000 étudiants, en majorité des jeunes filles, se prostituaient. Ce que nous a révélé la pandémie, c'est ce que nous voulions cacher sous le tapis et qui est en fait insupportable : avoir 20 ans et aller dans une banque alimentaire, avoir 20 ans et n'avoir aucune vie sociale, reclus derrière un écran dans un logement parfois indécent.

Dans l'arrondissement, les étudiants ont vécu le premier confinement avec des blattes, des cafards, des punaises de lit, sans qu'il n'y ait, semble-t-il, aucune intervention pendant deux mois.

Face à ce constat, l'ensemble des acteurs sont mobilisés pour que la situation s'améliore. En matière de santé, les institutions universitaires font leur part en augmentant le nombre de consultations en santé mentale mais également en santé génésique, en particulier en gynécologie. La Ville de Lyon, via les centres sociaux, a mis en place des lieux d'écoute dans plusieurs arrondissements, notamment le 8^e à Langlet-Santy.

En matière d'aide alimentaire, nous avons été pionniers en organisant avec l'association étudiante Gaelis et l'association Farid Ouhlala la première collecte

alimentaire en direction des étudiants. C'est pour moi l'opportunité de remercier chaleureusement les personnels de la mairie d'arrondissement, les bénévoles, les élus, qui ont permis que cette collecte soit une réussite au bénéfice des étudiants. Notre initiative a depuis été reprise dans le 9^e arrondissement, dans le 1^{er} et dans le 4^e.

En matière de culture, les bibliothèques et les acteurs culturels prennent également le relais et organisent des actions spécifiques. Comme toujours, la culture est une respiration.

En somme, partout, la solidarité s'organise, et notre arrondissement qui compte nombre d'étudiants et de logements étudiants n'est pas en reste. Avec votre soutien, Monsieur le Maire, je travaille à l'heure actuelle avec Chloë VIDAL en mairie centrale et l'ensemble des adjoints à la vie étudiante dans les arrondissements à trouver des solutions au plus près des besoins.

Le groupe Lyon en Commun en appelle aux pouvoirs publics : revenu de solidarité pour tous les jeunes, accès à du logement étudiant de qualité, accompagnement spécifique en matière de santé, lutte contre la prostitution étudiante. Pour le moment, l'État est aux abonnés absents et la majorité macroniste regarde ailleurs.

Ici, un débat sur la mollesse de l'extrême-droite, là, la chasse à la liberté de la recherche dans l'université en s'appuyant solidement sur des concepts venant de l'extrême-droite.

Chers habitants du 8^e arrondissement, sachez que nous sommes tournés vers l'action et le soutien aux étudiants et à toute la communauté éducative. Restons solidaires et fraternels !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AZCUE.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre conseil avec une petite modification dans le déroulé. Je vous propose que l'on commence par la délibération 2086 présentant le cadre définissant les nouveaux engagements climatiques pour une question de logique, ensuite je vous présenterai le plan de mandat puis la PPI. Si vous le voulez bien, nous grouperons les deux présentations, ce qui vous permettra de réagir sur la globalité, mais nous reviendrons sur un vote individualisé du plan de mandat

et de la PPI, bien entendu, de sorte que chacun puisse voter sur chacune des délibérations.

2. Délibération définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030

M. LE MAIRE.- Madame MARAS, je vous passe la parole.

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette délibération définit les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030. Je souhaite rappeler quelques éléments de contexte qui sont particulièrement marquants et parlants pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je commencerai par l'évolution des températures analysée par Météo France qui prévoit qu'en 2100 au plus tard, le climat de Lyon correspondra au climat actuel du nord de l'Afrique. Nous pouvons d'ores et déjà constater des phénomènes de canicule particulièrement marqués dans le Rhône, impactant la santé des personnes les plus fragiles, Lyon étant la ville française qui a connu la plus forte augmentation des températures ces dernières années.

Le changement climatique et la pollution de l'air ont de nombreux impacts négatifs sur l'économie, l'espérance de vie et la santé.

Concernant la santé justement, je rappelle que 53 % des écoles et crèches de Lyon et des communes adjacentes sont concernées par des niveaux illégaux de pollution au dioxyde d'azote.

Concernant l'énergie, 14 % des ménages français sont en situation de précarité énergétique, soit près de 30 000 ménages à Lyon qui doivent arbitrer entre se nourrir et se chauffer. D'où l'enjeu de la rénovation énergétique qui allie lutte contre le changement climatique et lutte contre la précarité énergétique.

De plus, je rappelle que l'accord de Paris fixe l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 degrés par rapport au niveau préindustriel. Pour remplir cet objectif, il s'agit de réduire drastiquement notre empreinte carbone pour passer de 10,8 tonnes équivalent CO2 par an à 2 tonnes, soit une division des émissions par un facteur supérieur à cinq. En lien

avec cet objectif, le nouveau plan climat air énergie territorial de la métropole de Lyon fixe les objectifs de réduction de 43 % de gaz à effet de serre par rapport à 2000.

Ainsi, considérant ces enjeux, je vous propose d'adopter les décisions suivantes.

La Ville de Lyon déclare l'état d'urgence climatique. Le climat constitue un enjeu central de notre plan de mandat et programmation pluriannuelle des investissements. Concrètement, il s'agit de travailler sur quatre axes comme fil conducteur du plan de mandat :

- Nous nous fixons l'objectif de réduction de 30 % des gaz à effet de serre en 2030 par rapport à l'année de référence 2019, en prenant en compte un périmètre élargi par rapport aux mesures qui étaient faites jusque-là, c'est-à-dire un périmètre organisation, achats durables, usagers, etc., pas seulement la facture énergétique de la Ville de Lyon comme c'était mesuré jusqu'à présent.

- Le plan d'action climat air énergie sera actualisé sous un an pour qu'il permette d'atteindre cet objectif.

- Une stratégie de transition écologique du patrimoine sera présentée d'ici fin 2021.

- Enfin, la population sera associée régulièrement et sur le long terme, notamment par la concertation avec les instances de proximité et les budgets participatifs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération définissant les nouveaux engagements climatiques de Lyon. L'une de vos propositions est de déclarer l'urgence climatique, nous en prenons acte.

Nous sommes cependant très surpris que la préservation de l'environnement soit la seule urgence aujourd'hui que vous mettez en avant. Si nous ne pouvons que souscrire aux enjeux environnementaux de notre ville, la prédominance de ce sujet en excluant le reste nous pose quand même quelques problèmes. Est-ce que le

climat serait au-dessus de toute autre considération ? Est-ce que le climat est au-dessus des conditions de vie de nos concitoyens et notamment des plus démunis ?

Une seule fois, le terme « social » est cité dans ce document. Monsieur le Maire, l'amélioration des conditions de vie des plus en difficulté ne passe pas seulement par l'accès à un espace vert de proximité, ni par la possibilité d'utiliser des modes actifs de transport, surtout quand d'autres décisions que votre majorité va prendre, comme la ZFE par exemple, risquent d'impacter fortement le quotidien des personnes les plus en difficulté.

Vous prétendez d'ailleurs associer les instances de démocratie participative, de proximité et la société civile organisée, en d'autres termes, comme vous l'avez dit Madame, faire coopérer toutes les actrices et tous les acteurs du territoire pour une ville plus agréable, plus respirable, apaisée et végétalisée, une ville sobre en carbone et en énergie. Est-ce que vous allez demander à cette mère de famille, qui utilise sa voiture au quotidien pour se rendre au travail, si prendre le bus, car faute de moyens pour acquérir une nouvelle voiture, lui conviendra lorsque sa voiture ne sera plus dans les clous ?

Vous n'avez pas les moyens de vous acheter une voiture Crit'Air 0 et 1, prenez le bus !

Cet exemple de la ZFE n'est ni anecdotique ni caricatural, il est juste réaliste.

Les difficultés quotidiennes de certains de nos concitoyens ne doivent pas être renforcées par vos politiques et devraient à nos yeux, a minima, avoir le même degré d'importance que la lutte pour le climat. Surtout dans le contexte que nous vivons actuellement, ce que votre adjoint au logement tout à l'heure a d'ailleurs très bien dit dans son intervention, nos étudiants, nos commerçants, nos restaurateurs qui subissent de plein fouet la crise sanitaire méritent tout autant une déclaration d'urgence.

Considérant que la crise sanitaire va entraîner des conséquences dramatiques, laissez-moi, Monsieur le Maire, aujourd'hui, vous proposer aussi de déclarer l'urgence sociale.

Monsieur le Maire, tout cela nous apparaît symptomatique d'une pensée

qui fait de l'écologie l'alpha et l'oméga de votre politique municipale, comme si elle apparaissait comme une vérité absolue et que le reste n'existait pas.

Monsieur le Maire, nous voterons contre cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FERRARI. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Je serai très bref également sur cette délibération, tout simplement pour vous dire qu'elle est hors sol. La difficulté, c'est qu'elle n'est pas du tout liée au contexte de la ville, de notre arrondissement. Pas un seul exemple n'a été donné sur le 8^e arrondissement. Concrètement, Madame MARAS, que signifie ce que vous dites ? Concrètement, en quoi cela implique-t-il le quotidien des habitants de notre arrondissement ?

On a l'impression que vous prenez un texte issu d'un vœu, d'une motion de votre congrès, et que vous le posez comme cela en décrétant une sorte d'urgence. Nous sommes ici dans un conseil d'arrondissement, nous vous demandons des actions concrètes, nous vous demandons de travailler pour tous les habitants. Je rejoins l'expression qui n'est pas celle de mon groupe mais de dire qu'au côté de l'urgence écologique, il y a aussi une urgence sociale.

Il est donc important de vous imprégner de la vie du 8^e arrondissement, de vous imprégner des politiques de proximité et de ne pas forcément toujours vouloir essayer de nous coller les motions de votre congrès sur la réalité des habitants de notre arrondissement.

Nous en parlerons par la suite, dans les délibérations sur le plan de mandat, et bien sûr sur sa déclinaison à travers la PPI, mais nous vous demandons d'être à l'écoute des habitants de l'arrondissement et d'agir en proximité, non pas simplement en fonction de concepts et de préceptes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole sur cette délibération ? (*Non*)

Quelques mots par rapport à ce qui vient d'être dit. Pour votre culture

politique, Monsieur LEVY, il n'y a pas de congrès chez les Verts, c'est un mouvement, on ne se réunit pas, il n'y a pas la voix du chef descendant d'en haut vers le bas. C'est important de le dire.

Je suis heureux d'entendre dire que la question du changement climatique est hors sol, je prends note de ce propos.

Quant à la délibération, vous aurez noté qu'il s'agit d'une délibération-cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon. Effectivement, on n'y parle pas de sport ou de tourisme, on y parle bien du changement climatique puisque c'est la définition même de la délibération. Il n'est donc pas étonnant que l'on n'y retrouve pas tout à l'intérieur sinon elle ne porterait pas ce nom. De là à dire que pour autant les questions sociales, économiques, sécuritaires, ne nous intéressent pas, c'est aller un peu loin dans vos remarques.

Madame BAPTISTE, vous avez la parole.

Mme BAPTISTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et chères habitantes du 8^e arrondissement,

Dans le contexte évoqué de cette délibération, l'évocation de la situation actuelle du climat, de la pollution de l'air, du travail du GIEC ainsi que de la COP 21 fait sens. La réalité, c'est aussi la température globale qui augmente chaque année.

Il est demandé de faire passer à la Ville de Lyon une reconnaissance de la déclaration de l'état d'urgence climatique. Or, le 1^{er} arrondissement l'avait déjà fait en juin 2019. Il est temps d'y adhérer sur un plan plus large car il est temps de suivre une bifurcation écologique et sociale et cet aspect social est primordial, il ne faut pas l'oublier. N'oublions pas celles et ceux qui construisent, bâtissent, plantent, permettant ainsi une végétalisation globale ainsi que la construction de logements qui respectent les conditions de vie.

Cette végétalisation bénéficiera à tous les quartiers de l'arrondissement. Ainsi, qu'elle ne soit pas comme la tentative de mettre des pots de fleurs dans le 2^e arrondissement lors du précédent mandat ! Non, une véritable végétalisation pour toutes et tous.

Il est évoqué à juste titre les passoires thermiques, n'oublions pas qu'elles ne touchent pas uniquement les bailleurs sociaux mais aussi les bailleurs privés avec des

logements datant même des années trente qui mériteraient eux aussi une rénovation thermique.

Nous nous félicitons à Lyon en Commun de cette rénovation thermique qui touche les quartiers qui en ont besoin car il y en a assez de ces logements où on meurt de chaud l'été et où on meurt de froid l'hiver. Gageons que chaque citoyen et chaque citoyenne puissent vivre enfin dans des logements dignes de ce nom. En cela, nous faisons confiance en l'actuelle PPI et espérons qu'elle serve de boussole.

La lutte contre le changement climatique passe par un changement de paradigme. Il faut repenser le monde et repenser l'emploi. Il est important de tendre vers un emploi vert pour tous, en lien avec les territoires zéro chômeur. Il faut aider les personnes en besoin d'emploi à en trouver dans des zones spécifiques. La reconstruction écologique est surtout dans les métiers du lien, du social, et d'autant plus en cette période de crise sanitaire.

Pensons à nos anciens, à nos jeunes qui ont un grand besoin de bénéficier du social et du lien afin d'avoir des conditions de vie plus apaisées, notamment via le service public de proximité.

Ces emplois verts sont la clé pour une transition et une planification écologique majeure, mais aussi pour lutter contre les vagues de chômage, tant à court terme qu'à long terme, qui ne vont qu'en s'accroissant.

C'est pour cela que notre boussole est une planification écologique durant notre mandat afin de baisser la pollution ambiante et mettre en avant une industrie plus verte et plus locale.

Pour conclure, il faut atteindre une harmonie entre les êtres humains et la nature avec une ville apaisée, au ralenti, qui respire et soit plus agréable à vivre, tout en étant accessible à toutes et à tous, valides ou en situation de handicap. Il faut créer du commun pour cette nouvelle ère à venir.

C'est bien évidemment que nous voterons pour cette délibération. Merci à vous de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE pour ce réquisitoire en faveur du climat. Y a-t-il d'autres demandes intervention ? *(Non)*

Nous pouvons passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

3. Plan de mandat 2021-2026 de la Ville de Lyon

M. LE MAIRE.- Pourquoi un plan de mandat ? Nous avons souhaité nous doter d'un document consultable par toutes et tous qui explique notre politique, ce que nous allons faire, dans quel cadre et comment cela se réalisera sur la durée du mandat. C'est une démarche nouvelle.

Le contexte dans lequel s'inscrit ce mandat est maintenant connu, même si cela peut déranger de le réentendre, c'est une crise climatique, pas seulement, vous l'avez évoqué tout à l'heure, une crise environnementale, une crise sanitaire, une crise économique et sociale. Nous avons bien une vision globale des choses.

C'est ce contexte qui justifie le vote d'une PPI sans précédent et ambitieuse pour financer à la fois la nécessaire relance économique, la transition écologique, le rééquilibrage territorial de l'action municipale et une meilleure justice sociale.

Elle a été élaborée par les neuf arrondissements et chacun a été associé et consulté, notamment dans le cadre du travail de préparation des investissements.

Avec cette crise sanitaire, nous constatons chaque jour, ces derniers temps encore avec des températures anormalement élevées pour une fin d'hiver, que nous devons tenir compte de notre environnement, éviter l'extinction en marge de la biodiversité : 26 % des espèces connues en France sont éteintes ou menacées, 38 % des chauves-souris métropolitaines ont disparu alors que nous sommes envahis chaque été par les moustiques tigres.

Ces données ce ne sont pas celles des écologistes, ce sont les données du commissariat général au développement durable du ministère de la Transition Écologique dont vous conviendrez que nous ne le pilotons pas. Nous ne sommes pas aux manettes.

Alors, nous nous donnons des objectifs clairs, à la fois dans la protection de la biodiversité, dans la limitation de notre empreinte sur la planète, dans la préparation

du changement à venir, dans la construction d'une ville faite pour chacune et chacun, riches et pauvres, de toutes origines et de toutes religions, et avant tout pour nos enfants, pour les générations à venir, parce que c'est de cela qu'il est question, c'est bien de préparer une ville vivable, respirable pour les générations à venir, dans une nouvelle relation avec la population par une pratique démocratique réinventée, même si j'entends que cela puisse interroger.

Cette méthode participative et nos objectifs s'inscrivent dans un cadre qui est l'esprit des 17 objectifs du développement durable de l'ONU que je ne citerai pas ici, ce serait un peu trop long.

Je veux m'arrêter sur les cinq grands paquets d'orientations qui fondent ce document dense de 83 pages que je vous invite à lire, mais je vous rassure, je ne vous en lirai pas l'intégralité, seulement quelques éléments.

La transition écologique sera le fil conducteur de notre mandat et de ce plan de mandat. Elle se traduira dans tous les domaines, à commencer par une indispensable rénovation du patrimoine qui a été abandonné depuis de nombreuses années, insuffisamment entretenu, qui nous met en situation de grande vulnérabilité face à l'avenir qui est devant nous.

La transition des mobilités sera un axe fort de travail en rééquilibrant la place des différents modes de déplacement et en limitant l'empreinte de la voiture. Il n'est pas question de l'éradiquer mais d'en diminuer l'empreinte. C'est nécessaire pour mieux respirer et mieux vivre la ville.

Il conviendra de permettre à toutes et tous de se loger en poursuivant à un rythme soutenu les constructions et en développant notamment l'office foncier solidaire. Quand on parle de social, il me semble que c'est un outil assez efficace.

S'agissant du retour de la nature en ville, nous devons passer la vitesse supérieure dans nos rues, dans nos parcs, dans nos écoles, dans nos crèches, pour apaiser les fortes chaleurs et protéger la biodiversité.

Mais si nous voulons conduire cette transition, c'est avant tout pour les générations futures, je le redis, qui vont le plus souffrir de ce changement climatique. C'est pourquoi nous devons penser la ville avec et pour nos enfants, en prenant en compte

leurs besoins et en les associant dans une démarche démocratique nouvelle. Ce sera aussi l'esprit de la création des conseils des enfants dans les différents arrondissements et au niveau de la ville.

Notre PPI traduit aussi notre volonté d'adapter nos équipements éducatifs à l'évolution des besoins de notre population et à l'amélioration des conditions d'éducation. En ce sens, nous construirons de nouvelles écoles et en rénoverons un grand nombre.

L'éducation, cela commence aussi par notre capacité à mieux accueillir la petite enfance avec plus de places en crèche et une alimentation mieux adaptée aux besoins des enfants.

Dans le domaine de la culture, n'oublions pas ce point important, notre politique vise à développer la création et la coopération, et bien entendu à répondre aux promesses non tenues comme la construction des ateliers de la danse qui se déroulera dans notre arrondissement.

Nous souhaitons enclencher une réelle politique d'accès au sport pour toutes et tous. En ce sens, nous allons construire de nouveaux équipements et en rénover, redéfinir les critères de subvention aux clubs et l'attribution des créneaux pour renforcer l'utilisation des équipements.

Cette même démarche sera conduite envers les structures de l'éducation populaire.

La rénovation urbaine se poursuivra avec un renforcement du rôle des conseils citoyens, un nouveau contrat de ville sera mis en route.

Vous le savez, la sécurité est sans doute l'une des premières attentes des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous redéfinirons le travail de proximité de la police municipale dont il est nécessaire de fidéliser et augmenter les effectifs.

Nous créerons un conseil lyonnais de la nuit et un observatoire de la tranquillité.

Notre CCAS sera doté d'un projet social et de nombreuses actions seront mises en place envers les plus fragiles : restaurant social, pôle alimentaire, mise en place d'une charte des sans-abri pour n'en citer que quelques-unes.

La crise actuelle de la Covid passée, nous engagerons une politique de réduction des inégalités sociales de santé avec la création d'une direction de la santé aux moyens renforcés.

Le conseil des aînés sera mis en place et nous favoriserons la cohabitation intergénérationnelle, tout comme nous soutiendrons le développement des projets d'habitat partagé et coopératif.

L'égalité femme-homme sera un enjeu majeur avec notamment la mise en place d'un budget genré, mais l'égalité passera aussi par la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et le complotisme de toutes sortes.

La refonte des marchés, le développement de l'économie sociale et solidaire, la création des conseils consultatifs économiques des arrondissements ou encore les territoires zéro chômeur de longue durée sont des exemples de nos actions dans le domaine de l'économie. Intégrer de nouveaux réseaux internationaux tel ICORN, augmenter l'implication de la Ville dans les projets européens, inscrire Lyon dans la reconnaissance européenne, notamment de la transition écologique, marquera l'action internationale de notre ville.

Lyon est une ville ouverte sur le monde qui attire des touristes de toute la planète et le restera. Pour autant, nous devons développer un tourisme écoresponsable, notamment en évaluant l'impact social et environnemental de nos grands événements.

Au-delà des polémiques récentes, nous réorienterons les marchés publics pour garantir à nos enfants, dans les écoles comme dans les crèches, une alimentation saine. L'adhésion récente de la Ville à l'ANVITA a montré le cadre d'une ville accueillante, inclusive et solidaire.

Enfin, nous souhaitons durant ce mandat retravailler les marchés de la ville pour garantir des achats responsables et respectueux de l'environnement, mais aussi rechercher d'autres modes de financement participatif et de mécénat. Nous allons dès 2022 rendre les citoyens et les citoyennes acteurs et auteurs de la transformation de la ville par la mise en place du budget participatif.

Un nouveau pacte social sera mis en place en faveur du service public et de ses agents. La Ville de Lyon va pleinement prendre sa part dans la transition numérique et se tourner vers les logiciels libres.

Enfin, les arrondissements ont commencé à retrouver la place qui leur a été refusée jusqu'à présent dans la gestion de la ville et des arrondissements en lien avec la Métropole.

Voilà pour la présentation du plan de mandat. Je vous propose que l'on enchaîne avec la présentation de la PPI et de vous donner la parole ensuite, pour que vous puissiez réagir sur la globalité.

Madame BACHA HIMEUR ne semble pas d'accord...

Mme BACHA HIMEUR.- Il aurait été plus judicieux de dissocier les deux de manière que nos interventions ne soient pas confondues. Il y a des choses à dire d'une part sur le plan de mandat, d'autre part sur la PPI. C'est mon point de vue. Sur un sujet, on a de belles incantations, sur l'autre, on essaie d'entrer dans le concret. L'idée est d'intervenir sur les deux sujets bien distincts si cela ne vous dérange pas.

M. LE MAIRE.- Jusqu'à présent, les personnes qui m'ont sollicité pour intervenir ont souhaité le faire de façon globale sur les deux. Cela ne vous empêchera pas ensuite de pouvoir intervenir sur le plan de mandat et sur la PPI.

Il se trouve que, lors des passages en commission, chaque fois que nous sommes intervenus sur le plan de mandat, il nous a été reproché ce que vous venez de dire à l'instant, Madame BACHA HIMEUR, des incantations qui ne sont pas justifiées par des investissements derrière. Je vous propose d'avoir une vision globale du sujet (je vois que cela vous fait sourire, Monsieur LEVY) et de pouvoir réagir sur la globalité.

Mme BACHA HIMEUR.- Moi aussi, cela me fait sourire, Monsieur le Maire, parce que j'étais la première à regretter que l'on vote cela avant la commission finance de jeudi au cours de laquelle la PPI sera votée alors qu'elle est présentée en conseil d'arrondissement. Moi aussi, cela me fait sourire parce qu'on nous a présenté les plans de mandat pour une PPI qui ne sera votée que jeudi. Dans la méthodologie, j'étais la première à faire la remarque dans les différentes commissions, cela me fait également sourire. En revanche, nous avons des choses à dire sur le plan de mandat, d'autres choses sur la PPI.

Vous êtes le maire, vous gérez votre audience à votre convenance et je l'entends.

M. LE MAIRE.- Très bien. Je passe la parole à Mme ROCH.

4. Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 – Vote du plan d'équipement pluriannuel et actualisation des autorisations de programme (AP)

Mme ROCH.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

J'ai effectivement le plaisir de vous présenter en ce conseil d'arrondissement la programmation pluriannuelle des investissements pour les années 2021-2026 de notre belle ville de Lyon.

La programmation pluriannuelle des investissements est le processus d'élaboration permettant le recensement des différents projets ainsi que leur priorisation tout au long du mandat. Une fois le travail exhaustif réalisé et validé par l'exécutif, nous passons à présent à la phase opérationnelle, et cette programmation devient le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ou le plan d'équipement pluriannuel (PEP).

Ce plan sera explicité le 11 mars en commission des finances et présenté au vote des élus du conseil municipal de la ville les 25 et 26 mars. Au préalable, chaque arrondissement de Lyon est consulté afin de délibérer sur ces projets d'investissement.

Ce plan pluriannuel d'investissement est vraiment le reflet des besoins de chaque arrondissement ainsi que de l'ensemble des politiques publiques. Il a été élaboré après de nombreux échanges entre l'exécutif et les maires d'arrondissement, en concertation avec chaque adjoint.

Nous sommes fiers de confirmer aujourd'hui que ces projets d'investissement sont le reflet de notre programme/politique puisque, vous l'aurez compris, un tiers de ce budget est consacré à la transition écologique au travers de la rénovation, de l'isolation des bâtiments, de la végétalisation des écoles, également consacré à la transition sociale et démocratique afin de répondre aux besoins de mieux-être (je ne parle même pas de bien-être) de nos habitants et, pour la première fois, comme l'a dit le maire tout à l'heure, un budget participatif non négligeable puisqu'il est de 25 M€ mis à la disposition des habitants pour bâtir des projets avec eux.

De plus, ce plan pluriannuel d'investissement a été élaboré de manière très efficiente et, de par son ampleur financière, il permettra une relance économique rapide mais respectueuse de l'humain et de la planète.

Ce PPI, c'est un engagement de 1 250 M€, sachant que, sur la mandature, il est prévu d'engager 800 M€ de dépense, soit une dépense annuelle de 135 M€ mais, dès cette année 2021, 150 M€ d'investissement sont dès à présent prévus car nous n'avons plus le temps d'attendre et de nombreux travaux doivent être mandatés rapidement. Je pense notamment aux écoles, gymnases, squares, qui sont dans un état de vétusté attristant.

Dans la présentation des 13 grandes familles de dépense, la première colonne expose ce qui a été présenté lors de la PPI. Cependant, pour la bonne compréhension de tous, il a été décidé d'inclure « tous secteurs », c'est-à-dire les 165 M€ dans l'ensemble des secteurs plus parlants : scolaire, espace public, etc.

Comme vous pourrez le constater, ce sont 35 % des investissements qui sont consacrés aux enfants lyonnais, tant au niveau de la scolarité que de l'enfance. Ce sont également près de 40 % si on rajoute la partie jeunesse. Ce budget est consacré aux générations futures pour les aimer, les éduquer, les faire grandir et s'épanouir dans une ville à hauteur d'enfants, d'ados et de jeunes adultes.

Enfin, concernant les investissements sur le cadre de vie, l'amélioration du bien-être, l'équilibre et l'épanouissement de chacune et chacun dans notre ville, ce sont près de 40 % du budget.

Nous allons faire un focus sur notre arrondissement pour voir ce qui est prévu dans les grandes lignes.

Sur le quartier Monplaisir, vous l'aurez compris, il s'agit de :

- l'aménagement d'une nouvelle crèche ;
- une augmentation des berceaux de la crèche Dumont.

Sur le quartier Grand-Trou-Moulin-à-Vent-Petite-Guille :

- la réalisation du jardin au niveau du PUP Patay, d'une venelle également ;
- des mises en place et des mises en conformité de sécurité au niveau de la crèche Weill ;
- des promenades piétonnes dans la zone Patay-Duret avec le stade Dumont.

Au niveau du Clos-Layat :

- la réhabilitation de terrains de foot ;
- des réaménagements de l'espace Dumont.

Sur le quartier États-Unis :

- la rénovation de l'entrée et la piétonnisation devant le NTH8 ;
- la requalification du square Varichon ;
- le groupe scolaire Kennedy qui sera démoli et reconstruit, avec un gymnase et une piscine ;
- des ateliers de danse de la Maison de la danse du 8^e.

Sur la Plaine Santy :

- des espaces repensés, des espaces pour recevoir les familles en rez-de-chaussée de la tour cité Maurice Langlet ;
- des rénovations au niveau du stade Bavozet et du stade Vuillermet.

Sur la partie Laennec-Mermoz :

- la création d'un relais d'assistantes maternelles ;
- l'avancée sur la place de Mermoz sud ;
- la construction des groupes scolaires Olympe-de-Gouges, Pasteur, donc une action phare sur tout ce qui est équipement pôle enfance ;
- des cours de tennis qui seront couverts sur le complexe sportif Saez, et la réhabilitation d'une partie des vestiaires du gymnase Grignard.

Pour finir, la partie de la mairie :

- une rénovation du parvis de la Maison de la danse et de la mairie avec une végétalisation ;
- les ateliers de la danse qui seront construits dans le cadre du groupe scolaire Kennedy ;
- des travaux sur le groupe scolaire Edouard-Herriot qui en nécessite bon nombre, la mise en accessibilité ;
- le projet d'un groupe scolaire rue Bataille avec la construction de 18 classes ;
- la refonte de l'éclairage avenue Mermoz.

Tous les quartiers sont concernés par ce PPI et les investissements

seront vraiment axés sur l'enfance pour cette ville à hauteur d'enfants et pour le bien-être et la culture de chacun.

Le suivi de la mise en œuvre de cette PPI se fait à plusieurs niveaux : au niveau de la ville par un comité d'engagement et par des revues de projets qui se font régulièrement afin de suivre l'évolution, également par les arrondissements par une conférence annuelle de programmation des équipements avec les neuf maires d'arrondissement, mais également, pour être au plus près du terrain, par une réunion annuelle au niveau de chaque arrondissement.

Voilà la présentation de cette superbe PPI qui nous permettra d'agrémenter d'une manière intéressante notre arrondissement.

Merci à vous.

M. LE MAIRE.- Je peux juste me permettre de compléter, avant de vous laisser la parole : il s'ajoute à tout cela un certain nombre de choses qui ne sont pas détaillées. Nous allons voter tout à l'heure plusieurs enveloppes, notamment dans le domaine de la végétalisation. Nous allons attaquer la végétalisation des cours d'école. La réflexion sur la cour de l'école élémentaire Charles-Péguy a commencé pour un travail de débitumisation et de réfection de cette cour qui est dans un état lamentable et dangereux. De la même façon, la piétonnisation devant cette école de la rue Joseph-Chapelle pour la prochaine rentrée de septembre.

Une réflexion est menée également pour la végétalisation d'un certain nombre d'axes majeurs de l'arrondissement, cela a été présenté en commission, tels l'avenue des Frères-Lumière, la route de Vienne ou Paul-Santy, plus l'ensemble des budgets participatifs qui permettront aux habitants de développer un certain nombre de projets dans les différents quartiers de l'arrondissement.

Tout cela n'est pas totalement exhaustif en termes de projets, on ne va pas s'attacher à définir aujourd'hui tout ce qui sera défini année après année dans les priorisations en termes de travaux d'isolation, de rénovation, de végétalisation de débitumisation de l'ensemble des équipements de la ville.

Madame BACHA HIMEUR, vous vouliez parler tout à l'heure, je vous passe la parole.

Mme BACHA HIMEUR.- Je vous remercie mais je devais m'exprimer sur la PPI et Franck LEVY devait introduire le plan de mandat. Je le laisse d'abord s'exprimer si cela ne vous dérange pas.

M. LE MAIRE.- Très bien. Monsieur LEVY, vous avez la parole.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En effet, nous le ferons à deux voix avec Samira puisque j'interviendrai sur le plan mandat et un peu sur la PPI, et Mme BACHA HIMEUR complétera.

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous attendions le dévoilement de votre plan de mandat et de la PPI avec une certaine impatience parce que, depuis plusieurs mois, les questions relatives aux crèches, aux écoles, aux infrastructures, aux investissements importants étaient reportées au mois de mars en nous disant qu'on allait voir ce qu'on allait voir. Nous nous attendions à un plan de mandat ambitieux et innovant.

Depuis le début du mandat, Monsieur le Maire, nous vous demandons de travailler pour le bien de tous, de mener une politique pour tous les Lyonnais. L'action publique détaillée dans le plan de mandat doit permettre de conforter le quotidien, le cadre de vie de tous les Lyonnais, des écoles aux EHPAD, des infrastructures au développement de nouvelles technologies, tout en restant particulièrement mobilisée auprès des personnes en difficulté.

Le plan de mandat, c'est une feuille de route mais là, concrètement, on ne voit ni l'itinéraire ni où vous souhaitez nous emmener.

Finalement, à travers le plan de mandat, nous voulons voir l'arrondissement mais aussi la ville de Lyon se projeter dans l'avenir, œuvrant à rendre le 8^e toujours plus attractif pour suivre cette métamorphose et garantir l'indispensable cohésion entre ses quartiers et ses habitants.

Pour cela, vous qui déclarez être le centre de la démocratie locale, nous attendions à une co-construction avec les conseils de quartier, les conseils de citoyens, les associations, les grands partenaires publics et privés de notre arrondissement, et même pourquoi pas votre opposition. Nous attendions cela parce que vous l'avez promis lorsque vous annonciez l'idée de proposer à Lyon un nouveau modèle.

Aujourd'hui, nous appelons de nos vœux un changement de paradigme pour que vous deveniez tout simplement écolo-responsables.

Être responsable, cela signifie être élu de tous les Lyonnais et que vous ne pouvez pas uniquement mener une politique pour faire plaisir à un petit groupe de personnes.

Alors, nous avons lu votre plan de mandat mais nous avons lu une belle histoire. Il faut reconnaître que le document est plutôt bien écrit, ce document est cependant détaché des réalités locales, on parle de généralités, de grands discours sur la ville résiliente, inclusive, transparente, et on essaie de les rattacher à une liste d'investissements, une série de déclarations d'intention : faire tandem avec la Métropole, nouer des partenariats solides avec l'État et avec la Région, même si avec la Région, objectivement, c'est quand même plutôt mal parti.

Bref, un document qui est aussi méprisant par moments. Il faut de tout pour faire un monde, des liens aléatoires sur l'altérité, des personnes dont on remarque la différence. Or, tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes obligations.

Bref, des grandes phrases, des slogans, on reconnaît bien le ton des promesses de campagne « Le dernier mandat pour le climat », « Lyon, ville des enfants » mais, à côté de cela, on est bien loin de la République des enfants où les valeurs d'éducation populaire ne sont même pas citées dans votre document, elles sont oubliées.

Une politique sociale et sans nouveaux équipements dans le 8^e arrondissement ou de renforts prévus.

Une politique éducative basée sur la transition écologique nous dit-on, mais pas un mot sur les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter), la place de la culture, la santé des enfants, la lutte contre le harcèlement scolaire. Les ATSEM, personnel indispensable dans nos écoles, ne sont même pas cités dans votre document.

Le chapitre sur l'engagement bénévole, sur la valorisation, la protection, la formation des bénévoles est absent. La vie associative et la jeunesse doivent se contenter d'à peine dix lignes.

Alors, le chiffre de 830 berceaux que vous évoquez, dont un tiers seulement de publics, est aujourd'hui annoncé. J'espère que nous ne sommes pas

uniquement à nouveau dans un effet d'annonce car nous sommes bien loin des chiffres discutés avec la CAF et délibérés en décembre dernier dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

La lutte contre la fracture numérique est traitée par la création d'une application, et on pourrait poursuivre cet exercice longtemps.

Monsieur le Maire, notre arrondissement a toujours été un lieu d'innovation scientifique avec un temps d'avance au service de l'emploi, de l'attractivité mais, aujourd'hui, la municipalité ne soutient plus cet écosystème. Que va devenir la Tour du Cirque qui n'est même pas évoquée dans le document ? Nous défendons un projet de végétalisation, de lieux ouverts sur la santé et la culture.

En ce qui concerne les grands investissements, nous constatons de faibles nouvelles annonces. Les études sur l'école Kennedy étaient déjà lancées, même chose pour la piscine, la rénovation urbaine sur Mermoz également déjà engagée, y compris pour les écoles Pasteur et Olympe-de-Gouges, et malheureusement, le quartier des États-Unis est le grand absent de votre plan de mandat.

Vous confirmez aussi l'absence d'infrastructures de transport nouvelles dans le 8^e arrondissement : pas de tram, pas de navette avenue Paul-Santy.

Le jour de votre installation, Monsieur le Maire, vous avez indiqué être attentif à l'éloignement entre les habitants et les institutions. Je demeure persuadé que le contraste fort entre vos engagements de campagne et vos décisions politiques, le manque d'annonce en matière économique en faveur de l'emploi, n'est pas le bon signal que vous envoyez aux habitants du 8^e arrondissement.

Maintenant, si vous le permettez, j'enchaîne sur la PPI, Monsieur le Maire, à moins que vous souhaitiez donner la parole à quelqu'un d'autre sur le plan de mandat.

M. LE MAIRE.- J'avais cru comprendre que Mme BACHA HIMEUR parlerait de la PPI. Je vous laisse en tant que groupe exprimer l'ensemble de votre point de vue.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette PPI est finalement la traduction, la concrétisation de votre plan de

mandat, mais quasiment un an après votre élection, pas tout à fait ; cette PPI est aussi l'illustration de vos renoncements, des promesses et des engagements qui ont été oubliés. Je me souviens pendant la campagne, il avait été organisé deux débats : un premier sur le quartier Grand-Trou-Moulin-à-Vent salle du presbytère, un deuxième auquel vous n'aviez pas d'ailleurs daigné participer sur le quartier de Mermoz. À cette occasion, de grandes promesses avaient été émises, on nous avait parlé d'un grand service postal face aux inquiétudes de fermeture de la poste route de Vienne. A priori, vous êtes toujours aux abonnés absents sur ce dossier.

On nous avait promis un grand centre social sur le quartier Grand-Trou-Moulin-à-Vent qui n'est pas cité dans la PPI. Mme LE DILY avait promis de couvrir la piscine de Mermoz, même vous, Monsieur le Maire, vous aviez relayé cette parole auprès du conseil citoyen, je n'ai pas vu, peut-être ai-je mal lu, cet engagement dans votre document.

Dans le domaine scolaire, c'est la poursuite des travaux déjà engagés. Vous avez abordé en effet l'école Kennedy, je constate aussi des absences sur l'école Giono qui n'est même pas citée dans vos documents, dans laquelle 2 M€ de travaux sont prévus.

Vous avez cité l'école Charles-Péguy et les travaux sur la cour, c'est très bien, c'est une bonne nouvelle, mais je constate que dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, un gymnase était également prévu en lien avec l'université Lyon III, les études, les travaux, et des engagements, en tout cas des contacts avaient été pris du côté de l'université. Si vous faites la cour à court terme, cela signifie qu'il n'y aura pas de gymnase au-dessus de l'école Charles-Péguy, c'est donc un renoncement supplémentaire. Même chose en termes de renoncement sur les classes passerelles et rien non plus sur les écoles spécialisées.

Une série de renoncements en matière éducative qui illustre également le renoncement de la Métropole concernant la création d'un collège dans notre arrondissement qui a été complètement abandonnée et qui, de ce fait, mettra également à mal la mixité sociale et d'origines dans nos établissements.

En ce qui concerne l'éducation populaire, on déduit, puisqu'il n'y a pas eu d'explication claire, que le projet qui devait être situé derrière l'école Pasteur, le travail en

commun entre la MJC et le centre social, est abandonné. Cela signifie donc que vous réorienterez une partie des crédits pour rénover la MJC Laennec-Mermoz ? En tout cas, nous le souhaitons fortement.

Aujourd'hui, pour le mouvement d'éducation populaire sur notre arrondissement, à l'exception du centre social qui va ouvrir dans quelques jours rue Général-Frère, il n'est pas prévu de nouveaux équipements. On lit même d'ailleurs dans la PPI et dans le plan de mandat la création d'une MJC sur Sans-souci, ce qui ne manquera pas de poser un certain nombre de questions et risque même d'affaiblir la MJC Monplaisir.

Même chose, on ne lit pas d'éléments sur lesquels vous avez pris des engagements, notamment concernant la démolition du mur de la MJC Monplaisir, mais vu le nombre d'adjoints qui se succèdent au sein de la MJC actuellement, je ne doute pas que cette promesse sera bien honorée.

En matière sportive, toujours sur Monplaisir, le gymnase Dargent finalement ne sera pas rénové. Les gradins qui avaient été promis sur cet espace ne seront pas pris en compte. Même chose pour l'éclairage, vous prévoyez uniquement de revisiter les vestiaires.

Le stade Dumont sera bien préservé, vous l'avez dit dans l'introduction, nous espérons que les terrains de football seront bien maintenus, même chose en ce qui concerne le parking sur le stade Vuillermet, notamment pour l'accueil du public, parce qu'il est compliqué de toujours venir à vélo au stade, notamment pour les équipes visiteuses.

Un autre des grands absents, la politique de prévention et de jeunesse qui également n'apparaît pas.

Un point nous inquiète, puisque nous avons fait quelques totaux, ce sont les questions de sécurité qui n'apparaissent pas dans votre PPI : moins de 1 % de la PPI est dédié aux questions de sécurité, vous ne répondez pas, vous ne souhaitez pas a priori traiter cette question, nous l'aborderons plus tard. Je n'oublie pas que ces questions de sécurité sont essentielles dans notre arrondissement et je n'oublie pas que ce sont les plus précaires qui souffrent le plus de l'insécurité.

Pour conclure, je m'excuse mais l'exercice est un peu long puisque vous avez mélangé les deux rapports, les politiques culturelles sont également abandonnées, en tout cas pas mises en avant au-delà des grands discours. On ne voit rien en termes d'investissements pour le musée urbain Tony-Garnier, l'institut Lumière également est complètement absent de votre réflexion, la cité du cinéma ne semble pas être votre préoccupation.

Voilà, Monsieur le Maire, puisque vous parlez des générations futures, et vous avez raison, notamment sur les questions d'empreinte carbone et de politique environnementale, nous nous inquiétons de l'empreinte que laissera votre mandat au bout de cinq ans sur l'arrondissement. Vous parlez des générations futures, je pense que tout ceci s'appuie sur la dette, ce sont les générations futures qui la payent. Nous l'évoquerons sans doute à un autre moment sur les questions budgétaires puisque, globalement, au niveau de la ville, vous vous appuyez sur la dette.

Finalement, je constate que le 8^e arrondissement n'est pas privilégié par cet exécutif en termes d'investissement. Je trouve que cette PPI, malgré les effets d'annonce, est assez pauvre, et je constate, quand on regarde les PPI dans d'autres arrondissements, que le poids du 8^e ne pèse peut-être pas assez par rapport au 1^{er} arrondissement notamment ou d'autres arrondissements comme le 3^e. Je m'inquiète de cette absence d'investissements forts dans notre arrondissement.

Je vous remercie, je laisse la parole également à Mme BACHA HIMEUR pour la conclusion.

M. LE MAIRE.- Madame BACHA HIMEUR, vous avez la parole.

Mme BACHA HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Je serai assez brève étant donné que l'on a mixé les deux sujets et que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste reprendre les propos de Madame la première Adjointe qui s'enthousiasmait et se félicitait de cette PPI. Vous avez raison, les montants sont astronomiques, mais le parent pauvre, c'est le 8^e arrondissement. Vous pouvez aussi vous féliciter de ne pas avoir défendu notre bel arrondissement sur les investissements qui ont été alloués sur ce projet.

Une petite digression pour revenir sur le plan de mandat. Vous soutenez

que c'est un projet qui a été co-construit avec les mairies d'arrondissement, avec tous les conseillers municipaux de la majorité. Je regrette parce que, comme disait Albert CAMUS, la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité. Il aurait été beaucoup plus judicieux et beaucoup plus subtil de votre part, Monsieur le Maire, de nous y associer de manière que l'opposition ait également son mot à dire, d'autant plus que nous sommes également administrés du 8^e.

C'était une petite digression, je reviens maintenant sur la PPI.

Effectivement, le grand absent de votre projet, c'est le développement économique. Le seul volet économique qui est mis en avant, c'est la transition énergétique, l'écologie. Le seul projet évoqué est la modernisation des missions locales du 8^e. Vous avez évoqué, Madame la première Adjointe, tous les projets qui sont prévus mais je veux juste dire que beaucoup et quasiment la majorité ont été initiés sur nos mandats. Beaucoup sont financés par l'ANRU, notamment Mermoz et Langlet-Santy, parce que vous avez repris beaucoup de projets concernant Mermoz et Langlet-Santy, mais je peux reprendre également les PUP Patay, Saint-Vincent-de-Paul qui financent les venelles et les voiries.

Pour reprendre vos propos, Monsieur le Maire, vous citez toute la partie végétalisation et vous avez raison. En commission, nous avons demandé le détail que l'on nous a refusé d'ailleurs mais que l'on nous a quand même présenté. Effectivement, il y a un gros volet végétalisation des cours d'école, également sur les artères Général-Frère et Santy, mais le grand absent, c'est le boulevard des États-Unis, absolument rien sur la végétalisation entre Blandan et le parc de Parilly.

On m'a répondu gentiment en commission que ce n'était pas une absence et que ce serait relié via Général-Frère, j'ai mis cela sous l'effet de la méconnaissance de l'arrondissement par les services. Effectivement, rien ne sera fait parce qu'au final, après mon insistance, on m'a clairement répondu que c'est parce que c'était la voie verte du tramway qu'on ne ferait rien sur le boulevard des États-Unis.

Autre grand absent sur nos projets, la culture. Effectivement, vous avez cité les ateliers de la danse, c'était un de nos projets mais vous avez décidé de le géolocaliser sur l'école Kennedy. À part les ateliers de la danse, il n'y a rien, en tout cas dans le document que l'on nous présente, sur la culture.

Pour finir, l'aménagement urbain et les solidarités jeunesse. Vous nous avez fait une belle présentation en expliquant la ville à hauteur d'enfants, la ville à hauteur des jeunes, la ville sur la solidarité, mais excusez-moi, regardez ce qu'il y a pour notre 8^e arrondissement, absolument rien sur la solidarité jeunesse et, concernant les aménagements urbains, nous n'avons que des projets initiés, entamés, mais aucun nouveau projet à part la végétalisation des cours d'école. Ce sont les points que je voulais mettre en avant.

Ensuite, votre politique d'aménagement urbain est mise en avant comme une ville inclusive qui contribue à une ville à taille humaine, soutenable et résiliente, mais au final, où sont vos projets, de quoi parle-t-on, de quelle taille ? À part les projets que nous avons initiés et que vous allez terminer, pour lesquels vous allez vous gargariser et dire que ce sont de super projets.

Merci Monsieur ODIARD de rire, cela me fait plaisir !

Voilà tout ce que je voulais vous dire.

Pour finir, tout ce qui est venelle, jardins, espace dans le cadre des PUP, ayez au moins l'honnêteté de dire que c'est le PUP et le projet lui-même qui avait intégré tous ces espaces, que ce soit sur Patay ou la venelle, parce que présenté comme vous le faites, il y a quand même une distorsion de la vérité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais passer la parole aux autres personnes qui l'ont demandée. Avant, Madame BACHA HIMEUR, je n'accepterai pas que vous me fassiez des procès de manque d'honnêteté. Je suis en permanence à reconnaître que ce qui a été initié par la précédente mandature n'est pas mon projet. J'ai invité M. LEVY à la visite du centre social Général-Frère en lui spécifiant bien dans le message que c'était votre projet et qu'il me paraissait normal de le reconnaître et de vous inviter à la visite. Je le ferai systématiquement.

Vous savez comme moi que, dans une PPI, il y a des reports, ce sont forcément des engagements qui ont été pris, que l'on ne peut pas abandonner par définition. Si nous ne les avons pas présentés ce soir, vous m'auriez accusé d'abandonner des projets que vous aviez commencés.

Ne jouez pas à ce jeu avec moi parce que je ne l'accepterai pas. Je suis parfaitement honnête dans la manière de présenter, de dire les choses et de reconnaître ce qui est nouveau, ce qui a été pensé par la précédente mandature mais non financé, non réalisé, non préparé, et que nous allons mettre en place. J'aurai en permanence cette honnêteté.

Madame Laura FERRARI ?

Mme BACHA HIMEUR.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, je me permets de répondre. Je reprends juste les propos qui ont été évoqués ce soir. Madame la première Adjointe a expliqué les projets dont elle se félicite, je dis juste qu'il y a une distorsion de la vérité parce qu'à aucun moment elle ne les a présentés comme des projets initiés sur la précédente mandature. Je n'ai pas dit que vous aviez menti ou que vous aviez proposé le centre social en disant que c'était votre projet, je ne veux pas non plus que vous me fassiez un procès d'intention sur mes propos, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Très bien, nous sommes donc d'accord.

Madame FERRARI, vous avez la parole.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je ne vais pas redire tout ce qui a été dit auparavant, nous partageons un certain nombre de choses.

Je m'inquiète par ailleurs de ne pas voir grand-chose dans votre PPI en direction de la petite enfance pour le 8^e arrondissement. Vous annoncez la création de crèches en cours de mandat, deux sont annoncées dont une était déjà dans les tuyaux. C'est assez peu pour l'heure dans un arrondissement qui gagne chaque année près de 1 000 nouveaux habitants, comme vous le savez.

Notre groupe est quelque peu dubitatif quand je peux lire dans le paragraphe de votre PPI, en direction de la petite enfance notamment, que vous ambitionnez d'accompagner les enfants et les familles dans la transition écologique dès le plus jeune âge, avec de nombreux projets autour du lien avec la nature et de l'économie circulaire. Nous attirons ici quand même votre attention sur la ligne rouge qui sépare d'un côté le rapprochement de nos enfants avec la nature pour améliorer leur quotidien, ce avec quoi nous sommes entièrement d'accord, et, de l'autre, l'insertion d'une idéologie

dans nos politiques de petite enfance.

De plus, ce plan de mandat et cette PPI nous paraissent assez déconnectés de la réalité que nous vivons actuellement et qui s'imposera à vous, empreints de beaucoup de certitudes toutes idéologiques quant à la direction à prendre : un tiers du budget directement lié à la transition écologique et les deux tiers restants réorientés pour y contribuer. Nous ne sommes pas certains aujourd'hui qu'il s'agisse là de la priorité des priorités pour notre ville et pour la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais. Pourtant, vous savez tout l'intérêt que nous portons à la protection de notre environnement.

En effet, il y a quelque chose : la crise Covid, bien présente dans votre introduction, semble pourtant avoir disparu de tout le reste de vos documents. Il ne s'agit pas d'un phénomène ponctuel, qui va disparaître prochainement et nous permettre de reprendre une activité normale. Faire comme si cela n'existait pas n'est pas entendable pour nous aujourd'hui.

Cette crise est appelée malheureusement à durer. Sanitairement, nous n'en voyons pas encore le bout même si nous pouvons raisonnablement penser que le pire est derrière nous, enfin je l'espère. Mais surtout, encore une fois, socialement et économiquement, ses effets ne sont pas encore tous identifiés et ses conséquences inscrites sur le long terme.

Les besoins et les attentes des Lyonnais et des Lyonnaises en seront également impactés et vous demanderont d'être suffisamment souples pour adapter votre politique. Or, le plan que vous proposez ressemble à un plan de mandat des 30 Glorieuses et fait l'impasse sur cet état de fait, concentré que vous semblez être sur la seule lutte pour le climat que rien ne devrait freiner.

Pour tous les manquements évoqués, nous voterons contre ce plan de mandat et contre cette PPI. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- J'ai d'autres prises de parole. Monsieur Pierre MOURIER ?

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, très chers collègues, très chers habitants du 8^e arrondissement,

Avant de parler du plan de mandat et de la PPI, je voudrais juste revenir sur les propos qui mettaient en cause Mme LE DILY et dire que la volonté de la majorité est de mettre en place une politique de prévention sur la sécurité. C'est en ce sens que les efforts sont déployés. Ma digression est close.

Le groupe Lyon en Commun salue ce plan de mandat et cette programmation pluriannuelle d'investissement réalisés avec l'ensemble de la majorité. Je voudrais saluer ici également la qualité du travail effectué par les services. Comme nous le défendions, l'échelon d'arrondissement est reconnu comme un échelon de proximité ayant un rôle central dans la vie de la cité. La place accordée aux arrondissements est aujourd'hui revue, le montant des investissements qui concernent le 8^e a largement augmenté et nous nous en félicitons : 1,2 Md€, c'est le montant de la PPI mais c'est surtout un signal donné aux citoyens montrant que la Ville investit pour eux, pour leur cadre de vie ; c'est également un signal pour l'économie, pour les entreprises pour qu'elles puissent remplir leur carnet de commandes. Là aussi, ne négligeons pas la force de la commande publique lorsqu'il s'agit de faire bifurquer l'économie réelle.

Encore une fois, le plan de mandat facilitera leur mise en œuvre, et c'est bien cette planification écologique et sociale qui nous permet d'avoir un temps d'avance.

Nous saluons l'abandon des grands projets inutiles qui faisaient loi à la Ville de Lyon depuis bien trop d'années. C'est la fin de l'attractivité. La majorité s'empare du seul grand projet qui vaille : le quotidien des gens.

Nous retenons plusieurs engagements dans ce plan de mandat et dans cette PPI qui sont pour nous des priorités et sur lesquels nous aimerions attirer votre attention.

Les priorités, vous l'avez dit, sont l'éducation et l'enfance. Dans le 8^e arrondissement, ce sont six écoles qui font et qui feront l'objet de travaux de réhabilitation, de reconstruction ou de construction. Nous tenons ici à saluer le travail de notre collègue Tristan DEBRAY sur les dossiers de l'école végétalisée et des conseils d'arrondissement des enfants.

Une ville à hauteur d'enfants, c'est une ville qui tend la main, qui protège et qui permet les conditions de l'émancipation. Et c'est ici, dans le 8^e arrondissement, que nous mettrons en place, en concertation avec les équipes enseignantes, un conseil

d'arrondissement des enfants. Les équipes de Lyon en Commun sont précurseurs sur le sujet puisque le premier conseil d'arrondissement des enfants à Lyon a été créé par l'équipe de Nathalie PERRIN-GILBERT dans le 1^{er} arrondissement. L'objectif défendu est celui du service public de proximité qui permet l'émancipation républicaine de tous les enfants.

Le budget et les projets alloués à la culture témoignent d'une réelle volonté politique, et nous voulons ici rendre hommage au travail de Nathalie PERRIN-GILBERT, adjointe à la culture à la ville de Lyon. Vous l'avez dit, le 8^e arrondissement accueillera en 2024 les ateliers de la Maison de la danse, les ateliers chorégraphiques qui ancrent la danse dans notre arrondissement. C'est un arbitrage qui bénéficie directement à notre arrondissement. Au cœur du quartier des États-Unis, le Nouveau Théâtre du 8^e verra son parvis rénové, ce sont 500 000 € qui seront dépensés pour ouvrir le théâtre sur l'extérieur.

Nous avons pour volonté commune de ramener la culture et l'excellence culturelle dans l'arrondissement, mais l'excellence généreuse ouverte et dans le partage, car la culture est une respiration en ces temps si compliqués.

La réalisation d'un plan d'isolation des logements situés en quartiers Politique de la Ville est une autre initiative que nous soutenons, celle-ci bénéficiera à tous les habitants (jeunes, moins jeunes, familles), ils pourront ainsi profiter enfin de conditions d'habitat dignes. L'état de nombreux logements, notamment dans le quartier des États-Unis, nécessite une réflexion urgente. Nous prenons à bras-le-corps cette problématique en attaquant les passoires thermiques dans les quartiers populaires, et ce en lien avec les bailleurs sociaux. Ce plan de mandat nous permettra de remettre en état les logements sociaux et donc d'améliorer les conditions de vie de nos citoyens.

L'habitat, c'est le point de départ, c'est là où l'on vit, c'est là où l'on construit.

Pour finir, face à l'abstention, nous sommes mobilisés pour développer la participation citoyenne. Ce ne sont pas moins de 50 M€ qui alimenteront l'ensemble des démarches participatives dans la ville de Lyon, et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est une première réponse à l'urgence démocratique que nous connaissons.

Lyon en Commun a pendant la campagne porté des valeurs de solidarité,

de fraternité et d'humanisme. Nous saluons la volonté de la Mairie de Lyon de créer des pôles d'accès au droit qui permettront, je l'espère, de diminuer le nombre de recours aux aides.

La culture, cette culture ouverte et généreuse, nous permettra de retisser du lien social, de créer du commun. En ces temps rudes, nous avons besoin plus que jamais de commun.

Dans le cadre de la grande bifurcation écologique dont Lyon a besoin, nous saluons les engagements pris sur la végétalisation et l'apaisement de la ville. Grâce à ce plan de mandat et à cette PPI, nous annonçons une vague d'investissements qui améliorera largement la qualité de vie des habitants et habitantes du 8^e arrondissement. C'est bien notre grand projet, le quotidien : le quotidien des gens de l'arrondissement car nous avons toutes et tous ici le 8^e à cœur mais également Lyon en commun.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Lyon en Commun se prononcera en faveur de ce plan de mandat et de cette PPI. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur MOURIER. Madame LE DILY pour une petite réaction, je crois ?

Mme LE DILY.- Juste une brève réponse au sujet de la piscine de Mermoz. En effet, pour le réel historique, nous, Lyon en Commun, avons prévu de couvrir la piscine de Mermoz dans le cadre de la valorisation de ce quartier abandonné depuis très longtemps. Lors du second tour, nous avons fait alliance et il avait été acté le fait qu'il y aurait une piscine dans le 8^e arrondissement qui ne serait pas nécessairement Mermoz.

J'ai rétabli les choses. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci d'avoir rétabli les choses, Madame LE DILY.

M. LEVY.- Il faudra l'expliquer aux habitants !

M. LE MAIRE.- Je suis assez clair avec les engagements que nous avons pris dans la campagne, Monsieur LEVY, j'en ai déjà parlé avec le conseil citoyen si cela peut vous rassurer.

Nous avons une prise de parole de Clotilde FLAMANT.

Mme FLAMANT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je suis heureuse de m'exprimer sur le projet de notre majorité pour les prochaines années. Le plan de mandat et la politique pluriannuelle d'investissement qui est adossée montrent l'ambition de notre majorité pour la ville, une volonté de faire de Lyon une ville plus solidaire, plus durable, qui s'inscrit dans la transition écologique, sans oublier la nécessité de l'action sociale et le développement des services publics.

Cette politique d'investissement ambitieuse et le plan de mandat ont vocation à rattraper un certain retard de notre ville dans l'entretien et le développement de ses écoles, accueil de jeunes enfants, et ses équipements de manière générale. Mais plus important encore, il s'agit de rattraper un autre retard qui n'est pas propre à Lyon, celui de la transition écologique et sociale. Il s'agit de faire de la ville un acteur de la transition écologique, de lutte contre le réchauffement climatique et contre la pauvreté et l'exclusion. Ce sont certes des objectifs particulièrement ambitieux mais la politique que nous votons ce soir est un premier pas dans la bonne direction.

Il est vrai qu'il s'agit d'un changement de paradigme important. Nous faisons le choix de la solidarité et de la transition écologique plutôt que celui de la sobriété budgétaire. Les enjeux sont trop importants pour se contenter de demi-mesures. La crise sanitaire que nous traversons ne fait que renforcer la nécessité d'action tant elle révèle l'imperfection de notre modèle actuel. La crise du Covid et les mesures sanitaires successives ont mis en lumière sous un jour particulièrement défavorable toutes les faiblesses de notre société, la précarité des jeunes et des étudiants, la déshérence des personnes qui dorment dans la rue ou encore les violences intrafamiliales.

Naturellement, la Ville de Lyon ne peut pas à elle seule traiter tous les problèmes, qu'ils précèdent la crise ou qu'ils en soient la conséquence, mais nous faisons notre part. On peut bien sûr citer la rénovation thermique des bâtiments qui sont une source majeure de gaspillage, la construction ou rénovation de 39 écoles mais aussi une politique volontariste en matière sociale.

Cela passera notamment par la lutte contre le non-recours encore trop fréquent, mais aussi par le fait de repenser et transformer l'action sociale, en particulier dans le cadre du centre communal d'action sociale, afin que nos services sociaux soient en capacité de détecter et répondre à toutes les formes de précarité.

Mais le plan de mandat, c'est avant tout des projets au service des Lyonnaises et Lyonnais. Pour notre arrondissement, on peut évoquer l'arrivée prochaine des ateliers de la danse à proximité de la Maison de la danse ou la construction du centre social Langlet-Santy, un nouvel espace qui permettra de renforcer l'offre de services dans les quartiers. Également, l'adhésion de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée » dans notre arrondissement sera aussi un moyen de promouvoir une meilleure inclusion des personnes privées d'emploi par la mise en place de ce dispositif innovant.

Enfin, le projet de budget citoyen de 25 M€ permettra d'intégrer les Lyonnaises et Lyonnais au cœur de la décision publique et de les rendre acteurs de leur vie. Notre groupe socialiste, la gauche sociale et écologique votera favorablement cette délibération et continuera son engagement pour faire de la ville de Lyon un territoire plus écologique, inclusif et solidaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame FLAMANT.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non*)

Je me permets juste quelques petites réactions sur ce que je viens d'entendre. Très sincèrement, je ne peux qu'être peiné que l'on puisse voter contre les investissements proposés sur notre arrondissement. Les habitants de cet arrondissement seront heureux de savoir que certains des élus ne souhaitent pas la reconstruction de l'école Kennedy, ne souhaitent pas la construction d'un nouveau groupe scolaire, ne souhaitent pas la rénovation des équipements de l'arrondissement, ne souhaitent pas que l'on dote l'arrondissement d'une piscine couverte qui était notre engagement, qui n'était pas l'engagement systématiquement de la couverture, ne souhaitent pas la végétalisation, ne souhaitent pas la masse des investissements que l'on vient de proposer.

Cette masse d'investissements représente 150 M€ hors enveloppe de la Ville qui viendra s'ajouter. Vous avez réalisé sur le précédent mandat 65 M€ et c'est bien, on ne va pas dire que vous n'avez rien fait, mais nous en sommes à quelque chose de bien plus important.

Il convient de noter que 36 M€ sont du glissement des décisions du précédent mandat. Bien sûr, des choses ont été décidées dans le précédent mandat. Vous êtes dans une position, Monsieur LEVY, de nous reprocher de ne pas financer les projets que vous n'avez pas faits. Excusez-moi mais si ces projets étaient si vitaux, que ne les avez-vous faits quand vous étiez élus ! Il fallait être beaucoup plus actif et proactif que vous ne l'avez été, nous n'aurions pas la dette patrimoniale et la dette climatique dont nous héritons.

Donc, un peu de mesure dans les réactions et dans les propos. Nous proposons un avenir à cet arrondissement comme nous proposons un avenir à cette ville. Nous proposons un avenir aux seniors, aux enfants, des places de crèche. Qu'est-ce que j'entends ! On se donne un objectif de 120 places en incluant la nouvelle crèche Gisèle-Halimi, Donc venir nous dire que nous ne faisons rien, excusez-moi du peu mais soit vous n'avez pas lu les mêmes documents que nous, soit il y a une mauvaise foi qui est incroyable dans les propos que nous entendons.

Je vais m'arrêter là sur ce réquisitoire en faveur de notre PPI mais nous sommes heureux et fiers de voter ce plan de mandat. J'aimerais pouvoir lire celui qui avait été écrit voici six ans, il n'y en avait pas eu. Effectivement, c'est facile de critiquer le nôtre aujourd'hui.

Je suis heureux de faire voter cette PPI ce soir qui sera réexaminée au conseil municipal dont je ne doute pas que vous pourrez exprimer à nouveau tout le mal que vous en pensez.

Je vous propose de mettre au vote la délibération sur le plan de mandat pour commencer.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Je vous propose de voter la délibération sur la PPI.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

Les habitants du 8^e seront heureux de prendre connaissance des votes du conseil d'arrondissement de ce soir. Je vous en remercie.

**5. Élaboration du règlement local de publicité (RLP) de la Métropole de Lyon -
Débat sans vote sur les orientations générales du règlement local de publicité
métropolitain**

M. LE MAIRE.- Monsieur GUELPA BONARO ?

M. GUELPA BONARO.- Bonsoir à toutes et tous

M. LE MAIRE.- Monsieur LEVY, vous vouliez prendre la parole ?

M. LEVY.- C'est juste que j'avais le musée urbain Tony-Garnier comme rapport suivant, mais si vous changez l'ordre du jour, il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE.- Oui, je vous propose que nous regardions déjà les délibérations de présentation et ensuite nous enchaînerons sur l'ensemble des délibérations classiques.

M. GUELPA BONARO.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous

En propos liminaires, je vais simplement faire le lien et reprendre ce qui a été dit par rapport à la délibération qu'a rapportée Aurélie MARAS sur l'urgence climatique. Cela fait le lien à la fois avec la délégation que je porte à la Métropole de Lyon, puisque ma vice-présidence est « Climat énergie et réduction de la publicité », et la délégation que je porte dans le 8^e arrondissement, qui est « Prévention des risques et suivi des crises ».

Je suis toujours étonné de voir à quel point certains élus de l'opposition minimisent le caractère d'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique à l'heure où on sait très bien que les trajectoires nous mènent vers +4 à +5 degrés à la fin du siècle et qu'il ne faudra pas attendre 2100 pour voir arriver non pas quelques milliers de migrants et de réfugiés climatiques comme on a pu en connaître ces dernières années, mais des millions voire des dizaines de millions, et c'est bien là l'objet de relier l'urgence climatique à la prévention des risques. C'est un enjeu de cohésion sociale et de limitation des crises à venir que de s'occuper de la lutte contre le réchauffement climatique.

C'était quelque chose que je voulais rappeler en propos liminaires, et un des exemples, un des grands combats, notamment de la convention citoyenne pour le climat, pour lutter contre le réchauffement climatique, c'est notamment la réduction de la

publicité. C'est dans ce cadre que je vais vous présenter le travail qui est mené à la Métropole actuellement pour enrichir l'élaboration du règlement local de publicité qui a débuté sous l'ancienne mandature.

L'idée est d'élaborer un règlement local de publicité qui remplacera les 42 règlements locaux de publicité. Celui de la Ville de Lyon a été adopté en 2001, une mise à jour ne fait pas de mal, et c'est l'objet de ce travail notamment.

L'élaboration a commencé en 2017, avec une délibération le 15 décembre lançant la procédure, et une première phase de travail a permis à l'époque aux élus métropolitains, communaux et d'arrondissement de débattre des orientations générales entre juin et novembre 2018.

Parallèlement, une concertation publique s'est tenue pendant 14 mois, de janvier 2018 à avril 2019, qui a permis d'entendre les avis des différents intéressés, que ce soit des associations de défense de l'environnement, du cadre de vie, mais aussi les professionnels, les afficheurs, les publicitaires.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie jusqu'à l'automne 2019 et l'approche des élections locales en mars 2020 a mis en pause le processus d'élaboration puisque, sur certaines communes, les choses n'étaient pas encore figées et les élections ont rendu impossible le vote de ce RLP avant les élections, ce qui nous arrange un peu le cas échéant.

Le processus d'élaboration a repris à partir de juillet 2020, à partir des éléments acquis, la collaboration importante avec les communes que nous sommes en train de renouveler, étant donné que les élections ont rapporté un grand nombre de nouveaux élus, à la ville de Lyon, dans de nombreuses communes de la métropole ou au conseil métropolitain.

La concertation publique a été très longue au mandat précédent mais nous tenons à garder le lien et à tenir informés tous les acteurs et les actrices qui se sont intéressés au sujet, les associations de protection de l'environnement et les professionnels du secteur.

Cette semaine, nous continuons de discuter, échanger, prendre les bons conseils, surtout des services de l'État, la DDT du Rhône, les chambres consulaires et le SYTRAL puisqu'ils ont un certain nombre d'éléments à nous transmettre dans ce cadre.

C'est donc un calendrier ambitieux, l'objectif étant d'entériner ce règlement local de publicité avant l'été 2022, date de caducité des règlements communaux. Ce calendrier nous invite à aller assez vite avec une co-construction du projet de RLP avec tous les maires de la Métropole via les conférences territoriales des maires, un travail qui a commencé en décembre 2020 et qui se terminera avec Villeurbanne dans les jours à venir.

Le 21 juin, nous aurons un arrêt du projet en conseil métropolitain. D'ici au 21 septembre, les communes de la métropole pourront donner un avis sur ce projet. En janvier-février 2022 interviendra une enquête publique suivie quelques mois après de l'approbation du RLP en conseil métropolitain avant l'été 2022.

Nous avons repris les grands objectifs énoncés en 2017 dans lesquels nous nous retrouvons toutes et tous, qui sont au nombre de trois :

- Garantir un cadre de vie de qualité : la métropole est riche d'une diversité de paysages urbains, périurbains et naturels, nous devons prendre en compte à la fois le patrimoine exceptionnel comme le patrimoine ordinaire.

- Développer l'attractivité métropolitaine : j'imagine que ce sujet fera tiquer certains d'entre vous mais quand on parle d'attractivité métropolitaine, quand on est écologiste, on parle de l'attractivité des acteurs du territoire, de nos restaurateurs, de nos artisans, de nos entrepreneurs et de nos commerçants.

Je le développerai aussi après mais l'idée est vraiment de rééquilibrer l'affichage public au profit de ces acteurs locaux face à Amazon, McDo, Subway, Carrefour, Leclerc.

- Développer l'efficacité des outils à la disposition des collectivités : le règlement local de publicité de Lyon avait trois zones, c'est faible pour prendre en compte la diversité des territoires. Le projet version 1.0 en avait six ou sept de mémoire et, dans chacune de ces zones, il y avait entre deux et cinq sous-zones, ce qui rendait le projet inapplicable. L'idée sera d'harmoniser et de simplifier le règlement local de publicité métropolitain.

Une fois que l'on a cité ces objectifs, il faut avoir conscience que nous avons voulu renforcer les orientations débattues en 2018, pour une action plus

déterminante sur le cadre de vie. On sait que la publicité peut être un outil utile, il me semble important de préciser que je ne suis absolument pas un antipub et, pour tout vous confier, je viens du marketing et de la communication, je sais à quel point la publicité et la communication peuvent être utiles.

Nous souhaitons la rendre utile à la communication publique des institutions, l'expression citoyenne, la promotion des activités culturelles, sportives, et la promotion du tissu économique local.

Malheureusement, la publicité sur l'affichage public est trop souvent une atteinte esthétique et paysagère, une source de pollution lumineuse et une source de gaspillage énergétique disproportionné avec des panneaux publicitaires numériques qui apparaissent de-ci de-là, notamment dans les vitrines où, malheureusement, on ne pourra pas les réglementer, autant faire en sorte de ne pas en avoir sur l'espace public.

Enfin, et cela fait le lien avec ce que je disais sur la convention citoyenne pour le climat, la publicité promeut très largement un modèle de société non compatible avec la lutte contre le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. La publicité telle qu'on la connaît actuellement est nocive par ses effets sur la santé physique (lumière bleue, malbouffe) et psychologique avec des normes sociales discriminantes (on vous invite à aller chez McDo tout en faisant la promotion des corps les plus maigres possibles).

En ce sens, nous avons souhaité renforcer le travail qui a été mené par l'ancien exécutif, et là je remercie M. VERON et l'ancienne majorité métropolitaine d'avoir fait un travail qui nous sert de base. Nous reprenons 80 % à 85 % du travail qui a été mené, mais l'idée est d'aller un peu plus loin parce que nous sommes dans une urgence qui nécessite d'aller le plus loin possible sur ces enjeux de réduction de la publicité.

Quatre orientations pour renforcer ce projet de règlement local de publicité :

La première orientation, c'est la préservation de la qualité paysagère et urbaine. En ce sens, trois grands principes, trois grandes propositions, parce que ce sont des propositions que l'on fait aux exécutifs de chaque commune et d'arrondissement, l'idée étant d'avoir leur avis :

- l'interdiction des bâches publicitaires de très grand format hors événements temporaires ;
- l'interdiction des panneaux publicitaires numériques ;
- la limitation de la taille des panneaux publicitaires sur le mobilier urbain à 2 m².

La deuxième orientation, c'est la lutte contre la pollution lumineuse avec quatre propositions :

- l'extinction des enseignes de locaux d'activité à la cessation de l'activité en fin de journée et l'allumage le matin venu ;
- l'extinction des panneaux publicitaires de 22 heures à 7 heures du matin : il ne me semble pas utile que les panneaux publicitaires soient allumés à 0h30 ou 23h30, surtout en hiver ;
- l'interdiction des publicités en toiture : il n'y a pas d'exemples précis dans le 8^e arrondissement mais nous avons tous en tête les publicités sur toiture des quais du Rhône sur le 3^e et le 7^e arrondissement qui défigurent le paysage urbain ;
- la limitation de la taille des enseignes en toiture à 2 mètres de haut maximum puisque quand elles dépassent cette taille, qui va jusqu'à 4 mètres, nous sommes là sur un usage de publicité et non plus d'enseigne. Or, l'idée d'une enseigne, c'est de faire enseigne, pas de faire publicité.

La troisième orientation, c'est le développement d'un cadre de vie apaisé avec, là aussi, quatre propositions :

- la limitation de la taille des panneaux publicitaires sur espace privé à 2 m² ;
- l'édiction d'une règle de densité publicitaire plus stricte sur terrain privé : sur un terrain de moins de 20 mètres de long bordant la voie, pas de publicité ; sur un terrain de 20 à 60 mètres, une seule publicité murale et, sur les terrains de plus de 60 mètres, une publicité murale ou scellée au sol et, quand le terrain fait plus de 100 mètres le long de la voirie, la possibilité de mettre un deuxième panneau ou d'autres panneaux avec une distance d'écart entre les panneaux de 40 mètres minimum ;
- limiter voire interdire la publicité autour des établissements scolaires ou de santé : c'est vraiment au choix des maires de commune et d'arrondissement, nous leur avons demandé de nous faire remonter des propositions de périmètre autour des

établissements scolaires. J'ai en tête un exemple très précis dans le 8^e arrondissement, au croisement de la rue Marius-Berliet et de la rue Antoine-Lumière, avec un magnifique 8 m² visible des salles de classe de l'école Combe-Blanche. Cela me semble compliqué à justifier.

La quatrième orientation, c'est l'harmonisation réglementaire pour une équité territoriale avec trois grandes propositions :

- le maintien de l'autorisation de la publicité sur le mobilier urbain à 2 m² et du micro-affichage sur devantures commerciales sur les territoires patrimoniaux : sur le 8^e arrondissement, cela concerne principalement Monplaisir ;

- la limitation du nombre de formats de publicité autorisés pour qu'il n'y ait pas 15 zones par territoire ;

- la limitation du nombre de zones et de sous-zones différentes dans le règlement local de publicité.

Voilà les grandes propositions. Encore une fois, ce sont des propositions, les maires d'arrondissement et de commune sont en train de nous faire remonter les leurs, leurs critiques parfois, leurs questions. L'idée, c'est d'arriver à satisfaire le plus grand nombre. Ce qui est intéressant sur ce sujet, c'est que nous ne sommes pas sur une opposition classique du terme, un certain nombre de maires de droite, du centre, sont très favorables à une forte restriction de la publicité.

Sur ce sujet, j'ai à cœur d'avoir un consensus assez large. Ces quatre orientations et les propositions que j'ai faites peuvent être soumises aux débats dès maintenant.

Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GUELPA BONARO. J'ai une demande de prise de parole. Monsieur AUZAL, je vous passe la parole.

M. AUZAL.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le processus d'élaboration de ce nouveau règlement local de publicité métropolitain a débuté en 2017, comme l'a rappelé M. GUELPA BONARO, en concertation avec chacune des 59 communes, des professionnels du secteur et des associations engagées sur le sujet. C'est une obligation légale qui vise à remplacer les 42 règlements existants et, à défaut de règlement, le règlement national de publicité

devrait s'appliquer. Il ne serait donc après plus possible d'appliquer des mesures plus restrictives.

À ce stade, notre groupe se félicite de voir que l'essentiel du travail réalisé entre 2017 et 2020 à ce sujet a été très largement repris par la nouvelle majorité de la métropole. D'ailleurs, Monsieur le vice-Président GUELPA BONARO, rapporteur ici présent, vient d'indiquer que 80 % à 85 % de ce qui est présenté a été repris du travail précédemment réalisé, d'où notre question.

Les prochaines étapes auraient dû être le lancement d'une enquête publique avant une adoption par le conseil de la métropole au plus tôt. Aujourd'hui, elles sont respectivement reportées à janvier et juillet 2022 pour permettre de recommencer cette concertation qui a eu lieu. Pourquoi perdre encore un an pour un projet que vous présentez comme dans la continuité de notre travail et comment être sûr que les avis émis ce soir, comme dans les huit autres arrondissements de Lyon en conseil municipal, voire les 58 autres communes de la métropole, seront entendus et pris en compte ?

Nous en revenons à nos échanges de tout à l'heure sur la place des arrondissements et des communes dans les relations avec la Métropole, permettez-nous aujourd'hui de douter que tous ces avis soient réellement pris en compte. En attendant, les dispositifs publicitaires que nous souhaitons voir collectivement diminués ou supprimés vont donc se maintenir durant encore vingt mois. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AUZAL, je repasserai la parole au vice-président de la Métropole tout à l'heure. M. PELAEZ a demandé la parole.

M. PELAEZ.- Mes chers collègues,

Très rapidement, parce que M. AUZAL a déjà dit un certain nombre de choses que je souhaitais dire, j'ai entendu M. GUELPA BONARO rappeler qu'un travail important avait été mené depuis déjà pas mal d'années et je suis heureux qu'il le reprenne. Nous souhaitons nous aussi, et nous l'avons déjà démontré depuis quelques années, une forte évolution de la publicité, plus d'informations qualitatives, et je pense notamment à Nutri-score, aux impacts environnementaux, etc., une publicité qui soit aussi plus respectueuse de la diversité de nos sociétés, du vivre ensemble, une publicité moins sexuée, une publicité plus locale et moins internationale.

Tout cela, nous le partageons, nous partageons tous la volonté de la réduction de la publicité sur l'espace public, et c'est bien le travail qui a été mené depuis plusieurs années. Nous partageons déjà les objectifs qui avaient été énoncés en 2017 et nous partageons donc aussi les objectifs 2021 qui les reprennent.

Dans ce contexte, je suis heureux que vous rappeliez le travail extrêmement important qui avait été mené par Patrick VERON notamment, entre 2017 et 2019. C'était un travail qui avait été réalisé en étroite concertation avec les 59 communes de la métropole de Lyon, ainsi qu'avec les associations citoyennes et les professionnels. Il avait permis d'arriver à un règlement local de publicité qui était strict et qui réduisait déjà très significativement la place de la publicité sur le territoire métropolitain et donc sur le territoire de la ville de Lyon, avec notamment une réduction drastique de 80 % des panneaux papier.

Je rappelle, pour bien montrer que l'on avait déjà beaucoup avancé sur ces questions, la suppression des enseignes lumineuses sur les bâtiments des quais du Rhône et le long du boulevard Laurent-Bonnevay, vous en avez dit quelques mots tout à l'heure, Monsieur GUELPA BONARO, la suppression des panneaux de 12 m², les fameux 4 par 3. Très peu de panneaux de 8 m² avaient été autorisés. La majorité des communes de la Métropole, aujourd'hui, n'auraient plus de publicité papier du fait de l'introduction d'une contrainte de distance des fameux 100 mètres linéaires minimum entre les deux panneaux, et actuellement, c'est 20 mètres.

Je pense aussi à la surface maximale des bâches publicitaires qui ont été fortement réduites à 40 m², sauf dans le cas de travaux pour éco-rénovation du niveau BBC.

Je rappelle aussi que, concernant les 80 supports de publicité numérique, le débat n'est pas totalement tranché mais l'interdiction de déploiement dans les secteurs patrimoniaux ainsi qu'à proximité des monuments historiques avait été actée.

Effectivement, M. AUZAL l'a dit tout à l'heure, vous auriez pu décider d'adopter dès l'été 2020 ce règlement local de publicité. Vous avez préféré le repousser et relancer une nouvelle concertation, avec un coût extrêmement important, signalé à la fois par notre groupe et d'autres groupes, qui n'a pas été sans poser problème, d'autant plus que, sur la concertation, énormément de choses avaient été faites.

Sur la philosophie même de la manière dont vous emmenez ce débat sur le règlement local de publicité, on peut se poser quelques questions quant aux objectifs.

Sur la manière de co-construire avec l'ensemble des maires, vous disiez tout à l'heure que beaucoup ne le souhaitaient pas, c'est vrai, mais je ne suis pas sûr que l'ensemble des maires soient totalement satisfaits de la manière dont est menée la concertation ou dont va être menée la prochaine concertation sur ce règlement local de publicité.

Il y a aussi un certain nombre d'inquiétudes, je pense notamment à Vélo'v, on en a déjà parlé plusieurs fois. Je crois que les Lyonnais, et notamment ceux du 8^e arrondissement, aimeraient qu'il y ait encore plus d'offres demain. Or, l'offre Vélo'v est financée par la publicité. On vous a posé la question et, jusqu'à présent, on n'a pas eu de réponse sur la façon dont vous alliez financer l'élargissement de l'offre Vélo'v ou autre vélos en libre-service s'il n'y a plus la publicité.

Vous voulez interdire les bâches publicitaires lors de travaux importants de rénovation de bâtiment, est-ce que vous allez mettre en place une aide financière publique supplémentaire pour accompagner ces travaux qui contribuent à embellir la ville et à réduire l'impact environnemental des bâtiments rénovés, notamment en BBC ?

Une avancée de ce nouveau règlement local de publicité aurait pu être de garantir une séparation stricte avec des supports différenciés pour les publicités commerciales et pour les publicités institutionnelles. Or, depuis votre élection, vous faites le contraire. On n'a jamais vu autant de publicité pour la ville ou pour la métropole sur les grands panneaux JCDecaux, une communication institutionnelle placée entre deux publicités 100 % commerciales.

Cette séparation permettrait d'éviter une confusion des genres qui est justement recherchée par les publicitaires pour profiter de la tension suscitée par les informations institutionnelles.

Nous nous étions d'abord abstenus, nous avons voté contre à la Métropole parce que nous ne comprenions pas très bien les budgets qui étaient alloués pour combiner cette concertation, je crois que dans ces conditions, tant que nous n'y verrons pas un peu plus clair, nous continuerons de voter contre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PELAEZ. Monsieur AZCUE ?

M. AZCUE.- Merci Monsieur le Maire, mon intervention est retirée, si ce n'est mon soutien à M. GUELPA BONARO pour son travail.

M. LE MAIRE.- Nous avons gagné du temps, merci Monsieur AZCUE. Monsieur GUELPA BONARO, voulez-vous répondre ?

M. GUELPA BONARO.- Oui, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse parce que je pense qu'il y a peut-être des incompréhensions et il est important, Monsieur PELAEZ, d'être le plus clair possible.

D'abord, par rapport à M. AUZAL et, Monsieur PELAEZ, vous l'avez dit aussi, sur la perte de temps, effectivement, nous assumons le fait de perdre deux ans. Globalement, c'est le délai. On ne fait pas un règlement local de publicité tous les ans, on n'en fait même pas un tous les mandats. Le dernier date de 2001, l'idée n'est pas de le refaire dans cinq ou six ans mais d'avoir un règlement local qui soit prêt pour les vingt ans à venir, et nous nous permettons de perdre deux ans.

Sur le contenu, vous parler du Nutri-score, Monsieur PELAEZ, malheureusement, le règlement local de publicité ne permet pas d'agir sur le contenu, et c'est bien pour cela que nous voulons réduire la forme, la quantité des dispositifs publicitaires parce que nous n'avons pas la main sur le contenu, en tout cas pas légalement. Nous essayons de travailler sur la loi climat pour accompagner le ministre Barbara POMPILI à avoir une loi climat qui soit à la hauteur, mais je vous avoue que la marge de progression est tellement impressionnante que nous aurons du mal à être satisfaits.

Sur le contenu, nous ne pouvons rien faire mais nous pouvons essayer d'avoir une charte avec les annonceurs (c'est ce que JCDecaux nous a confié, je suis allé les voir lundi sur leur site de Saint-Priest), une charte que je ne connaissais pas, et, apparemment, une charte qui n'a pas été extrêmement rigoureuse ou restrictive, en tout cas signée par les anciens exécutifs puisque le collectif Plein La Vue a encore remarqué une pub extrêmement sexiste et m'en a fait part hier sur Twitter. Ce sujet est à travailler encore.

Par rapport à Vélo'v, c'est aussi important d'en parler. Là encore, les discussions avec JCDecaux avancent, nous avons des éléments qui permettent d'avoir un peu plus de réponses maintenant qu'il y a un mois. Cela ne vous aura pas échappé, le SYTRAL va nettement se déployer avec beaucoup plus d'abribus et de lignes et un déploiement de mobilier urbain sur 2 m² d'abris bus qui fera augmenter aussi les recettes de JCDecaux au niveau publicitaire et qui pourrait compenser la perte des 8 m², en tout cas partiellement.

Concernant les bâches de chantier, vous me tendez une perche parfaite puisque, effectivement, nous avons travaillé avec mon collègue Renaud PAYRE à la Métropole, sur un nouveau dispositif Ecoréno'v renforcé pour essayer d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments, pour que les copropriétaires notamment n'aient plus forcément besoin de faire appel à des bâches publicitaires pour financer les travaux.

Enfin, sur les mobiliers urbains de 8 m² et 2 m² que nous utiliserions pour notre communication publique, depuis le début du contrat, les grands supports, mais aussi les 2 m², c'est 50 % collectivités, 50 % affichage privé. Peut-être que vous remarquez plus les communications de la collectivité parce qu'elles ne sont plus en accord avec vos pensées politiques mais je vous jure que vous aviez aussi de la publicité pour rendre compte de ce que font la Métropole et les établissements culturels gérés par la Métropole, la Ville de Lyon et tous les acteurs institutionnels qui faisaient déjà de la publicité sur les mobiliers urbains dans la précédente décennie et même avant.

J'espère avoir répondu à peu près à vos questionnements. J'essaie de rester vraiment à disposition pour répondre à toute autre question de clarification.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur le vice-Président. Y a-t-il encore une intervention sur ce sujet ? *(Non)*

Il n'y a donc pas de vote sur ce règlement local de publicité, je vous demande juste de prendre acte du fait que le débat a eu lieu en conseil d'arrondissement.

Nous allons attaquer l'examen des délibérations à suivre.

Je passe la parole à Mme ROCH.

6. Attribution de subventions d'investissement pour un montant global de 30 000 euros à l'association Musée urbain Tony-Garnier (MUTG) pour l'entretien et la restauration des 25 peintures murales de la Cité HBM (Lyon 8e) sur la période 2021-2026 – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante - Opération n° 08SUBMTG : « Musée urbain Tony-Garnier - Subvention d'équipement 2021-2026 petit entretien des murs peints » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme 00005

Mme ROCH.- Il s'agit de l'attribution de la subvention d'investissement pour un montant global de 30 000 € à l'association Musée urbain Tony-Garnier. L'un des joyaux incontestés de notre arrondissement se situe au cœur du quartier des États-Unis, il s'agit du patrimoine de la cité Tony-Garnier et notamment des 25 peintures murales qui ornent les murs pignons des immeubles.

Dans un contexte de crise sanitaire comme celui que nous traversons, ces murs peints que nous connaissons toutes et tous font office de musée à ciel ouvert, de bouffée d'air artistique accessible à tout moment. Par la conservation de ces murs peints, la Ville de Lyon contribue à la valorisation du quartier des États-Unis, à sa fréquentation par les visiteurs et, au-delà, au rayonnement du territoire lyonnais.

Engagée depuis notre élection dans le soutien au secteur culturel à travers notamment le plan de soutien exceptionnel que nous avons voté en 2020, notre majorité souhaite octroyer une subvention d'investissement de 30 000 € au musée Tony-Garnier. Cette subvention permettra d'entretenir et de restaurer les peintures murales de la cité HBM de Lyon 8^e sur la période 2021-2026, étant précisé que le mandatement de cette subvention interviendra sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris.

L'octroi de cette subvention pluriannuelle d'investissement implique la signature d'une convention d'application entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony-Garnier.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- une enveloppe de subvention d'équipement à hauteur de 30 000 € est

allouée à l'association Musée urbain Tony-Garnier dans le cadre de l'entretien et de la restauration des 25 peintures murales de la cité HBM Lyon 8^e, sur la période 2021-2026 ;

- le projet de convention d'application établi entre la Ville de Lyon et l'association Musée urbain Tony-Garnier est approuvé ;

- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document ;

- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultat sera financée selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de variation, compte tenu des aléas pouvant subvenir sur les travaux à raison de 5 000 € par an de 2021 à 2026.

Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Monsieur COHADE ?

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est une bonne chose d'inscrire au budget 2021 à la fois les 90 000 € de fonctionnement pour l'association mais également au budget du mandat les 100 000 € annuels pour la rénovation des murs peints.

Cela dit en passant, c'est une reconduction des subventions qui étaient données par le passé. Pour autant, il ne faudrait pas obérer l'avenir et l'évolution du musée urbain Tony-Garnier par cette inscription en figeant trop les choses. Je pense notamment à l'évolution et au fait que Grand Lyon Habitat a engagé, en parallèle à la réhabilitation de la cité Tony-Garnier, la refonte complète de la muséographie et du parcours des 25 fresques. Je vous taquine un peu au vu du dernier rapport qui est arrivé un peu tardivement, vous n'avez sûrement pas pris toute la mesure des actions engagées par vos prédécesseurs et nous souhaitons savoir si le réenchancement des fresques n'a pas été abandonné et si la réhabilitation de la cité Tony-Garnier sera bien poursuivie.

Pourriez-vous en profiter pour nous éclairer sur le planning prévisionnel et sur un deuxième volet qui concerne le musée urbain Tony-Garnier, notamment l'aspect de la propreté puisque le musée urbain Tony-Garnier est un musée à ciel ouvert. Certes, vous avez fait une action coup de poing qui peut paraître utile par moments de rendre l'environnement acceptable mais cela a une durée limitée dans le temps. Sur un système

de nettoyage globalisé tel qu'on avait commencé à le travailler avec les équipes de nettoyage de la Métropole, les études ont-elles été poursuivies et quel avenir sur la convention de nettoyage globalisée ?

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? *(Non)*

Je vous informe que M. BONNIEL se déporte sur cette délibération, bien entendu. Je veux vous rassurer, Christophe COHADE, sur notre intérêt vis-à-vis du musée urbain Tony-Garnier. Je n'ai pas de planification ou quoi que ce soit à vous donner mais je reviendrai volontiers vers vous, on pourra prendre le temps d'en rediscuter.

Bien entendu, le sujet du travail sur l'entretien du quartier avec la Métropole se poursuit, la convention qui lie la Ville à la Métropole sur ce secteur n'a pas lieu d'être remise en cause. C'est mon travail permanent.

Vous connaissez bien ce quartier, aussi bien que nous, le maintenir dans un état de propreté est d'une extrême difficulté. Nous poursuivrons les efforts avec les habitants en les impliquant, y compris dans des grandes opérations de nettoyage avec le milieu associatif. Michèle LE DILY travaille sur ce sujet en ce moment. Nous ne lâcherons pas l'effort sur un quartier qui a bien besoin qu'on lui redonne une bonne vigueur, une bonne dynamique et une bonne confiance en lui.

Le musée urbain Tony-Garnier, c'est un moteur de ce quartier et nous ne l'abandonnerons pas.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

7. Attribution de subventions à divers organismes – Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

M. LE MAIRE.- Madame ROCH ?

Mme ROCH.- Du fait du report des élections en juin, la Ville de Lyon

votera son budget 2021 les 25 et 26 mars. Ainsi, l'attribution de plusieurs subventions traditionnellement proposées en parallèle du budget primitif a déjà été adoptée lors du conseil municipal de janvier afin d'autoriser le versement de ces subventions aux associations dès ce début d'année. Cette situation est à l'origine des disparités significatives qui peuvent s'observer entre les délibérations d'attribution de subventions présentées à l'appui des budgets primitifs 2020 et 2021.

Ainsi, il est proposé d'approuver un modèle général de convention d'application financière aux conventions-cadres pluriannuelles pour l'exercice 2021. Pour notre arrondissement, outre les organismes et actions ayant un rayonnement ville qui bénéficie aux habitants du 8^e, nous avons :

- le musée urbain Tony-Garnier pour une subvention d'un montant de 95 000 € ;
- la compagnie des trois huit pour un montant de 195 000 € ;
- l'institut Lumière pour un montant de 550 000 € ;
- la maison de la danse pour un montant de 965 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il une prise de parole sur cette délibération ?

(Non)

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

8. Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeur des 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

M. LE MAIRE.- Madame ROCH à nouveau ?

Mme ROCH.- Le FONJEP est le fonds pour la coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire qui est un relais, qui permet de concrétiser et pérenniser

des projets associatifs. C'est dans ce cadre que la Ville verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeur des 12 MJC lyonnaises.

Au titre de l'année 2021, la subvention de la Ville de Lyon au FONJEP est d'un montant de 701 167 €, montant identique à 2020.

Sur les 12 postes de directeur, le 8^e est concerné par deux MJC :

- la maison des jeunes et de la culture Laennec-Mermoz pour un montant de 70 965 € ;

- la MJC Monplaisir pour un montant de 64 681 €.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions sur cette délibération ? Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

À travers la délibération d'aujourd'hui relative à l'éducation populaire et au FONJEP, je tiens à vous faire part d'une réflexion, tout simplement parce que nous n'avons pas d'autre cadre de travail que celui-ci.

Actuellement, un clip de rap circule dans nos quartiers, c'est un clip qui nous interroge et qui nous interpelle. Il nous interroge parce que particulièrement bien réalisé, avec drone et une véritable qualité de tournage, et il nous interpelle à plusieurs titres. D'abord parce qu'il véhicule une image de la femme, en ce lendemain de journée internationale du droit des femmes, qui nous inquiète. On voit des armes dans des mains d'enfants. Il nous interpelle aussi sur les valeurs qu'il véhicule, qui sont très éloignées des valeurs d'éducation populaire auxquelles vous faites référence, Madame la première Adjointe.

C'est une série d'images qui nous inquiètent parce que ce sont des images qui font partie d'une culture autour du rap, que l'on a plutôt l'habitude de voir aux États-Unis, à Chicago ou même parfois, avec un peu de caricature, dans les quartiers nord de Marseille, et qui nous heurtent tous parce que ce sont des images de nos quartiers et nous ne sommes pas forcément habitués à en voir de ce type.

Après, je pense qu'il faut lire entre les lignes. Nous constatons aussi qu'une partie de notre jeunesse de l'arrondissement ne voit plus dans les institutions, dans les structures peut-être même classiques, un lieu d'évolution et d'expression, et ne

voit même plus l'école, à travers certaines images de ce clip, comme un lieu d'ascension sociale.

Ce sont des points qui nous inquiètent beaucoup. Quand on écoute les paroles de ce clip, qu'un jeune vous réclame un RSA jeune ou de la végétalisation, il réclame un certain nombre de respects, il réclame un avenir pour la jeunesse.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est que l'on a des échos (M. ODIARD a peut-être eu également l'information) de directeurs d'école qui disent que les enfants reprennent finalement le refrain autour de ce clip.

Nous voudrions voir avec vous le travail qui peut être mené avec les associations de l'éducation populaire, avec les écoles, afin de faire en sorte que le second degré qui peut être véhiculé dans ce genre de clip ne se transforme pas en premier degré.

C'est un avertissement pour vous, Monsieur le Maire, en tant qu'exécutif, mais pour tout le monde en tant qu'élu, je pense que cela ne vous cible pas vous en particulier, bien évidemment, mais cela cible les politiques publiques dans leur ensemble.

C'est un clip qui nous interroge, qui nous interpelle, je ne vous cache pas qu'il nous fait peut-être même un peu peur. Je voulais le partager avec vous en conseil d'arrondissement parce que c'est le lieu sur les politiques jeunesse et sur le signe que nous souhaitons donner à notre jeunesse dans l'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Je crois avoir vu que Sandrine RUNEL voulait dire un mot. Je prendrai la parole après.

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire,

Je pense que vous avez aussi des éléments à apporter, je voulais juste réagir aux questionnements et aux interrogations de M. LEVY que je partage et que nous partageons. Nous avons été destinataires de ce clip qui a à la fois heurté mais aussi questionné sur la jeunesse, notamment la jeunesse dans le 8^e arrondissement. L'adjointe à l'éducation, Stéphanie LEGER, a interrogé également et a alerté immédiatement les services de l'Éducation nationale ; les inspecteurs avec les directeurs d'école notamment concernés ont été alertés. Une mise en réseau avec les parents des enfants concernés est en cours afin de reprendre quelques éléments, notamment au regard des propos qui sont tenus.

Je tenais aussi à partager avec vous le fait que j'ai alerté le responsable de territoire de la maison de la métropole et des solidarités, M. SAHRAOUI, qui est lui aussi bien au courant de cette situation. Une fois que l'Éducation nationale aura également mené son enquête et que la Ville de Lyon aura pu établir quels sont à la fois les revendications mais aussi le comportement de ces jeunes, nous pourrons travailler avec les services sociaux pour peut-être mettre en place des actions notamment de prévention et d'accompagnement des parents pour que ces événements ne se reproduisent plus et en tout cas ne perdurent plus.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL. Je crois que Mme FERRARI voulait parler aussi.

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire,

Mon intervention n'a pas de lien direct avec ce qui vient d'être dit sur le clip. Je ne sais pas si vous voulez peut-être répondre, Monsieur le Maire, j'enchaînerai ensuite. C'est un sujet important, je vous laisse la parole.

M. LE MAIRE.- Sur ce clip que nous avons découvert tout comme vous, pour une fois, je crois que nous sommes à peu près tous d'accord sur la nature extrêmement choquante, extrêmement violente des propos tenus. Cela nous a tous interpellés, cela a interpellé les directions d'école, les acteurs sociaux, les acteurs de l'éducation populaire du quartier et au-delà du quartier. Mme RUNEL l'a dit, côté Éducation nationale, des contacts ont été pris, y compris avec l'inspecteur d'académie, de la même façon qu'on les a pris côté préfecture. Le préfet s'en est ému de la même façon.

Il y a un vrai besoin de remettre l'ensemble des acteurs autour de la table pour rediscuter de ce qui s'est dit, de relibérer la parole sur ce sujet, d'entendre les structures éducatives du quartier.

Aussi, nous avons décidé avec Mme LEGER d'organiser une réunion sous un format périmètre cité éducative, y compris avec la présence des services de la préfecture pour échanger sur ce clip. Il n'est pas acceptable que l'on puisse voir des enfants manier des armes, quand bien même seraient-elles factices, être mis en scène de la sorte dans un clip où on tient des propos d'une telle violence.

Cela interpelle profondément les structures éducatives mais au-delà. D'ailleurs, j'étais à Kennedy hier, les enseignants reconnaissent certains de leurs anciens élèves. Cela pose quand même des problèmes très importants à l'ensemble de l'arrondissement et des structures de voir naître sur notre périmètre ce genre de tournage totalement sauvage et illégal, bien entendu, qu'il est difficile de stopper parce que quand on a 200 personnes dans un quartier voire plus en train de tourner un clip, on ne va pas à l'affrontement, ce serait assez catastrophique en termes de résultat.

Quoi qu'il en soit, nous avons de vraies mesures éducatives à mettre en place autour de ce qui vient de se passer.

Je vous propose de repasser la parole à Mme FERRARI qui voulait intervenir sur cette délibération.

Mme FERRARI.- Je tenais à remercier Mme RUNEL et vous pour vos apports sur ce sujet.

Nous allons profiter également de cette délibération pour remercier les équipes, les bénévoles des MJC du 8^e, ainsi que leurs directeurs qui font un travail formidable au quotidien, et plus particulièrement sur la gestion de la crise sanitaire. Ils ont pu faire preuve d'une adaptabilité remarquable comme on a pu le voir. C'est quand même à souligner.

Nous profitons également de cette délibération pour vous questionner sur quelque chose. En effet, à la base, il devait y avoir un équipement socioculturel sur Mermoz dans le cadre de la rénovation urbaine de Mermoz, apparemment, aujourd'hui, ce dernier est remis en cause. Vous parlez de pôle sportif et culturel, ce qui me préoccupe, c'est la MJC : sera-t-elle rénovée, parce qu'elle devait être complètement détruite et reconstruite dans le cadre de ce rapprochement de ces deux structures ? Aujourd'hui, qu'en est-il ? Y aura-t-il des rénovations sur cette MJC qui devient vétuste comme vous le savez ?

Je voulais avoir des éléments sur les travaux potentiellement prévus sur la MJC.

M. LE MAIRE.- Concernant la rénovation urbaine du quartier Mermoz, il était envisagé dans le projet initial une relocalisation au nord dans un pôle commun de la MJC Laënnec et du centre social Mermoz. Nous avons repris les discussions avec

l'ensemble des acteurs et des partenaires, à la fois les habitants, le conseil citoyen, la MJC et le centre social. Le centre social a été rénové récemment par la CAF, il est quand même flambant neuf, un bâtiment qui donne plutôt entière satisfaction à ses occupants et à sa direction aujourd'hui, qui n'était pas forcément enchantée de déménager.

La MJC de son côté vient de voir rénover intégralement les gradins de sa salle, ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'était vous qui aviez engagé cette rénovation à 150 000 € de travaux, à ma connaissance. Elle a connu une période difficile pendant les travaux de Mermoz Nord parce que c'était plus difficile en termes d'accès et de fréquentation, dans un quartier qui était en plein chamboulement. Elle avait réussi à remonter correctement la pente en termes de nombre d'adhésions et d'activités dans l'année précédant le Covid, elle se retrouve aujourd'hui dans la même situation que toutes les structures de l'éducation populaire, associatives, sportives et culturelles, de l'arrondissement et de la ville, mais elle est quand même correctement implantée dans son quartier et n'avait pas très envie de se trouver relocalisée immédiatement à côté d'un centre social.

On ne peut pas ignorer les expériences passées d'un regroupement d'un centre social et d'une MJC collés l'un à l'autre, indépendamment d'un projet voulu, partagé et porté.

C'est une discussion que nous avons eue avec eux et nous avons acté au début du mois de janvier avec la Métropole le maintien de ces deux structures dans leurs locaux actuels. Pour autant, nous avons des conventions qui nous lient sur un projet d'une telle ampleur avec l'État, avec l'ANRU. Nous avons eu un comité de pilotage vendredi dernier avec l'ensemble des partenaires dont l'État et l'ANRU, au cours duquel nous avons acté le fait de ne pas remettre en cause l'enveloppe budgétaire prévue dans notre PPI sur la création de ce pôle, mais simplement d'en réorienter le contenu, avec un caractère sportif puisqu'on sait que l'on a quand même besoin sur ce secteur, en lien avec les deux groupes scolaires, d'un gymnase. C'était une notion qui était un peu envisagée d'ores et déjà par le passé mais pas forcément actée en ces termes.

Nous avons besoin aussi d'un complément d'équipements culturels dont nous n'avons pas aujourd'hui totalement défini la nature parce que nous voulons prendre le temps d'en discuter avec les acteurs du terrain et surtout avec l'État et l'ANRU qui ont

besoin de savoir exactement ce que l'on veut faire pour ne pas remettre en cause les équilibres économiques du financement de ce projet.

Nous sommes bien au fait que la MJC Laënnec n'est pas toute neuve, il faudra trouver les moyens, au fil des années de ce mandat, de l'améliorer et de faire les travaux nécessaires. On sait que les boiseries sont en très mauvais état, qu'il y a des sujets d'isolation thermique à traiter et ainsi de suite. Il y a un problème de sol actuellement qui vient de se soulever dans l'entrée de la MJC. Ce sont des sujets que nous sommes en train de regarder et de travailler.

Voilà pour répondre assez précisément à votre question, Madame FERRARI.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

9. Lancement de l'opération n° 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00001

M. LE MAIRE.- Madame ROCH ?

Mme ROCH.- Cette délibération va enfin permettre de mettre en action les améliorations du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitantes et habitants. Ces actions, portées essentiellement par les bailleurs sociaux, consistent notamment à réaliser des travaux d'aménagement et de rénovation de logements, de parties communes et d'espaces extérieurs, ainsi qu'à renforcer l'entretien de certains secteurs dans la résolution rapide des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Chaque année, ces actions font l'objet d'un arbitrage en relation avec les mairies d'arrondissement, les différents financeurs signataires de conventions. Cette opération est estimée à 2 500 000 €.

Si vous le permettez, avant de vous prononcer sur cette délibération, je souhaiterais donner la parole quelques instants à l'adjoint à la mairie de Lyon en charge

de la Politique de la Ville, Jean-Luc GIRAULT, afin qu'il puisse nous exposer l'ampleur des projets prévus, notamment dans le 8^e arrondissement.

M. GIRAULT.- Merci beaucoup.

Les quartiers de la géographie prioritaire connaissent un certain nombre de difficultés impactant le cadre de vie : vétusté du bâti, manque de clarification entre la domanialité et les usages, difficultés de vie sociale, dégradations, problèmes de tranquillité résidentielle.

Dans le cadre de la PPI, la Ville a souhaité augmenter son effort en direction de ces quartiers en élevant l'enveloppe de la gestion sociale et urbaine de proximité à 2 500 000 € sur le mandat. La Ville n'est pas la seule à abonder ce fonds puisque l'abattement de la taxe sur le foncier bâti et les crédits de droit commun des bailleurs de la ville et de la métropole participent à financer ces actions.

Les objectifs sont les suivants :

- améliorer la propreté extérieure ;
- mener des actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- créer du lien social grâce à un appui aux comités de locataires et aux conseils citoyens ;
- embellir les espaces extérieurs et créer une dynamique de jardins partagés ;
- apporter une vigilance quant à l'appropriation de l'espace en partenariat avec l'ALTM, Zeus, La Sauvegarde ;
- améliorer le cadre de vie : requalification des espaces, résidentialisation en concertation avec les habitants sans que cela ne pèse trop sur leurs charges.

Dans le cadre de l'insertion, cela permet de poursuivre des chantiers jeunes avec La Sauvegarde et les centres sociaux.

Je souhaite que l'augmentation de l'enveloppe permette de renforcer le rôle des habitants dans la prise en compte des travaux à réaliser et que ce soit le moyen d'accélérer la transition écologique dans ces quartiers qui, parfois, en sont fort éloignés. Ce sera l'objet de la réécriture des projets et des objectifs du prochain contrat de ville.

Je ne crois pas qu'il y ait opposition entre la lutte contre le dérèglement climatique et la propreté. Quand on isole des bâtiments, quand on crée des restaurants sociaux, des magasins de nourriture bio ou de proximité à bas prix, quand on facilite les déplacements en mode actif et donc peu coûteux, on soutient la population de ces quartiers et son pouvoir d'achat. Les habitants des QPV souffrent plus que d'autres des problèmes de santé, de précarité énergétique, de pollution, de déplacement, d'écologie, c'est donc aussi du social.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur GIRAULT. Y a-t-il une prise de paroles sur cette délibération ? *(Non)*

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

10. Lancement des enveloppes de dotations des mairies d'arrondissement pour « Travaux d'aménagements 2021-2026 » et affectation de l'AP n° 2021-6, programme 00008

M. LE MAIRE.- Madame ROCH pour la délibération suivante ?

Mme ROCH.- Cette délibération permettra la création d'un cadre financier pluriannuel, et ce pour la durée du mandat. Les arrondissements pourront ainsi prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et les locaux administratifs mis à leur disposition. Ces dotations sont susceptibles d'évolution en fonction des besoins, si de nouveaux équipements sont transférés par exemple, ou de nouvelles orientations. La dotation pour la mairie du 8^e arrondissement s'élève à 1 036 488 €.

M. LE MAIRE.- Merci Madame ROCH. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur AUZAL ?

M. AUZAL.- Merci Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans ce rapport, vous indiquez que cette proposition est le fruit d'une élaboration collective entre le maire de Lyon, son exécutif, les maires d'arrondissement,

les conseils municipaux de votre majorité, tout ceci dans un esprit de transversalité et de dialogue.

Ainsi, ce plan se devait d'incarner un changement de cap et de méthode comme vous tentiez de nous l'expliquer, à ceci près que, concernant uniquement le 8^e arrondissement, après lecture méthodique de ce dernier, que constatons-nous ?

Nous avons toutes et tous en mémoire, puisque ce fut également un axe fort des propositions de notre liste lors des dernières élections municipales, que nous souhaitons, tout comme vous d'ailleurs, tendre vers une autonomie réelle des mairies d'arrondissement, et ce non seulement en termes de consultation et d'échange mais bel et bien en termes d'autonomie budgétaire accrue.

Là est bien le problème, force est de constater qu'il n'en est rien. Le nouveau budget d'investissement que vous nommez dorénavant « Travaux d'aménagement », et dans lequel nous nous attendions donc à percevoir une véritable économie, comme maintes fois martelé dans vos promesses de campagne, n'est au final que pure allégation. En effet, cette dotation aux mairies proposée à ce jour est strictement identique à la virgule près au budget alloué par la mandature précédente à la mairie du 8^e arrondissement. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Monsieur AUZAL, je ne sais pas si vous nous taquinez. Non, ce n'est pas le sujet. Le sujet est qu'il faut bien voter un budget pour les mairies d'arrondissement, cela ne retire rien à la réflexion en cours dans le cadre de la conférence des maires d'arrondissement sur la question notamment du transfert d'un certain nombre d'équipements.

La première chose que nous avons faite depuis notre arrivée, c'est de faire l'état des lieux, dont un grand nombre d'équipements pour lesquels les conventions ou les délibérations n'étaient pas à jour, tout un tas de choses qu'il a fallu remettre à plat, et commencer à regarder quelles étaient les premières incohérences dans les équipements transférés. Tantôt, vous avez un terrain ou le club-house mais l'un et pas l'autre, ou l'étage d'un bâtiment mais pas le rez-de-chaussée. On va déjà commencer par traiter les premiers dysfonctionnements de cette nature. C'est l'objet de la prochaine conférence des maires d'arrondissement.

Ensuite, nous nous donnons le temps nécessaire pour réfléchir sur ce qui

est nécessaire à un arrondissement pour bien fonctionner. C'est vrai pour les équipements, pour l'attribution des subventions. Est-ce que tout doit être décidé en central, même si, juridiquement, la question ne peut être que votée par le conseil municipal ? On a le droit de s'interroger et de se poser des questions. La réflexion est devant nous.

Cette délibération acte le fait d'inclure dans un budget les choses à date telles qu'elles sont, puisqu'on ne les a pas encore modifiées, mais rassurez-vous, le travail sur lequel nous nous sommes engagés d'un peu plus d'autonomie des arrondissements est bien devant nous. Pour autant, il y aura toujours une mairie centrale et des arrondissements.

M. AUZAL.- Je vais vous répondre calmement : en fait, tout change, rien ne change.

M. LE MAIRE.- Non, tout est en réflexion pour changer, mais on ne peut pas tout changer en six mois.

M. LEVY.- C'est pareil mais c'est différent.

M. LE MAIRE.- Non, à la fin, ce ne sera pas pareil, Monsieur LEVY. Nous prenons rendez-vous dans quelque temps pour regarder ce qui aura réellement changé, je vous ferai l'écart si vous voulez pour que vous puissiez le voir. Je mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

11. Périmètres scolaires

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à M. ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

L'article L.212-7 du Code de l'éducation confie au conseil municipal la détermination des secteurs d'inscription des écoles situées dans le territoire communal. Il s'agit de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements, en déterminant pour chaque adresse une école de rattachement. Il ne s'agit donc pas de décider des ouvertures ou fermetures de classes, la carte scolaire,

c'est-à-dire l'ensemble des créations et des suppressions de postes d'enseignant dans les écoles ainsi que les décharges de directeur relevant de la responsabilité de l'Éducation nationale qui prend ses décisions en concertation avec la Ville, mais de s'assurer que le nombre total d'élèves accueillis dans chaque école est cohérent pour un fonctionnement optimum sur le plan matériel, locaux, capacité de restauration, des couchettes, des cours, etc.

Plusieurs raisons peuvent motiver pour une révision de périmètre : l'ouverture d'une nouvelle école, la nécessité d'équilibrer les effectifs entre deux écoles de proximité, la recherche d'une meilleure mixité sociale ou alors lorsque le nombre maximum de salles de classe disponibles dans une école est atteint. Les effectifs augmentent et, par réduction du périmètre, les nouveaux inscrits sont orientés sur une autre école.

Les périmètres ont un impact important sur l'organisation des familles et n'ont donc pas vocation à être modifiés chaque année. Il ne s'agit donc pas d'un curseur sur lequel agir systématiquement pour influencer la carte scolaire mais d'un travail de prospective sur le long terme qui doit garantir une qualité de service aujourd'hui et dans les années à venir.

Garantir la mixité sociale au sein de notre arrondissement est et restera une de nos orientations phares pour ce mandat.

La question des périmètres scolaires constitue à cet égard un levier majeur, c'est la raison pour laquelle nous avons étudié avec précision les modifications proposées par les services de la Ville de Lyon sur la base des projections démographiques. À travers ce travail, nous avons souhaité mettre fin au système de dérogation par lequel certaines écoles se remplissent au détriment de la mixité sociale. Bien évidemment, les dérogations resteront possibles pour éviter la séparation des fratries, mais elles doivent devenir l'exception et non plus la règle.

S'agissant du 8^e arrondissement qui représente à lui seul plus de la moitié des modifications qui vous sont présentées dans la présente délibération, il faut noter que ce travail de modification du périmètre scolaire a été réalisé en concertation avec les parents d'élèves ainsi qu'avec les directrices et directeurs des établissements concernés. Au cours de ces réunions, quatre en tout qui se sont tenues entre le 7 décembre 2020 et

le 7 janvier 2021, ont été exposés les motifs de la révision du périmètre. Les avis de tous ont été entendus et sont venus amender les propositions initiales de révision.

C'est notamment le cas pour la première modification que je vais vous présenter et pour laquelle nous avons même décalé la date de réunion afin de tenir compte des propositions qui ont été faites et de demander à la direction de l'Éducation de procéder à une nouvelle simulation.

Le projet du nouveau périmètre du groupe scolaire situé place Julien-Duret permettra de réduire ainsi les effectifs accueillis au sein des groupes scolaires Marie-Bordas, Philibert-Delorme et Alain-Fournier. Ces trois écoles sont en effet depuis de nombreuses années très chargées. Les programmes immobiliers en cours induiront une augmentation des effectifs des écoles du secteur et donc, le groupe scolaire de la place Julien-Duret permettra de les équilibrer.

Une première diapositive concerne un morceau du périmètre de l'école Alain-Fournier qui basculera sur l'école Julien-Duret, l'école Alain-Fournier étant une école très chargée, même si elle dispose de beaucoup d'espace. Nous allons un peu alléger les effectifs et fluidifier sa capacité de fonctionnement pour aller sur l'école de la place Julien-Duret.

La diapo suivante concerne non pas l'école Philibert-Delorme, puisque son périmètre a déjà été modifié pour la précédente rentrée, mais essentiellement l'école Marie-Bordas qui est assez particulière parce qu'elle a un problème de surcharge de certaines classes, notamment CP, CE1, etc. Cette école a des difficultés à accueillir tous les élèves de la cité Albert-Laurent.

Après avoir étudié différentes solutions, et en accord avec la directrice de l'école et la direction de l'Éducation, nous avons eu cette idée de prendre un immeuble de la cité Albert-Laurent et de le rattacher à l'école de la place Julien-Duret, l'objectif étant de contribuer à accroître la mixité sociale sur l'école Marie-Bordas et, bien sûr, de fournir des effectifs suffisants pour l'école de la place Julien-Duret.

Évidemment, c'est une chose assez inédite de faire une espèce d'enclave mais, en étudiant les différents scénarios avec la direction de l'Éducation, nous avons constaté qu'il n'y avait guère d'autre solution que celle-ci pour essayer d'obtenir un allègement des effectifs sur l'école Marie-Bordas permettant aux enfants qui restent sur

ce secteur d'être effectivement accueillis à Marie-Bordas, alors qu'actuellement certains sont obligés d'aller jusqu'à l'école Philibert-Delorme, ce qui pose des problèmes, surtout quand des fratries sont séparées parce que certains niveaux sont chargés.

Ainsi, nous pourrions remplir cette école de la place Julien-Duret avec une population dont nous essaierons de faire en sorte qu'elle soit la plus mixte possible.

Je vais présenter maintenant les autres projets de modification, puisque j'aurai l'occasion dans la prochaine délibération de revenir spécifiquement sur l'école qui ouvrira prochainement.

Les autres modifications qui ont été étudiées dans le 8^e ont pour objet de permettre un rééquilibrage des effectifs entre des écoles dont certaines sont depuis plusieurs années en limite de capacité.

Concernant l'école Lumière, elle a un périmètre très réduit depuis les travaux du restaurant scolaire qui ont été réalisés voici plusieurs années et nécessitaient de réduire son périmètre scolaire. Elle constituait une partie de ses effectifs avec un surnombre des écoles de proximité, avec un système de dérogation. La proposition de modification vise à remettre le périmètre tel qu'il existait initialement, mis à part un petit triangle du côté de la faculté de pharmacie. Cela aura assez peu d'incidence pour les familles concernées parce que, pour une grande majorité d'entre elles, leurs enfants étaient déjà accueillis à l'école Lumière par un système de dérogation. Nous revenons à un périmètre d'origine.

Concernant l'école Edouard-Herriot, elle accueille 3 classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), et il est important de ne pas avoir des classes trop chargées puisqu'elle accueille un public d'enfants porteurs de handicap, pour assurer une meilleure inclusion de ces enfants, et l'école Combe-Blanche dispose de locaux encore disponibles. L'école Simone-Signoret est également impactée par le tracé de cette modification de périmètre pour la continuité géographique.

Un morceau qui appartient jusqu'ici à l'école Simone-Signoret sera rattaché à Combe-Blanche. Un morceau de l'école Edouard-Herriot sera rattaché également à l'école Combe-Blanche. On rééquilibre un peu.

En faisant cela, je précise que nous avons vérifié que cela fonctionnait au

niveau des effectifs des différentes écoles. L'enjeu était de ne pas affaiblir Simone-Signoret puisque deux morceaux de périmètre repartent soit vers Combe-Blanche, côté sud, soit vers Lumière côté nord, de façon à ne pas affaiblir ses effectifs et risquer, par exemple, une fermeture de classe, un problème sur la décharge de direction, etc., mais de donner un peu plus d'aisance dans cette école qui était déjà bien chargée.

Voilà pour donner un peu des perspectives face aux divers projets immobiliers qui se font jour dans le secteur.

S'agissant des écoles Charles-Péguy et Louis-Pergaud, en les visitant, on a vu que le groupe scolaire Charles-Péguy avait des classes chargées, notamment en maternelle. A contrario, le groupe scolaire Louis-Pergaud avait des effectifs plus faibles, avec un système de recrutement souvent par dérogation, plus du côté de Fournier, mais cela n'aura pas d'incidence aujourd'hui.

L'idée est d'arriver à stabiliser les effectifs de Pergaud qui souvent découvrent des classes qui ouvrent à la fin de l'été et de faire en sorte que les deux écoles aient un rééquilibrage entre leur population. Un petit morceau sera rattaché à Pergaud, il y aura une coupe droite entre les deux écoles. Évidemment, tout cela a été décidé en accord avec les directions d'école concernées et les parents d'élèves.

Ces modifications de périmètre seront mises en œuvre à la rentrée scolaire 2021. Elles ont été apportées en prenant en compte la situation et les perspectives d'évolution de chaque école concernée afin de ne pas entraîner des mesures de carte scolaire non désirées, des fermetures de classes ou pertes de décharges. Nous avons été attentifs aux observations et alertes des directrices et directeurs.

Les prévisions d'effectifs et nos discussions avec les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale devraient permettre aux équipes pédagogiques d'aborder la prochaine rentrée scolaire avec sérénité. Nous avons évité des fermetures qui étaient non désirées.

Notre arrondissement est peu concerné par ce phénomène de 1 000 élèves qui ont disparu à la rentrée 2021 sur la ville de Lyon, il est assez marginal, c'est la raison pour laquelle nos effectifs augmentent et que nous construirons des écoles dans ce mandat.

Je vous propose de bien vouloir adopter ces périmètres qui seront applicables à partir de la rentrée 2021. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Y a-t-il des prises de parole ?
Anne-Rose EVA, vous avez la parole.

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous avons bien pris en compte sur cette délibération votre souhait de créer de la mixité sociale dans les écoles, notamment sur l'école Marie-Bordas, en prenant en compte une partie des enfants qui résident sur la cité Albert-Laurent du quartier Moulin-à-Vent pour les répartir dans l'école Duret.

Vous nous dites que vous avez pris en compte la cité Albert-Laurent alors que vous n'avez pris qu'un immeuble vers les chemins de fer qui ne fait pas réellement partie de cette grande cité Albert-Laurent. Pour nous, il aurait été beaucoup plus judicieux de profiter de cette répartition scolaire pour affecter une plus grande partie des enfants de cette cité Albert-Laurent vers la nouvelle école et de vraiment garantir une vraie mixité sociale. C'est important dès le plus bas âge et c'était l'occasion par rapport à ce nouveau découpage.

M. LE MAIRE.- Merci Anne-Rose EVA. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Quelques petites questions que l'on a pu d'ailleurs évoquer également en commission, d'abord sur l'école Lumière. Je suis assez surpris que l'école Paul-Émile-Victor élémentaire dont on sait également que, chaque année, c'est un peu compliqué, n'ait pas fait partie du tour de table autour de la concertation. C'était l'occasion de remettre à plat les périmètres puisque vous savez que le périmètre scolaire de la maternelle Paul-Émile Victor pour l'affectation en élémentaire se fait entre deux écoles, entre la primaire Paul-Émile Victor et la primaire Lumière. C'était une possibilité d'harmoniser un peu les choses. J'ai cru comprendre d'ailleurs que c'était un des souhaits de l'équipe pédagogique qui n'a pas été entendu.

En ce qui concerne Albert-Laurent, je suis assez surpris du phénomène « Astérix », c'est-à-dire un petit bout d'immeuble que l'on sort d'un périmètre pour le mettre ailleurs. Je ne suis pas persuadé que cela contribue à une grande mixité sociale par rapport à un groupe d'enfants qui venaient de l'école Alain-Fournier. Vous savez que

sur l'école Alain-Fournier, quand on fait la moyenne des coefficients familiaux, c'est l'école de Lyon où il est le plus bas : 80 % voire 90 % des enfants d'Alain-Fournier ont un coefficient familial entre 1 et 2. Je ne suis pas persuadé que mettre dans une autre école des enfants d'Albert-Laurent qui se connaissent, qui jouent ensemble, qui ont des activités avec la MJC, avec lesquels on essaie de construire également une mixité, et dire qu'ils feront une mixité sociale avec des enfants qui étaient d'Alain-Fournier contribue à tout cela, mais vous avez peut-être des éléments que je n'ai pas.

C'était juste un point de vigilance par rapport à ceci.

Je vous avais également interrogé parce que, comme ces enfants allaient pour une grande partie sur le collège Balzac à Vénissieux, je me posais la question de savoir si les enfants qui seraient dans l'école Anne-Sylvestre iraient dans le même collège demain du fait de ce découpage un peu bizarre.

Ce sont des points qui m'interrogent. Monsieur ODIARD, vous avez répondu, tous ces périmètres ont été votés par les conseils d'école, ils ont été approuvés par tout le monde, y compris par les parents d'élèves. Je voulais être certain également que, sur Albert Laurent, les parents d'élèves ont bien été consultés. J'ai interrogé le conseil citoyen, a priori, ils n'étaient pas forcément bien au fait de tout cela.

Ce sont des points qui nous interrogent, qui nous interpellent sur la méthode et les résultats, mais nous avons confiance en les équipes pédagogiques et si cette proposition a été validée par l'Éducation nationale, c'est une bonne chose.

Une petite pointe d'humour : il faudra penser à dire merci à M. BLANQUER parce que, grâce au dédoublement des classes en CP et en CE1, nous n'avons pas de fermeture de classe au sein de l'école Marie-Bordas.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Je crois que Sandrine RUNEL voulait prendre la parole.

M. LEVY.- C'était pour remercier Monsieur BLANQUER !

M. LE MAIRE.- Pour Monsieur BLANQUER, on verra plus tard !

Mme RUNEL.- Merci Monsieur le Maire.

Non, mes remerciements ne vont pas s'adresser à M. BLANQUER, vous vous en doutiez j'imagine, mais plutôt à M. ODIARD pour tout le travail de dentellier qu'il a réalisé en lien avec l'adjointe à l'éducation de la Ville de Lyon. Ils ont réalisé un travail de grande concertation et véritablement approfondi avec l'ensemble de la communauté éducative, et je crois qu'aujourd'hui on arrive à un rééquilibrage.

Effectivement, M. ODIARD l'a rappelé, il n'y avait pas beaucoup de déperdition d'effectifs sur notre arrondissement, nous sommes un des moins touchés par la perte d'élèves qui quitteraient Lyon, parce que c'est quand même de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Aujourd'hui, notre arrondissement permet à des familles de se maintenir en ville et de vivre à Lyon. Nous devons continuer dans ce sens.

Le groupe socialiste votera bien évidemment favorablement ce rapport mais, au-delà même de la carte scolaire, il tient à apporter son soutien plein et entier à tout le travail que réalise M. ODIARD dans le 8^e arrondissement, mais aussi l'ensemble des élus à l'éducation dans les arrondissements, et bien évidemment l'adjointe à l'éducation de la Ville de Lyon qui fait en sorte que l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, que l'ensemble des familles, que l'ensemble des jeunes, qu'ils soient sur les coefficients 1, 2, 4, 5, 6 ou 7, puissent bénéficier d'un enseignement de qualité, avoir un cadre aussi d'enseignement de qualité dans des écoles qui vont être rénovées avec un véritable effort de la Ville sur la question de la rénovation des écoles, notamment de la rénovation thermique, et sur la végétalisation.

Je crois que c'est important, au-delà des périmètres, au-delà du nombre d'élèves dans les classes, d'avoir aujourd'hui des écoles où les élèves ne prennent pas l'eau, les élèves ne sont pas par 35° dès le mois de mai dans des classes, et l'ensemble de ces conditions améliorées permettra aussi d'avoir un enseignement de qualité dispensé par des équipes éducatives fortement mobilisées, notamment dans le 8^e arrondissement.

Encore une fois, Monsieur l'Adjoint à l'éducation, vous avez tout notre soutien, nous voterons bien sûr favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL, je me joins volontiers à vos remerciements. Pour avoir assisté à toutes les concertations, c'est effectivement un

énorme travail et l'ensemble des personnes qui ont participé l'ont apprécié. Je tiens à vous dire, Monsieur LEVY, qu'effectivement, nous n'avons pas invité le conseil citoyen à la concertation sur l'école Bordas, il nous a semblé plus pertinent d'inviter les parents d'élèves élus et les équipes enseignantes.

M. LEVY.- L'un n'empêche pas l'autre.

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD, vous voulez apporter une précision sur les questions techniques qui ont été soulevées ou pas ?

M. ODIARD.- Pour ce qui est de l'école de la place Julien-Duret, le choix a été fait après les différentes simulations, bien sûr. Dans l'absolu, nous aurions souhaité que la moitié des quatre immeubles de la cité Albert-Laurent, c'est-à-dire les deux grands et les deux petits, soient séparés. Ce sont toujours des paris que l'on fait mais l'idée était aussi que lorsqu'il y avait des conflits dans l'école Marie-Bordas, ce ne soit pas des conflits qui reviennent dans la cité Albert-Laurent, et lorsqu'il y a des conflits dans la cité Albert-Laurent, ce ne soient pas des conflits qui se reportent dans l'école Marie-Bordas, ce qui se passe de fait quand une école unique accueille tous les enfants de la cité.

Nous avons essayé de séparer les adresses entre les deux écoles pour limiter ce phénomène. Nous avons commencé par les grands immeubles parce que c'était le plus évident, mais vous avez vu la taille de ces immeubles, ils sont très peuplés. Cela faisait un nombre d'enfants très important qui allaient arriver d'un coup sur l'école de la place Julien-Duret. Comme vous le savez, quand on ouvre une école, on essaie toujours de le faire progressivement pour que la montée en charge se fasse en douceur, que le nouveau directeur ou la nouvelle directrice arrive avec une équipe d'un format réduit qui bien sûr accueillera prioritairement les maternelles, les CP, etc., et monte progressivement. Il y aurait eu un très gros départ si on avait pris ce premier scénario.

Celui qui nous semblait le plus réaliste était celui proposé aujourd'hui. Après, les choses peuvent évoluer selon la façon dont les gens vont se saisir de cette possibilité, puisqu'il y aura peut-être des familles qui choisiront d'aller dans la nouvelle école, d'autres qui préféreront rester dans l'école où se trouvent les amis, les frères et sœurs, etc. Il existe une part d'incertitude et c'est pour cette raison que nous avons choisi la solution minimale, même si, dans l'absolu, j'aurais préféré que ce soit plus en partage de la cité entre les deux écoles puisque, finalement, elles sont à distance assez équivalente.

Concernant l'école Paul-Emile-Victor, la question a été réfléchi. Vous avez remarqué que sur les sept modifications de périmètre que nous votons ce soir, quatre concernent déjà notre arrondissement, cela représente beaucoup de changements et cela reste un objectif de voir comment on rééquilibre dans les années à venir les écoles Lumière et Paul-Emile-Victor maternelle qui sont des écoles extrêmement proches. Pour cette année, en voyant les prévisions des effectifs et la façon dont les écoles fonctionnaient, nous avons préféré rester sur le statu quo. Nous avons bien envisagé différentes hypothèses, de récupérer les enfants qui se trouvent face à l'école Paul-Emile-Victor maternelle pour les attirer dans l'école.

Différentes solutions ont été évoquées par les services, j'ai préféré pour cette année en rester là et voir comment cela pouvait évoluer dans les années suivantes.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci Monsieur ODIARD

M. LEVY.- Pour le collège, on peut avoir la réponse ?

M. ODIARD.- Pour le collège, il faudra voir cela avec l'Éducation nationale et le rectorat, bien sûr. Pour l'instant, je n'ai pas d'éléments. Je vais me renseigner.

M. LEVY.- Quel est le collège de rattachement de l'école, parce qu'il fait bien partie d'une REP ?

M. ODIARD.- Je ne sais pas. J'imagine que cela sera le même que celui qui concernait Marie-Bordas, je ne vois pas bien de changement.

M. LEVY.- Non, parce que sur une partie de Bordas, c'était Alice-Guy. Cela pose un certain nombre de questions si c'est Alice-Guy.

M. ODIARD.- Nous nous renseignerons, ce sont des éléments que nous n'avons pas encore. Il faut voir au niveau du rectorat comment les choses s'opéreront. C'est une question importante.

M. LE MAIRE.- Monsieur MOURIER pour une explication de vote ?

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes et chers habitants du 8^e arrondissement,

La délibération que nous examinons concerne l'établissement des périmètres scolaires dans le 8^e, c'est ce que M. ODIARD a présenté, mais également, si

on observe bien les annexes, toute la ville de Lyon. Il nous revient donc de donner un avis sur cette délibération et l'ensemble de ses annexes.

En ce qui concerne le 8^e, la tâche était de taille et je tiens à saluer ici, comme beaucoup d'entre vous, le travail des élus, de M. ODIARD et les services.

L'opération a été menée de manière à réduire dans la mesure du possible les inégalités, en concertation avec les équipes enseignantes et les parents d'élèves. Elle visait à ramener les équilibres là où cela était possible, et le groupe Lyon en Commun s'en félicite.

S'il ne s'agissait que des périmètres scolaires du 8^e arrondissement, Monsieur le Maire, nous voterions sans difficulté aucune cette délibération, mais ce qui nous occupe concerne l'ensemble des périmètres scolaires de la ville de Lyon et non seulement le 8^e.

Vous n'êtes pas sans savoir que notre famille politique a pour valeur la défense des services publics. Pour le 8^e arrondissement, c'est une école qui ouvre et, dans le 1^{er} arrondissement de Lyon, c'est une école qui ferme. L'école Lévi-Strauss va en effet fermer 123 ans après sa création et nous avons toujours, partout, défendu les services publics.

C'est au sein du 1^{er} arrondissement, au creux des pentes que se niche cette école. C'est la seule école entre la place des Jacobins et les pentes de la Croix-Rousse. C'est la dernière école maternelle de ce quartier puisque la majorité précédente a acté la fermeture de l'école élémentaire pendant le dernier mandat. Si l'école ferme, ce sont les familles qui partiront, il ne restera plus que des bureaux, des bars et des espaces vides. La gentrification, la reconversion de logements en bureaux, voilà autant de raisons qui font fuir les familles et qui vident les écoles.

La disparition d'une école, c'est la rupture du principe d'égalité devant l'éducation pour toutes et tous sans aucune distinction. Car c'est bien là le cœur de la mission de l'école républicaine : l'égalité. Apporter plus à ceux qui ont moins, cela va de soi, et nous, dans le 8^e, nous ne connaissons que trop bien les dispositifs particuliers mis en place dans les quartiers populaires. Mais l'égalité, c'est offrir la possibilité du service public partout, et nos collègues élus dans le 1^{er} arrondissement ont fait plusieurs propositions en janvier, l'Éducation nationale n'en a repris aucune pour l'instant.

Là où l'Éducation nationale est prompte aux expérimentations dans les quartiers populaires, elle se refuserait à expérimenter pour sauver une école dans le 1^{er} arrondissement ?

Notre position ici, je le répète, n'est pas basée sur les périmètres scolaires du 8^e. Notre collègue Patrick ODIARD a fait un travail intense, équilibré et qui bénéficiera aux enfants. Notre position, c'est une réaction à la fermeture d'une école et, par amour du service public, Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons pas apporter notre soutien à une telle délibération.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, très chers collègues, que le groupe Lyon en Commun votera contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

12. Ouverture du groupe scolaire de la place Julien-Duret-- Lyon-8^e

M. LE MAIRE.- Monsieur ODIARD ?

M. ODIARD.- Au titre du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles des classes élémentaires et maternelles d'enseignement public, après avis du représentant de l'État dans le département.

Comme vous le savez, ce nouveau groupe scolaire situé place Julien-Duret, d'une capacité de 22 classes, devait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2020 pour faire face à l'augmentation de la démographie scolaire de ce secteur en développement, mais le contexte sanitaire de l'année 2020 a entraîné des retards de travaux et donc de la date de livraison.

C'est donc à la rentrée scolaire 2021 que ce groupe scolaire sera ouvert avec, dans un premier temps, un objectif de création de six classes en élémentaire de CP et CE1 dédoublés et trois classes en maternelle. Ce n'est pas tout à fait ce qui est dans la délibération mais je préfère me baser sur ce que nous essayons de viser avec l'inspectrice de l'Éducation nationale.

Il s'agit là d'un objectif que nous nous efforcerons d'atteindre après la révision des périmètres scolaires que nous venons de voter et qui comporte une part d'incertitude liée notamment aux demandes de rapprochement de fratries parce que, évidemment, c'est une possibilité, même si, a priori, ce sont les débuts de chaque cycle qui sont concernés.

Cette école est conforme au programme type des écoles de la ville de Lyon. En plus des salles de classe, elle disposera d'un restaurant scolaire, d'un gymnase, d'une salle informatique, d'un cabinet médico-social, d'un lieu accueil parents (LAP) et d'autres lieux nécessaires au bon fonctionnement d'une école.

La Ville de Lyon a déjà préparé ce projet d'ouverture d'école avec la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône. La visite d'ouverture, pour laquelle j'aurai l'honneur de représenter la mairie du 8^e, aura lieu la semaine prochaine. Nous pourrons ensuite faire découvrir ce nouvel équipement aux acteurs locaux, aux représentants des parents d'élèves, des enseignants qui souhaitent postuler éventuellement, des associations de l'éducation populaire, conseil de quartier et, bien sûr, les élus qui souhaiteront s'y associer, de la majorité comme de l'opposition, naturellement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver l'ouverture de ce nouveau groupe scolaire situé place Julien-Duret à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Merci.

M. LE MAIRE.- Mme JENN a levé la main.

Mme JENN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je félicite cette ouverture annoncée de ce nouveau groupe scolaire à cet endroit puisque c'était une proposition de mon prédécesseur Stéphane GUILLAND qui avait été portée pendant la campagne des Municipales de 2014.

Mais je voudrais revenir, Monsieur le Maire, sur le cas d'une autre école le groupe scolaire Kennedy, au sujet duquel je vous ai écrit le 18 janvier dernier sans réponse à ce jour de votre part. J'ai d'ailleurs été surprise de lire dans *Le Progrès*, mi-février, que le courrier ne vous serait pas parvenu puisque je l'ai déposé moi-même en mairie.

Ce courrier faisait donc suite au début d'incendie qui s'est déclaré le 15 janvier dans un établissement considéré comme particulièrement à risque et non stable au feu, si j'en crois ce que rapportait la Chambre régionale des comptes dans son rapport publié en novembre 2019.

Votre programmation d'investissement prévoit de reconstruire cette école, c'est une bonne chose, mais en attendant cette démolition puis la reconstruction, il y a une question : comment assurer la sécurité quotidienne des enfants et des personnels Ville, Éducation nationale, qui sont sur cette école ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Je vais vous répondre. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Il me semblait que M. COHADE voulait parler sur ce sujet.

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Permettez-moi de commencer par saluer le travail de nos anciens collègues, notamment Nicole Gay, adjointe au maire de Lyon, en charge de la préservation et du développement du patrimoine immobilier, pour la création de cette nouvelle école, car elle a porté avec le soutien sans faille de Michel LE FAOU ce projet d'école et surtout son mode de construction novateur pour les services techniques de la Ville au niveau scolaire, puisque c'est une école qui a été créée en utilisant les filières dites filières sèches. C'était une première pour notre ville.

Certes, on peut regretter les retards de livraison dont on connaît tous la raison avec ce contexte sanitaire particulier.

On ne peut que se féliciter de cette ouverture de ce nouveau groupe scolaire à la rentrée prochaine mais, bien entendu, dans le contexte actuel, le besoin d'espace pour les activités, on aurait bien aimé que soit votée en parallèle de ce rapport la convention de mise à disposition avec, par exemple, l'espace des 4 vents, sans attendre l'ouverture, et ce serait une erreur d'attendre l'ouverture de l'école et ne pas permettre à la MJC d'occuper les lieux dès lors que la commission de sécurité l'aurait permis.

C'était juste une petite remarque sur le dossier mais je pense que vous allez anticiper ce point.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur COHADE. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole sur ce sujet ? (*Non*)

Madame JENN, vous nous avez effectivement écrit, je ne sais pas ce qu'il s'est passé exactement avec ce courrier, vous dites l'avoir posé en mairie, nous n'en avons pas eu trace. Pour autant, maintenant, nous l'avons bien. Suite à votre demande, nous avons sollicité la transmission du rapport de la commission de sécurité que vous demandez. Nous venons de l'avoir, M. ODIARD est en train de vous préparer une réponse.

Monsieur COHADE, par rapport à votre question, j'étais encore ce matin avec la MJC Monplaisir (je sais, cela fait beaucoup d'élus qui vont à la MJC Monplaisir mais c'est aussi notre mission) qui, concernant l'espace des 4 vents, a vu sa dotation augmenter. Les choses ne sont encore ni totalement déterminées ni actées mais en bonne voie, nous y travaillons.

Monsieur ODIARD, vous vouliez reprendre la parole.

M. ODIARD.- Oui, pour répondre à Madame JENN.

Effectivement, j'aurais peut-être dû vous faire une réponse d'attente à votre courrier. Nous avons sollicité les services pour disposer des rapports des commissions de sécurité puisque vous en faisiez la demande, comme nous les avons reçus il y a assez peu de temps, je vais pouvoir vous communiquer les éléments.

Pour vous répondre sur le fond, il faut savoir que ces commissions de sécurité ont bien sûr validé le fonctionnement de cette école malgré le contexte très défavorable de son mode de construction de type Pailleron. Tout cela fait qu'elle dispose d'équipements que ne possèdent pas la plupart des écoles, c'est-à-dire des points de déclenchement d'alarme d'incendie assez nombreux répartis sur toute la surface de l'école. Bien sûr, les exercices d'évacuation qui sont réalisés sont extrêmement suivis par les services de sécurité et les pompiers pour vérifier qu'ils se déroulent dans des délais corrects.

Nous essayons de faire en sorte que les choses se déroulent le mieux possible. Nous avons rencontré récemment l'équipe éducative et les parents d'élèves de cette école qui nous ont bien sûr fait part de leurs inquiétudes face à cette situation qui

est suivie de près. Bien sûr, nous réglerons cela le plus rapidement possible, en proposant cette reconstruction avec les systèmes de transition qui seront mis en place pour l'accueil des enfants pendant la durée des travaux.

Voilà ce que je peux dire sur ce point.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD. Je mets au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

13. Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement – mars 2021

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Fanny DEL.

Mme DEL.- Merci Monsieur le Maire.

Cette délibération porte sur la tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement. Le comptable public a rejeté des titres de recettes liés à la location des salles et il s'agit, pour les différents arrondissements, de réguler la situation. Ce que nous défendons au niveau de l'arrondissement et de la mairie centrale, c'est la transparence dans la gestion et la mise à disposition des équipements. C'est pourquoi, par exemple, et suite au CICA qui s'est tenu fin 2020, les associations d'arrondissement s'attellent à remplir un dossier de demande de réservation de salles municipales et que leurs besoins seront étudiés et réévalués sur cette base et de manière objective et transparente, afin de favoriser l'accès à ces équipements transférés au plus grand nombre.

Il s'agit ici de favoriser l'épanouissement associatif au sein de notre arrondissement.

Pour revenir à l'objet de cette délibération, je vais rapidement clarifier la problématique rencontrée et la solution proposée par la Ville de Lyon.

De manière rigoureuse, et quand bien même cela a été accepté sous les mandats précédents, le trésorier public rejette aujourd'hui les encaissements des montants de locations réalisées par exemple par des régies immobilières, des particuliers à l'occasion de fêtes familiales, etc. En effet, des délibérations au niveau des

arrondissements et au niveau municipal mentionnant les montants exacts des locations sont nécessaires pour que le trésorier public valide les encaissements.

Aussi, et afin de ne pas priver des particuliers de leur accès aux salles municipales, il s'agit pour nous de voter les tarifications des salles transférées, et ce de manière transitoire. Transitoire parce que la commission mixte paritaire se saisira du dossier et examinera les conditions d'utilisation des locaux transférés, également des tarifs, l'objectif étant ici d'harmoniser les pratiques entre arrondissements.

À noter que les tarifs appliqués actuellement ont été définis en 2002 pour les salles en mairie et en 2004 pour l'Espace 101. Il conviendra de les valoriser pour tenir compte des hausses de prix, notamment des fluides, des produits d'entretien, des rémunérations des agents qui s'occupent du nettoyage et de l'organisation des petites salles. Les détails concernant les tarifs appliqués dans le 8^e arrondissement sont communiqués aux conseillères et conseillers d'arrondissement en annexe au rapport.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- la tarification des salles transférées dont les arrondissements de Lyon ont la charge est fixée conformément à la liste annexée ;

- Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

14. Dénomination du bâtiment mis à disposition du centre social Langlet-Santy (EI 08104) : « Centre social Gisèle-Halimi », sis 147, avenue Général-Frère à Lyon (8^e arrondissement)

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Touria EL GANNOUNI.

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement,

Cette délibération porte sur la dénomination du bâtiment 147, avenue Général-Frère « Centre social Gisèle-Halimi ». La vie associative étant un des fondements de l'accès à la citoyenneté et de la démocratie, elle bénéficie du soutien entier de la Ville de Lyon. Un centre social est un lieu idéal pour l'exercice de toutes les solidarités quelles que soient les trajectoires personnelles des individus.

De cette capacité à vivre en société, à s'entraider, à se reconnaître comme égaux au-delà des différences, Mme Gisèle HALIMI est une admirable incarnation.

Cette délibération tombe à point nommé au lendemain de la journée internationale des femmes dont le thème était le leadership féminin.

On dit qu'un leader est une personne qui est capable de guider, d'influencer et d'inspirer. Gisèle HALIMI était une avocate franco-tunisienne née en 1927 et récemment disparue le 28 juillet 2020. Elle a marqué notre siècle par son leadership, son implication, son courage, sa détermination à porter des combats qui ont fait évoluer le débat public vers davantage d'action.

Convaincre, c'est construire, selon Gisèle HALIMI. Elle a défendu intensément la cause des femmes, des plus précaires, des opprimés. Elle a fait du refus des injustices une raison de vivre et le moteur de son engagement.

Gisèle HALIMI était une femme de convictions. Elle a été même jusqu'à mettre sa vie en péril pour défendre entre autres des militants indépendantistes algériens, le droit à l'avortement, la criminalisation du viol, les droits des homosexuels.

Femme leader en politique, elle est devenue députée, elle n'a eu de cesse de dénoncer la condition faite aux femmes et de plaider pour une égalité réelle des droits entre les femmes et les hommes, en particulier s'agissant du droit inaliénable des femmes à disposer de leur propre corps.

Le cri d'alarme du livre de Gisèle HALIMI est « Ne vous résignez jamais ! ». Ce livre est délivré aux femmes et aux hommes, mais en particulier aux femmes car la résignation est pour elles, et je la cite « la vertu la plus terrible qui soit. », c'est quelque chose de plat qui enlève tout projet, qui efface les lumières de l'avenir et en particulier pour les femmes.

Le centre social est un lieu où est permis l'accès à la connaissance de ses droits avec l'aide des autres, en donnant l'opportunité d'appréhender sa situation, conjurer la fatalité et ainsi accéder à sa liberté.

La mairie de Lyon et la mairie du 8^e arrondissement sont heureuses et fières de contribuer à l'aventure des centres sociaux en les soutenant pour faire vivre les valeurs de l'éducation populaire et la citoyenneté pour toutes et tous.

Aussi, pour témoigner de ses engagements et rappeler ô combien sont toujours d'actualité le message et la contribution active de cette admirable femme, je vous propose que le nom de Madame Gisèle HALIMI soit attribué à ce nouveau centre social.

Notre projet municipal est plus que jamais orienté vers plus de justice, plus de tolérance, plus d'égalité, et permet d'élargir le chemin vers la dignité de toutes et tous. Par cette décision, la Ville de Lyon et la mairie du 8^e entendent manifester leur reconnaissance à la personnalité exemplaire de Mme Gisèle HALIMI, une femme engagée, déterminée et impliquée.

À l'image de toutes ces qualités que je viens de citer, je souhaite publiquement remercier par le biais de cette délibération, et au lendemain de la journée internationale des femmes, l'implication sans relâche de nos directrices des centres sociaux : Élisabeth SORIANO, directrice du centre social États-Unis, Agnès MÉNARD, directrice des centres sociaux Santy-Mermoz, Jacqueline BÉNIER, directrice du centre social Laënnec.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose, Mesdames et Messieurs, que le bâtiment situé au 147, avenue Général-Frère dans le 8^e arrondissement, nouvellement construit, soit dénommé centre social Gisèle-Halimi.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame EL GANNOUNI. Madame COUDER ?

Mme COUDER.- Monsieur le Maire, Mesdames les Élués, Messieurs les Élus, Mesdames et Messieurs,

Clin d'œil amical à mon ami Odile BELINGA.

Gisèle HALIMI disait à la fin de sa vie : « Je dis aux femmes trois choses : votre indépendance économique est la clé de votre libération, ne laissez rien passer dans

les gestes, le langage, les situations qui attentent à votre dignité, ne vous résignez jamais. »

Soixante-dix ans d'engagement, de militantisme et de lutte au service de la justice et de la cause des femmes, servis par une intelligence et une ténacité hors norme.

Il y a des combats qui nous rassemblent. À défaut d'être 343 autour de cette table, nous toutes pouvons dire, je pense, que cette femme est un modèle d'engagement.

Prochainement, un projet porté depuis des années verra le jour dans le 8^e arrondissement en l'ouverture d'un centre social qui portera le nom de Gisèle HALIMI. Nous ne pouvons que partager cet enthousiasme et espérons, dans le respect des règles sanitaires, inaugurer ensemble l'ouverture de ce centre social.

Un bémol toutefois, un collège portant le même nom sera construit dans le 7^e arrondissement, une meilleure concertation avec la Métropole aurait pu éviter d'attribuer le même nom à deux établissements distincts.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur AUZAL ?

M. AUZAL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

C'est effectivement pour toutes les raisons rappelées dans votre intervention sur l'œuvre et la vie de Gisèle HALIMI que donner son nom au nouveau centre social Langlet-Santy est une heureuse initiative et un très beau symbole.

Comme Gisèle HALIMI, qui a démontré dans son parcours de vie, son œuvre orientée dans la construction continue vers plus de tolérance, d'égalité et l'éternelle conviction d'élargir le chemin vers la dignité de toutes et de tous, c'est également pour toutes ces raisons que la mandature précédente a été à l'origine de la création de ce tout nouveau centre social. C'était donc pensé, en cours, et c'est dorénavant chose faite.

Ainsi, nous voterons favorablement le présent rapport.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur AUZAL. Madame LE DILY ?

Mme LE DILY.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants et chères habitantes du 8^e arrondissement,

Au lendemain de la journée internationale du droit des femmes et dans le contexte de notre histoire d'arrondissement, je souhaite dire quelques mots moi aussi sur Gisèle HALIMI. Halimi s'écrit avec un grand H comme le mot histoire dont elle disait que celle-ci était venue rapidement à sa rencontre. L'histoire avec un grand H qu'elle continue d'écrire inlassablement avec la plume de son engagement en faveur de la lutte anticoloniale et de la cause des femmes, deux substrats qui sont à la source de son combat.

Elle visait sans relâche la liberté sous toutes ses formes, sans hiérarchiser les luttes, sans étanchéité entre les causes. Les causes, toutes les causes, toutes les mises en cause, celle de ne pas être libre, celle d'être une femme qui, en outre, ne dispose pas de la liberté de son corps. Cette cause de la liberté à disposer de son corps l'a conduite, de concert avec 342 autres salopes, à signer en 1971 un manifeste pour la cause des femmes avec pour objet de revendiquer le droit à l'avortement.

Pionnière, elle avait un temps d'avance sur l'histoire, à l'instar des personnes initiant de nouveaux paradigmes. Elle avait senti qu'un vent de délivrance allait souffler sur le ventre des femmes et s'en est fait l'une de ses bâtisseuses.

Toute sa vie, avec pour toute arme le droit, elle aura ferrailé contre tout, contre tout ce qu'elle considérait comme injustices et toujours pour des causes qui la dépassaient elle-même, en gagnant peu à peu des morceaux de liberté qu'elle offrait aux autres femmes, sans jamais pour autant chercher à exclure les hommes qui constituent l'autre pôle naturel de l'humanité.

Pour ces raisons, nous saluons bien évidemment l'idée de baptiser le centre social de Langlet-Santy de ton nom et souhaitons aujourd'hui que le Panthéon devienne ta maison de repos auquel tu n'as jamais aspiré, Madame HALIMI, et notre humanité te dit : « Entre ici Gisèle HALIMI l'insoumise, nous écrivons désormais les mots « courage », « lutte pour l'égalité » et « lutte pour la justice » avec un grand H.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci Madame LE DILY. Madame RUNEL, c'est à vous.

Mme RUNEL.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Les centres sociaux ont pour vocation d'être au cœur des quartiers des villes et de proposer des animations, des lieux de vie, d'échange et de rencontre qui donnent aux habitants la possibilité de participer à la vie du quartier. Traditionnellement identifiés comme des lieux d'animation sociale, éducative ou culturelle, les actions ces dernières années ont dû évoluer pour faire face à des situations nouvelles de précarité et s'engager dans la lutte contre l'exclusion et la mise en place de politiques d'insertion des populations en grande difficulté sociale et économique.

À l'heure où la notion d'utilité sociale ou d'impact social est présente dans chacun de nos projets et questionne nos politiques publiques, le rôle des centres sociaux, rendre service aux familles, favoriser les rencontres, susciter des initiatives ou encore faciliter le lien entre les pouvoirs publics et les habitants, notamment sur les territoires les plus en difficulté, reste donc une première réponse.

Le travail engagé depuis plusieurs mois par les équipes des deux centres sociaux Mermoz et Langlet-Santy est admirable, tant par le résultat que nous connaissons aujourd'hui et qui va bénéficier directement aux habitants que par la démarche de mutualisation dans l'intérêt du bien commun. C'est une chance pour notre arrondissement, inégalement pourvu en services publics et en équipements socioculturels, que d'accueillir un équipement d'une telle qualité.

Sur ce point, je tiens à saluer le travail de la précédente équipe municipale et de son maire Christian COULON d'avoir toujours été dans la volonté de corriger les inégalités en favorisant une plus grande équité sur notre territoire pour, au final, bien sûr, rendre un meilleur service aux usagers et répondre à des besoins sociaux présents.

Au lendemain de la journée internationale du droit des femmes et à l'heure où les questions d'égalité entre les femmes et les hommes n'ont jamais été aussi importantes, à l'heure où la lutte contre les violences faites aux femmes occupe le débat public avec la vigueur de la libération de la parole des victimes et les actions chocs de nouveaux mouvements, quoi de plus significatif et d'évocateur que de faire porter à ce centre social le nom de Gisèle HALIMI ?

Cette dénomination fait sens par rapport aux combats que Gisèle HALIMI a menés et aux actions que mène quotidiennement le centre social et que la Ville de Lyon accompagne.

Héritiers d'un militantisme social qui a eu très tôt le désir d'agir sur les conditions de vie des habitants et des quartiers populaires, les centres sociaux de notre arrondissement sont fortement engagés auprès des familles et ainsi, bien au-delà du symbole, le centre social Gisèle-Halimi permettra de transmettre aux plus jeunes générations et à toutes les personnes venant dans ce lieu l'importance des batailles passées et celles à venir.

L'émancipation des peuples, c'est finalement le même combat porté par le secteur de l'éducation populaire, et si nous savons tous que le combat pour l'égalité n'est pas terminé, c'est donc à nous de le poursuivre collectivement.

Je remercie également la famille d'avoir bien voulu accepter que ce centre social porte le nom de Gisèle HALIMI et je sais que les équipes du centre social, comme celles de l'arrondissement, en seront dignes.

Notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Madame RUNEL. Y a-t-il d'autres prises de parole ? *(Non)*

Bien entendu, nous devons remercier le travail qui a été fait sur ce centre social. Vous le savez, la période actuelle ne permet pas de faire une inauguration comme nous le souhaiterions de ce nouvel équipement, c'est pourquoi nous avons décidé, en accord avec sa direction, de repousser une date d'inauguration vers mai-juin, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, en espérant pouvoir nous réunir d'ici là, de sorte à pouvoir inviter un peu plus largement les acteurs du quartier, et j'inviterai bien volontiers Christian COULON à cette inauguration quand nous la ferons de manière officielle avec la présence des représentants de la famille.

Je vous propose de mettre cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

15. Lancement de l'opération 60022018 « Aménagements cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Christophe LESUEUR.

M. LESUEUR.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,

La Ville de Lyon a l'obligation de veiller au bon fonctionnement des équipements destinés à l'accueil des usagers dans les cimetières lyonnais, ainsi que des locaux du personnel de gardiennage et technique qui travaille sur les sites. Ces missions de conservation du patrimoine communal incluent également le suivi, la mise à niveau du bâti et l'entretien des réseaux qui alimentent les différents cimetières.

L'opération qui vous est proposée prévoit la rénovation des vestiaires du personnel, des locaux d'accueil et techniques, des sanitaires mis à la disposition du public, des réseaux et des équipements divers des cimetières. Cette opération est estimée à 490 000 € sur la durée du mandat.

Si ces dispositions recueillent votre consentement, je vous prie de les approuver et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LESUEUR. Pas de questions sur cette délibération ? (*Non*)

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

16. Lancement des opérations n° 60020600 « Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026 » et n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Christelle BERTRAND pour une série de délibérations.

Mme BERTRAND.- Merci beaucoup.

En introduction à l'ensemble des délibérations que je porte aujourd'hui devant vous, je tiens à rappeler que tous les projets que ce nouvel exécutif va mener sont des projets visant à réconcilier Lyon avec le vivant, à retisser le lien entre Lyonnaises, Lyonnais et la nature.

Nous avons exprimé à maintes reprises le fait qu'il s'agit du dernier mandat pour le climat, nous nous devons donc maintenant d'atténuer le dérèglement climatique et d'adapter notre ville pour faire face aux effets de ces changements. De plus, nous vivons la sixième extinction de masse, nous avons perdu la moitié des espèces animales, il est important de se le rappeler. Ainsi, notre politique engagée intègre l'exigence de favoriser la biodiversité, d'améliorer la qualité de l'air et d'accroître les espaces urbains dédiés à la nature. Oui, notre ville est trop minérale et le 8^e arrondissement en est un triste exemple aujourd'hui.

Ainsi, il apparaît urgent pour le vivant, pour la biodiversité, pour notre résilience, pour la qualité de vie des habitants et habitantes et leur santé, de redonner une place centrale à la nature en ville. Je suis donc profondément fière aujourd'hui de vous présenter les délibérations suivantes.

La première porte sur le plan de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles et des crèches.

Le nouvel exécutif de la Ville de Lyon souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'école et des lieux d'accueil du jeune enfant au cours de ce mandat. Ce projet participe grandement au développement de la nature en ville. Il permettra ainsi aux enfants d'avoir un contact quotidien avec la nature. Les bienfaits de ce contact ne sont plus à démontrer aujourd'hui, il améliore la concentration, le sommeil, et on observe également une baisse de l'agressivité.

Ces cours végétalisées constitueront également un outil, un support pédagogique précieux à portée de main de nos enfants, et ce pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Il permettra également de sensibiliser les familles, les enfants, les adultes à l'importance de la transition écologique, et leur montrera que nous pouvons toutes et tous agir dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette végétalisation contribuera à son tour à améliorer la qualité de l'air, à offrir un confort thermique des cours, des bâtiments, des structures de la petite enfance, en apportant l'ombrage nécessaire lors de nos épisodes caniculaires de plus en plus fréquents aujourd'hui. Ce projet permettra aussi de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux de pluie.

Tous ces espaces seront conçus en concertation avec les usagers, les équipes éducatives, les enfants, les parents, les agents travaillant dans les écoles et les lieux d'accueil de petite enfance pour favoriser leur appropriation et ensuite leur gestion.

D'ailleurs, la première école de notre arrondissement à bénéficier de cette végétalisation sera l'école Charles-Péguy, accompagnée dans cette démarche de co-construction par l'association Robin des Villes. Puis, il y aura une priorisation annuelle pour les structures suivantes, également différents niveaux possibles de travaux en fonction de l'état actuel des cours.

Conjointement à ce travail de végétalisation des cours d'école, seront menées des opérations d'apaisement des abords d'écoles. D'ailleurs, ces deux grands projets emblématiques de ce nouvel exécutif feront de notre ville une ville à hauteur d'enfant.

Les réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 M€ entre 2021 et 2026. Il est proposé, sur la base de ces éléments, d'autoriser le lancement des deux opérations suivantes :

- d'une part, la végétalisation et la désimperméabilisations des cours d'école pour un montant de 15 M€ ;

- d'autre part, la végétalisation et le projet Espace Nature Enfance pour un montant de 4,5 M€, soit 500 000 € par an.

Si vous en êtes d'accord, je vous prie d'approuver ces dispositions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Madame COUDER ?

Mme COUDER.- Madame BERTRAND, quelques interrogations quant à la végétalisation de ces cours d'école. Quelles écoles sont concernées en priorité ? Quelle place occuperont ces espaces verts dans les cours d'école déjà parfois assez exiguës ? Nous en avons déjà parlé cette semaine ensemble.

Qui sera en charge de l'entretien de ces espaces : les parents, des salariés d'entreprises d'insertion ? Comment ces personnes pourront intervenir dans nos écoles dont les cours sont fermées aux parents en raison des plans Vigipirate et de la crise sanitaire notamment ? Pendant les congés scolaires, pouvez-vous nous garantir qu'il y aura suffisamment de volontaires pour les entretenir à Noël ou en plein mois d'août ? Autant de questions pour lesquelles nous demandons des réponses.

Merci.

M. LE MAIRE.- Madame Anne-Rose EVA ?

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'interviens après Mme COUDER, nous avons les mêmes questions, sachant que nous avons bien relevé les aspects bénéfiques de cette délibération pour les enfants, ainsi que les enjeux pour la collectivité, raison pour laquelle nous voterons pour.

Qui sera en charge de la gestion de l'entretien de ces espaces ? Quels seront le niveau de végétalisation et le coût de fonctionnement ?

Cette délibération est assez généraliste, comme celles qui suivent, et nous le regrettons vivement parce que nous avons un manque d'éclairage.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*)

Je crois que Mme BERTRAND a été assez claire dans sa délibération, les priorisations sont à suivre, vous connaissez les écoles de l'arrondissement, sinon je peux vous éclairer sur celles qui ont les plus grandes cours, qui sont les plus grands îlots de chaleur. Je peux citer Fournier, Giono. Vous voyez bien ces cours d'école.

Bien entendu, il y aura une priorisation à faire, on ne va pas tout attaquer d'un seul coup. Quant à mettre la charrue avant les bœufs en sachant, avant même d'avoir débuté, qui va faire quoi et comment les choses seront gérées, on vous a dit que c'était un projet totalement inclusif avec les parents, les enfants, les équipes pédagogiques et ainsi de suite, cela se gèrera. Forcément, on ne va pas végétaliser et planter dans les cours d'école en se disant que l'on va payer un prestataire externe pour venir l'entretenir. Il y a un projet pédagogique derrière.

Nous avons encore un grand nombre de délibérations qui tournent sur le même sujet, je vous propose de passer au vote sur celle-ci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

17. Lancement de l'opération n° 60022019 « Plantations cimetières 2021-2026 » et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-3, programme 00012

M. LE MAIRE.- Madame Bertrand ?

Mme BERTRAND.- Pour mieux répondre à la demande des familles, la Ville de Lyon réalise périodiquement de nouveaux espaces dédiés aux inhumations et à la destination des cendres, ces espaces étant accompagnés d'aménagements paysagers et de plantations dédiées.

Cette opération est estimée à 120 000 €, soit 20 000 € par an sur le mandat.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette disposition.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

18. Lancement de l'opération n° 60024667 « Études préalables Espaces verts - enveloppe DRE 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012

M. LE MAIRE.- Madame BERTRAND ?

Mme BERTRAND.- Cette délibération porte sur le lancement de l'opération d'études préalables espaces verts que nous appelons des demandes de réalisation d'études (DRE). La direction des Espaces Verts assure la création et le réaménagement d'espaces publics végétalisés que sont nos parcs, nos squares, nos jardins, ou également d'espaces plantés dans les rues. Pour ce faire, elle mène différentes études préalables d'aide à la décision, comme des études de sol avant la plantation d'un verger, comme on a pu le voir il n'y a pas très longtemps.

Elles permettent également d'alimenter la réflexion des élus sur la programmation d'investissement de la Ville. Toutes ces actions sont tournées vers la

préservation et le développement de la biodiversité sur le territoire de la ville de Lyon et contribuent à lutter contre les îlots de chaleur.

Le programme de ces études est défini annuellement sur la base des demandes issues de services ou des mairies d'arrondissement. Cette opération est évaluée à 300 000 €, soit 50 000 € par an.

Si cette disposition vous agréée, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je mets la délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

19. Lancement de l'opération n° 60023840 « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-4, programme 00012

M. LE MAIRE.- Madame BERTRAND ?

Mme BERTRAND.- Cette délibération porte sur le lancement de l'opération « Petits aménagements d'espaces publics, des parcs et jardins », communément appelée demande de réalisation de travaux (DRT).

Au-delà de ses interventions quotidiennes d'entretien, la direction des Espaces Verts mène tous les ans des opérations qui consistent à rénover les espaces verts existants pour améliorer leur qualité écologique, leur rôle d'îlot de fraîcheur et permettre leur adaptation aux usages et aux nouvelles attentes des citoyens et citoyennes, comme c'est le cas actuellement sur le réaménagement du square Saint-Nestor, par exemple.

Il s'agit entre autres de :

- désimperméabiliser et végétaliser des surfaces minérales ;
- installer des bornes-fontaines ou des points d'eau dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur ;
- moderniser et développer la signalétique pédagogique liée à la nature, à la biodiversité ;

- renouveler les aires de jeux ;
- densifier les strates végétales pour un meilleur accueil de la biodiversité mais aussi pour mieux lutter contre les îlots de chaleur ;
- créer des habitats pour la biodiversité en ville (mares, nichoirs, spirales à insectes) ;
- créer des structures d'accessibilité pour PMR ;
- créer des jardins partagés et accompagner des projets de jardinage citoyen lorsqu'ils nécessitent des travaux d'aménagements spécifiques ;
- accompagner la végétalisation des espaces de voirie en coordination avec les services métropolitains, comme on a pu le voir sur le réaménagement actuellement du square de la Laïcité.

Cette opération est évaluée à 8,2 M€, soit environ 1,360 M€ par an. Ce programme est défini annuellement en accord avec l'ensemble des mairies d'arrondissement sous l'intitulé de DRT.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Brièvement, parce qu'il est quand même un peu tard, je n'avais pas prévu d'en parler mais comme Mme Christelle BERTRAND m'a tendu la perche, vous avez évoqué la question du square Saint-Nestor et la « consultation » qui a été mise en œuvre. Sur un certain nombre d'équipements, lorsqu'on engage une rénovation, il faut traiter toutes les questions, et je regrette que sur le square Saint-Nestor les questions de sécurité ne soient pas traitées, ne fassent pas partie du prisme du travail qui a été lancé malgré les demandes des habitants, demandes des habitants qui portaient également sur des toilettes et, sans rire, vous avez quand même proposé d'utiliser l'urine des personnes pour pouvoir alimenter le jardin partagé qui est mitoyen. Sur le moment, je pensais que c'était une blague mais non, a priori, vous étiez tout à fait sérieuse. Je pense qu'à un moment il faut traiter ces questions avec un peu de rigueur.

Par ailleurs, je trouve un peu dommage que, sur ces questions de végétalisation, vous opposiez les espaces pour les enfants avec les espaces

végétalisation. Cela vous a été dit à plusieurs reprises hier soir mais vous avez fait mine de ne pas entendre, de ne pas voir, vous abritant derrière une « consultation » toujours avec des guillemets.

C'est un point qui me semble particulièrement important, d'autant plus que vous avez indiqué, mais là non plus cela n'apparaît pas dans la PPI, ce ne sont que des paroles, le fait que vous alliez poursuivre le mail Saint-Nestor. Nous sommes impatients de voir cela, cela fera un beau projet de végétalisation et nous vous soutiendrons sur ce point.

Pour nous, ce qui est particulièrement important, notamment sur les jardins et les squares, ce n'est pas d'enlever des espaces de jeux pour les enfants, les espaces où les enfants jouent au foot ou autres, pour y planter des arbres et ainsi, quelque part, être dans une division entre ceux qui souhaitent garder des espaces pour les enfants et la végétalisation, l'un étant compatible avec l'autre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur LEVY. Comme vous avez soulevé le fait qu'il commençait à être tard et qu'il y a encore quelques délibérations à examiner, je vous propose que l'on ne refasse pas le conseil de quartier ce soir. Vous vous êtes largement exprimé hier soir déjà, ce qui ne veut pas dire que nous ne traiterons pas les sujets, bien entendu.

Nous passons au vote de la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

20. Lancement de l'opération n° 60023849 « Gestion et conservation des parcs 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 20012

M. LE MAIRE.- Madame BERTRAND ?

Mme BERTRAND.- La direction des Espaces Verts a en charge la gestion et la conservation des parcs. Outre la mise aux normes et la modernisation des équipements tels que les squares, parcs et jardins, la direction des Espaces Verts a également la gestion du mobilier urbain, les jeux d'enfants et fontaines sur l'espace public.

Conformément à la réglementation, la Ville de Lyon a l'obligation de garantir des conditions satisfaisantes de sécurité de ces équipements. L'enveloppe allouée sur ce mandat est de 5 M€, soit environ 340 000 € par an. Elle permet d'envisager sur les six années à venir différents travaux. Je passe les détails. Ces travaux permettent de renforcer le rôle d'îlot de fraîcheur, d'adapter les espaces aux usages et aux nouvelles attentes des citoyens.

Si ces dispositions recueillent votre consentement, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

21. Lancement des opérations n° 60023844 « Végétalisation des rues périmètre UNESCO 2021-2026 » et n° 60023843 « Végétalisation des rues hors périmètre UNESCO 2021-2026 » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

M. LE MAIRE.- Madame BERTRAND ?

Mme BERTRAND.- Dans le cadre de notre stratégie de développement d'une trame verte cohérente et efficace à l'échelle du territoire lyonnais, nous allons procéder à la création de liaisons vertes sur les espaces publics et en particulier dans les rues. Cette stratégie de végétalisation permettra de réduire les carences en espaces de nature et de créer ainsi des parcours de fraîcheur dans les différents quartiers de la ville.

Ces projets de végétalisation seront menés grâce à :

- la désimperméabilisation et la végétation de surfaces minérales ;
- la récupération et l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces végétalisés ;
- l'augmentation du couvert arboré ;
- la diversification et la densification des différentes strates végétales.

Ainsi transformés, ces espaces pourront accueillir de nouveaux usages publics de proximité, de repos, de refuge dans le cadre des parcours fraîcheur.

Il s'agit également d'accompagner des travaux de voirie permettant d'apaiser les espaces publics ou de sécuriser les abords de bâtiments publics en créant, là encore, des îlots de fraîcheur.

Toutes ces opérations seront réalisées en coordination avec les projets de proximité ou de grande envergure initiés par la Métropole, soit en accompagnement des projets annuels de proximité de la Métropole, soit lors de travaux de plus grande envergure dans les quartiers qui seront délibérés au fur et à mesure des besoins.

Le montant global de l'opération « Végétalisation de rues périmètre Unesco » est estimé à 3 145 000 € et le montant global de l'opération « Végétalisation des rues hors périmètre Unesco » est quant à lui estimé à 11 441 500 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame BACHA HIMEUR ?

Mme BACHA HIMEUR.- Merci Monsieur le Maire, cela fait trois fois que je lève la main mais vous avez décidé de passer les délibérations assez rapidement, ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE.- Désolé, je ne vous avais pas vue.

Mme BACHA HIMEUR.- Je vous en prie, ce n'est pas grave, je savais qu'il y avait une autre délibération sur les espaces verts, je ne me suis pas offusquée jusqu'au moment où cela allait s'arrêter. Ceci dit, il est tard, je serai très brève, c'est juste pour faire un petit point général parce que vous avez évoqué tout à l'heure les projets de DRT, je voulais juste rappeler que le budget n'a pas évolué d'un centime par rapport au précédent mandat. On est à équi-périmètre.

On parle également de budget de fonctionnement, vous ajoutez des espaces verts, nous en sommes fort contents, c'est très bien, vous venez de nous expliquer les montants alloués. Je tiens à rappeler qu'en termes de budget de fonctionnement, il n'y a pas un euro d'ajouté par rapport à la précédente mandature.

On aura donc l'entretien de l'existant et l'apport de nouvelle végétalisation sur laquelle aucun budget de fonctionnement n'a été alloué dans cette PPI. Je tiens à le

signaler, on m'a répondu que vous alliez planter des choses qui ne s'entretiennent pas. J'espère que ce sera vrai. Le temps nous le dira. On veillera au grain et on en reparlera en termes de budget de fonctionnement.

C'était une petite parenthèse mais je voulais quand même le signaler.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame BACHA HIMEUR. Comme je sais que vous étiez présente à la commission et moi aussi, je sais que vous avez déjà eu des réponses et, en matière de fonctionnement, mes responsabilités dans les endroits précédents me font dire que l'on peut toujours tâcher d'être efficient sans toujours augmenter les budgets de fonctionnement.

Je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

22. Adoption et renouvellement de conventions-cadres et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation des conventions et des contrats

M. LE MAIRE.- Marine CHASTAN ?

Mme CHASTAN.- Merci Monsieur le Maire.

Les documents de partenariat entre les associations gestionnaires de crèches et la Ville de Lyon, formalisés pour une durée habituelle de trois ans, arrivent prochainement à échéance. Les associations poursuivant leurs activités, il vous est donc proposé d'approuver le renouvellement des conventions annexées.

Pour le 8^e arrondissement, cela concerne trois structures : les P'tits Gones, Les Léonceaux, Pierre et le Loup.

Si vous êtes d'accord, je vous prie, Mesdames et Messieurs, d'approuver ces décisions.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je sou mets cette délibération au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

23. Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 6 663 760 euros - Exercice 2021 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions-cadres

M. LE MAIRE.- Marine CHASTAN ?

Mme CHASTAN.- Mesdames et Messieurs,

Cette année, du fait de la poursuite de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire d'inscrire le vote d'une subvention pour les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance dès le mois de janvier par anticipation au vote du budget primitif de la Ville. Cette avance de subvention visait à permettre aux associations gestionnaires de poursuivre leur activité petite enfance sur le début d'année 2021 dans de bonnes conditions.

Désormais, il vous est proposé d'approuver une nouvelle tranche de subventions de fonctionnement. Au-delà du maintien des capacités de trésorerie, ces subventions doivent permettre aux associations d'amorcer des projets visant à faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie épanouissants, aussi bien pour les enfants que pour les professionnels qui les accueillent, et inspirants pour leurs familles.

Parmi les projets qui sont à l'initiative des crèches du 8^e arrondissement, on trouve ainsi par exemple le financement d'équipements en couches lavables, l'installation de boîtes à partage, de jardins pédagogiques, de renouvellement du matériel d'entretien pour des options plus respectueuses de la planète mais aussi moins polluantes pour la santé des enfants, par exemple.

Il vous est ainsi proposé d'allouer les subventions dont vous trouverez le détail des montants que je vous épargne.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame FERRARI ?

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous présentez une délibération assez classique aujourd'hui pour l'attribution de subventions aux associations gestionnaires petite enfance. Encore une

fois, je rebondis sur cette délibération car je crois que ce n'est pas vraiment très clair et on a un peu de mal à suivre, je l'avoue.

Nous lisons dans cette délibération qu'au-delà du maintien des capacités de trésorerie, ces subventions doivent permettre aux associations d'amorcer de nombreux projets visant à faire des lieux d'accueil des modèles d'écologie. En soi, l'idée de proposer des projets liés à la transition écologique n'est pas inintéressante, mais le fait de l'imposer me paraît un peu plus compliqué. En effet, il avait été dit qu'initialement il y aurait des subventions dites bonus pour accompagner les structures si elles souhaitaient initier des projets via l'écologie, ce qui était plus understandable, à mon sens.

Aujourd'hui, à travers cette délibération, ce n'est plus tout à fait ce que nous comprenons. On ne touche pas l'enveloppe globale mais sous condition d'y intégrer des projets liés à l'écologie. Est-ce que cette fois nous avons bien compris ou pas car, franchement, je vous avoue que j'ai un peu du mal à suivre ?

Si c'est cela, cela pose quand même quelques questions, notamment sur les libertés associatives, et la Ville de Lyon n'est pas censée faire d'ingérence sur les associations.

Nous voterons malgré tout ces subventions, bien entendu, mais nous restons dubitatifs sur ce sujet. Pourriez-vous nous apporter des éclairages clairs ? Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref également sur ce rapport. Ce qu'il y a de formidable avec cette délibération, c'est que nous allons vous poser pour la quatrième fois la même question parce que chaque fois nous avons une réponse complètement différente. J'espère que cette fois ce sera un peu cohérent.

Le mois dernier, nous avons délibéré sur une avance mais qui devait être réduite à 30 %. Après, en commission, on nous a dit que c'était une avance de l'avance. Cela ne nous avançait pas trop et nous ne comprenions pas quels étaient les montants des subventions données.

En commission, nous avons posé la question et, Madame l'Adjointe, vous nous aviez répondu la même chose (il y avait là une cohérence) sur le fait qu'une

aide supplémentaire était accordée aux crèches pour des actions dites autour de la transition écologique, ce qui était plutôt quelque chose d'intéressant, perçu comme un bonus, pour reprendre l'expression à l'époque.

Or, aujourd'hui, le bonus se transforme finalement en malus puisque si les associations ne répondent pas à vos critères dits de transition écologique, finalement, en dialogue de gestion, la subvention sera minorée. Ce qui veut donc dire que, pour piloter une politique qui est certes importante, qui est la vôtre, vous prenez sur l'argent accordé aux crèches pour la gestion d'équipements, s'occuper des enfants, la sécurité des équipements, au profit d'une autre politique autour de la transition écologique. Or, nous avons compris que c'était un plus qui devait être accordé aux structures de petite enfance.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le montant que vous souhaitez accorder structure par structure au titre de leur fonctionnement habituel et le montant que vous souhaitez accorder structure par structure au titre de la transition écologique. Je vous remercie Madame l'Adjointe.

M. LE MAIRE.- Madame CHASTAN, si vous voulez répondre aux interrogations posées.

Mme CHASTAN.- Monsieur LEVY, concernant votre demande du détail structure par structure, vu l'heure tardive, je vous propose de vous le transmettre par mail, ainsi qu'à tout le monde, vous l'aurez sous les yeux, ce sera sûrement plus simple. Pourtant, j'ai eu l'impression d'avoir insisté dessus lorsque j'ai pris la parole, ces projets sont bien à l'initiative des établissements. Je conçois, par exemple, que vous ayez du mal à l'entendre pour les couches lavables mais figurez-vous qu'un nombre significatif d'établissements de petite enfance souhaitent ardemment acquérir et passer aux couches lavables. Il s'agit bien de projets à l'initiative des établissements, il n'y a absolument aucun projet imposé, il s'agit effectivement d'un bonus.

M. LEVY.- Si c'est un bonus, cela ne s'intègre pas dans le cadre de la dotation de fonctionnement qui est délibérée aujourd'hui, c'est autre chose. L'enveloppe et les montants sont les mêmes que l'année dernière, un bonus, c'est en plus.

Mme FERRARI.- En plus du budget de fonctionnement ?

Mme CHASTAN.- À ma connaissance, c'est bien le cas mais vous le verrez dans les documents que je vous enverrai.

M. LEVY.- Merci Madame l'Adjointe.

M. LE MAIRE.- Merci, je passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à la majorité.

24. Lancement des opérations n° 60004524 « Aménagements petite enfance (petits travaux) 2021-2026 », n° 60004528 « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire 2021-2026 », n° 60004525 « Plan canicule structures petite enfance 2021-2026 » et n° 60004001 « Mobilier et matériel équipements en gestion municipale - Enfance 2021-2026 » et affectation d'une partie des AP n° 2021-1 et 2021-3, programme 00002

M. LE MAIRE.- Madame CHASTAN ?

Mme CHASTAN.- Mesdames et Messieurs,

Si la petite enfance est une période charnière pour le devenir de tous les citoyens, notre ambition est de préparer les conditions pour un développement de nos enfants dans un cadre épanouissant. Tous les investissements dans ce sens génèrent des effets bénéfiques pour la collectivité à court, moyen et long terme.

Cette étape est cruciale pour que nos enfants prennent conscience de la nécessité de protéger notre environnement, de préserver la nature. C'est d'autant plus vrai si les familles sont associées elles aussi à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Les familles seront donc effectivement fortement impliquées dans les projets à venir et plus généralement dans l'univers d'accueil de leurs enfants.

Chaque mission, chaque action petite enfance et leur déclinaison dans le plan d'équipement de la Ville de Lyon s'inscriront dans cet esprit.

Ce plan d'équipement prévoit de nombreux projets. Au-delà des opérations d'envergure telles que la création de places de crèche et la végétalisation

structurelle des cours extérieures, la mise en œuvre de lieux de parentalité ou le RAM, des travaux sur le patrimoine existant et des approches thématiques irriguent ces investissements prévus sur le mandat.

C'est le cas des premiers éléments qui vous sont ici présentés et qui nécessitent une mise en œuvre immédiate, à savoir :

- la prévention de l'usure professionnelle et la mise en conformité réglementaire 2021-2026 ;

- le plan canicule ;

- des aménagements (petits travaux) ;

- du mobilier et matériel d'équipement en gestion municipale.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs, de les approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous passons au vote de la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

25. Attribution d'un soutien exceptionnel aux clubs sportifs en difficulté - Approbation d'une convention mixte et d'une convention d'application financière

M. LE MAIRE.- Nous passons au sport. Monsieur Augustin PESCHE ?

M. PESCHE.- J'intervenais en décembre dernier pour rappeler l'impact de la crise sanitaire sur la vie de nos clubs et sur la pratique sportive de manière générale pour notre population. Vous le savez, le sport amateur subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire et économique et les clubs ont dû faire face à des mesures de fermeture et de restriction de la pratique sportive.

S'ils ont su, pour la plupart, s'adapter, ils ont quand même subi et subissent toujours un certain nombre de contraintes importantes. Outre la baisse des licenciés, les clubs ont connu globalement une diminution de leurs ressources qui n'était pas forcément compensée par une baisse de leurs charges, ou en tout cas insuffisamment compensée.

Beaucoup d'associations sportives s'inquiètent pour la saison prochaine et puisent dans leurs réserves de trésorerie pour celles qui en ont.

Dans ce contexte, au niveau de la ville de Lyon, la direction des Sports et le contrôle de gestion externe de la Ville de Lyon ont engagé un travail d'analyse sur les conséquences financières de la crise dans le budget des associations lyonnaises afin d'identifier quels étaient les clubs les plus exposés, notamment ceux qui avaient la trésorerie la plus fragile.

Une analyse a porté sur la situation d'environ 90 clubs dont une quarantaine ont été rencontrés ces dernières semaines et ces derniers mois, et six associations sont aujourd'hui en très grande difficulté financière, pour lesquelles est présentée une délibération venant abonder avec une demande de subvention exceptionnelle en soutien à ces associations sportives.

Trois concernent des associations de l'arrondissement : La Nouvelle Renaissance Lyonnaise, l'Étoile sportive Trinité et le Milo's Club.

Concernant La Nouvelle Renaissance Lyonnaise, c'est une association de 484 adhérents qui propose des activités de gymnastique, d'entretien physique, d'escalade notamment, également de sports de combat. Il est proposé une subvention exceptionnelle de 2 500 € qui sera allouée en complément de la subvention de fonctionnement présentée en janvier de 5 000 € pour la saison 2020-2021.

Pour l'Étoile sportive Trinité, il est proposé une subvention exceptionnelle de 5 000 € qui viendra compléter la subvention de fonctionnement de 17 000 € allouée en janvier.

Pour le Milo's Club, qui est un club de lutte installé à Mermoz, il est proposé une subvention exceptionnelle de 3 000 € en complément de la subvention de fonctionnement de 2 000 € pour la saison 2020-2021.

Voici l'objet de la première délibération que je vous propose d'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. Y a-t-il des questions ou remarques sur cette délibération ? (*Non*)

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

26. Lancement des opérations 60046577 « Aménagements sportifs 2021-2026 », 60046578 « Renouvellement matériel sportif 2021-2026 », 60046579 « Petits travaux de conservation des terrains de sport 2021-2026 », 60046580 « Rénovation des terrains de sport extérieurs 2021-2026 », 60046581 « Rénovation du patrimoine éclairage des terrains de sport 2021-2026 », 60046582 « Diagnostic et traitement des réseaux humides sports 2021-2026 », 60046583 « Rénovation des sols sportifs et murs d'escalade 2021-2026 », 60046584 « Rénovation globale des vestiaires 2021-2026 (plan Patrimoine) », 60046585 « Conservation piscines et patinoires 2021-2026 », 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », Affectation d'une partie des AP n° 2021-2, Programme 00004, AP n° 2021-1, AP n° 2021-2 et AP n° 2021-3, Programme 200041946

M. LE MAIRE.- Monsieur PESCHE ?

M. PESCHE.- Cette délibération traite du lancement des opérations réalisées sous forme d'enveloppes thématiques intéressant le secteur sportif. Ces enveloppes concernent :

- des aménagements sportifs pour l'amélioration du patrimoine sportif de la ville de Lyon, une enveloppe de 3 M€ pour l'exercice 2021-2026 ;

- le renouvellement du matériel sportif pour la même période avec l'acquisition et l'installation de mobiliers sportifs pour 600 000 € ;

- des petits travaux de conservation des terrains de sport, de rénovation sur les terrains sportifs extérieurs ;

- les travaux pour les plateaux d'éducation physique et sportive de 1 800 000 €.

- l'éclairage des terrains de sport ;

- le traitement des réseaux humides ;

- les sols sportifs et les murs d'escalade pour 1 M€ ;

- le vieillissement des vestiaires et des sanitaires ;

- la conservation des piscines et des patinoires pour 2 M€ ;

- le soutien à l'équipement sportif à travers des subventions pour 300 000 €.

Il est prévu de déployer ces enveloppes jusqu'à 2026. Nous vous proposons de délibérer sur les montants dédiés à chacune de ces enveloppes.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur PESCHE. On me dit que M. AUZAL a demandé la parole. Si je ne vous vois pas à l'image, Monsieur AUZAL, je ne peux pas savoir si vous demandez la parole.

M. AUZAL.- Je vous remercie Monsieur le Maire mais ma caméra est branchée, je faisais des grands gestes. Ce n'est pas très grave.

Puis-je revenir sur la délibération précédente ?

M. LE MAIRE.- Je vous permets de revenir sur la délibération précédente.

M. AUZAL.- Je vous remercie, Monsieur le Maire, chers collègues,

Attribuer des aides exceptionnelles aux associations sportives sur cette année terrible que nous venons de vivre est effectivement une action louable et respectable. On pourrait se réjouir que sur les six clubs lyonnais récipiendaires de ces précieux soutiens, 50 % d'entre eux sont issus de notre arrondissement, mais tel n'est pas le cas. Cela démontre une nouvelle fois la souffrance de nos quartiers et de leurs acteurs.

Cependant, sachant que La Trinité se voit attribuer l'aide de 5 000 € pour une subvention initiale de 17 000 €, La Nouvelle Renaissance de 2 500 € pour une subvention initiale de 5 000 €, quant à lui, le Milo's Clubs du 8^e se voit attribuer une aide exceptionnelle de 3 000 € pour une subvention initiale de seulement 2 000 €. Là, il paraît difficile de parler d'aide exceptionnelle.

Dès lors, pouvez-vous, Monsieur l'Adjoint aux sports, nous éclairer sur les critères d'attribution de ces aides exceptionnelles qui auraient certainement été reçues avec ferveur par d'autres clubs quand on sait que toutes les compétitions du Milo's Club sont à l'arrêt depuis maintenant un an ?

Nous vous remercions de votre éclairage. Merci.

M. LE MAIRE.- Monsieur PESCHE, je vous redonne la parole.

M. PESCHE.- Merci Monsieur le Maire. Je peux apporter quelques éléments de compréhension de la situation de ces clubs.

Tout d'abord, sur la démarche, je tiens à préciser que l'ensemble des clubs rencontrés depuis le début de ce mandat ont été sensibilisés au fait que moi-même et la direction des Sports étaient disponibles pour faire un point sur leur situation financière. Il n'a pas été fait d'impasse en direction de quelque acteur que ce soit.

Concernant la situation spécifique du Milo's Club, il compte peu d'adhérents mais a un local mis à disposition par la Ville de Lyon dont il doit assurer un certain nombre de coûts, notamment les fluides et le chauffage, et, malgré un nombre très réduit d'activités, le bâtiment continue d'être entretenu et chauffé, il y avait des charges assez exceptionnelles.

Cette situation est un peu particulière par rapport aux autres situations que nous avons pu rencontrer, mais explique le delta que vous pouvez constater, c'est-à-dire un coût de fonctionnement qui demeure extrêmement élevé alors qu'il n'y a eu quasiment pas d'activité pour les sports de combat depuis septembre.

C'est un club qui bénéficie d'un local chauffé au sein de la piscine Mermoz, qui est fermé depuis le mois de septembre, mais qui continue d'être chauffé tout au long de l'année, c'est le club qui assure ces frais.

M. AUZAL.- Je vous remercie Monsieur PESCHE mais cela pose un vrai problème déontologique, c'est que nous ne sommes pas sur une aide exceptionnelle mais sur une ligne budgétaire différente. C'est du fonctionnement ou de l'équipement mais ce ne sont pas des aides.

M. PESCHE.- Nous sommes dans l'exceptionnel dans le sens où les sports de combat ont été parmi les plus touchés, notamment par la diminution, au-delà de la pratique sportive, du renouvellement des adhérents. C'est une réalité. Vous pouvez comparer l'ensemble des fédérations sportives, ce sont les sports de combat qui ont été le plus touchés et il est normal que l'on retrouve les clubs de sports de combat dans ce type de dispositif exceptionnel.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous revenons à la délibération en cours, y a-t-il des questions ? *(Non)*

Je la mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

27. Adhésion de la Ville de Lyon à l'association nationale Territoires zéro chômeur de longue durée (TZLCD), sise 8, rue de Saint-Dominique - 44200 Nantes - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Dernière délibération de ce conseil mais pas la moins importante, Claire PERRIN ?

Mme PERRIN.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je ne vous apprendrai pas que le 8^e arrondissement travaille depuis l'an passé sur la mise en place d'un Territoire zéro chômeur. Nous avons, en décembre 2020, porté une déclaration d'intention pour la mise en place de ce territoire émergeant sur la Plaine-Santy.

Ce Territoire zéro chômeur de longue durée dont nous avons déjà évoqué plusieurs fois la possibilité, en tout cas le souhait de mise en place, s'inscrit dans la politique de l'emploi de la ville qui tourne autour de cinq axes que vous connaissez probablement déjà :

- l'identification et la remobilisation des habitants qui sont éloignés ou en rupture avec le service public de l'emploi ;

- la mise en activité professionnelle, donc la mise en avant de l'acquisition de savoirs, la facilitation d'acquisition de savoir-faire ;

- favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique et sociale ;

- la levée des freins à l'employabilité ;

- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité professionnelle.

Le Territoire zéro chômeur s'inscrit complètement dans plusieurs de ces axes. Le 8^e arrondissement avait déjà été identifié dès l'automne 2020 sur plusieurs critères pour pouvoir faire cette expérimentation, à la fois sur des points qui lui faisaient défaut mais aussi des points positifs, ses atouts (acteurs économiques, associatifs, institutionnels déjà présents), sur la mise en place d'autres opportunités et d'autres projets enrichissants au niveau de la Plaine-Santy (cité éducative, renouvellement urbain, projets d'agriculture urbaine, redynamisation du conseil citoyen et travail autour du nouveau centre social).

Dans la construction de ce Territoire zéro chômeur qui est une initiative nationale, la Ville de Lyon souhaite adhérer à l'association nationale Territoire zéro chômeur. Cette adhésion au niveau national permettra à ce territoire, qui est en train de se construire et pour lequel nous sommes plusieurs à travailler, d'accéder à des formations, d'accéder à des explications complémentaires, de participer à l'assemblée générale de ce projet et donc de pouvoir le faire grandir, de pouvoir travailler sur notre territoire, non pas uniquement à une petite échelle mais à une très grande échelle, de pouvoir en faire un projet complètement porté et innovant, et non pas juste l'application facile de quelque chose qui serait déjà existant.

Cette adhésion portée par la Ville de Lyon est de 500 € annuels, je vous propose de la mettre en délibération et de l'adopter. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Madame PERRIN. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Madame EVA ?

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je n'ai pas de question. Bien entendu, nous voterons pour cette délibération car nous n'en faisons jamais assez pour aider nos concitoyens les plus fragiles à retrouver un emploi, et encore plus aujourd'hui avec la crise sanitaire que nous traversons, qui aura bien entendu des conséquences économiques et sociales en matière d'emploi.

D'ailleurs, j'en profite pour féliciter tous les acteurs du territoire qui se mobilisent au quotidien auprès de nos publics les plus fragiles. Ce qui serait intéressant d'ailleurs, lors d'une prochaine délibération, c'est de nous communiquer les chiffres de l'emploi 2020 pour le 8^e arrondissement, notamment sur nos quatre quartiers prioritaires. Il faudrait voir si ces chiffres ont augmenté compte tenu de la crise sanitaire et que nous ayons un point sur la situation des structures.

M. LE MAIRE.- Très bien, nous tâcherons d'éclairer le sujet de l'emploi. Y a-t-il une autre intervention sur ce sujet ? Madame EL GANNOUNI ?

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement,

Je suis heureuse, au nom du groupe socialiste, la gauche sociale et

écologiste, que la Ville de Lyon et le 8^e arrondissement s'engagent dans la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée.

Il s'agit d'un dispositif innovant qui permettra un meilleur accès à l'emploi pour les personnes qui en sont durablement privées et contribuera au dynamisme économique de notre arrondissement, et à la promotion des solidarités, a fortiori compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

L'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, en mobilisant les acteurs locaux, permettra de financer les emplois en CDI par l'intermédiaire d'entreprises à but d'emploi plutôt que de financer les allocations. C'est un moyen utile et innovant de permettre aux publics précaires de gagner en expérience et en employabilité, tout en bénéficiant d'un financement et sans surcroît pour la collectivité.

Il s'agit d'un dispositif intéressant. Nous ne devons pas perdre de vue le but, celui d'un retour à l'emploi et d'une sortie durable de la précarité. Nous restons très attentifs à cet aspect qui est trop souvent négligé dans ce type de démarche. Je prendrai simplement l'exemple des clauses d'insertion dans les marchés publics qui, si elles permettent pour de nombreuses personnes de trouver un emploi, ne sont pas toujours un moyen de s'inscrire durablement dans celui-ci et peuvent parfois contribuer à maintenir les personnes dans la précarité en les enchaînant à ces dispositifs d'aide.

L'initiative Territoire zéro chômeur ne doit pas être un pansement sur une jambe de bois, elle doit permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de renouer durablement avec l'emploi. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner non seulement les associations mais également les entreprises et de leur faire prendre des engagements forts, par exemple, en termes de salaires et de conditions de travail.

Ces dispositifs ne doivent pas conduire à des effets d'aubaine pour les associations et/ou entreprises qui bénéficient d'une main-d'œuvre peu coûteuse, ni pour les salariés fragiles, ni entretenir la précarité avec une succession de contrats courts et faiblement rémunérés.

Le quartier la Plaine-Santy, de par la précarité des habitants mais aussi la richesse du tissu associatif, des acteurs engagés en faveur du lien social et de la solidarité, est tout indiqué pour accueillir cette expérimentation. Mais, au-delà de ces dispositifs, nous devons travailler à faire du 8^e arrondissement un terreau fertile, incitant

des entreprises à y développer leur activité, car c'est bien le dynamisme économique qui est la clé de la création d'emplois. C'est le moyen de garantir qu'une fois les aides publiques disparues, les emplois créés ne disparaissent pas à leur tour. L'insertion ne doit pas être un outil pour les associations, les entreprises doivent également être parties prenantes dans ce projet.

L'enjeu est économique, c'est l'économie qui redonne de l'emploi, et le fait que cette économie doive respecter la transition écologique n'est pas antinomique, pour autant pas une économie régressive qui entraînerait le déclin de l'emploi.

Ce que nous devons rechercher n'est pas simplement l'emploi des personnes mais leur émancipation. Cela passe naturellement par le travail mais ne se limite pas à ce dernier. C'est pour cela que nous souhaitons qu'il puisse y avoir une véritable démarche d'accompagnement social permettant aux personnes de valoriser leur expérience pour s'inscrire durablement dans l'emploi, mais également les accompagner sur l'ensemble des problématiques relevant de la pauvreté et de la précarité. La privation d'emploi, c'est aussi priver de soins, d'une alimentation de qualité, de culture.

Aussi, si l'expérimentation est particulièrement intéressante, nous restons très attentifs à ce qu'elle soit développée d'une manière qui servira l'émancipation des habitants de notre arrondissement.

Notre groupe socialiste, la gauche sociale et écologiste, votera bien sûr favorablement ce projet. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Juste quelques petites précisions : il n'y a pas d'antinomie entre un territoire zéro chômeur de longue durée et les entreprises implantées sur le secteur puisqu'aucun chômeur du territoire ne sera embauché dans les entreprises du 8^e. Le but du territoire, c'est bien de créer une entreprise à but d'emploi (EBE) qui salarie les chômeurs de longue durée, lesquels créent eux-mêmes leur propre emploi au sein de l'EBE tout en étant salariés. Cela générera de l'activité sur le secteur mais il est dans les règles du Territoire zéro chômeur de ne pas créer d'activités concurrentielles avec celles existantes sur le territoire. Il ne se posera pas de problème de cette nature.

Pour celles et ceux qui ne sont pas forcément totalement au fait du sujet, on pourra faire une présentation plus exhaustive de la manière dont on conçoit un territoire zéro chômeur et de la manière dont il fonctionne.

Je vous remercie et je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Merci. C'est une bonne chose pour notre territoire.

28. Question n° 1 au maire de Lyon : revitalisation des commerces de proximité

M. LE MAIRE.- Avant de nous quitter, nous avons un dernier vote à faire. Nous avons transmis la question que je poserai au maire de la Ville lors du prochain conseil municipal, dont vous avez probablement pris lecture. Avez-vous des questions et des remarques sur le sujet ? Monsieur AUZAL, je vous écoute.

M. AUZAL.- Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous nous devons de réagir. Il est évident que le commerce est dépendant de la sociologie de son environnement. Le boulevard des États-Unis a été totalement... *(inaudible)*

M. LE MAIRE.- Monsieur AUZAL, je vous propose de couper votre caméra, nous n'aurons pas le plaisir de vous voir mais le plaisir de vous entendre !

M. AUZAL.- Il est vrai que, pendant des années, Carrefour Vénissieux semblait satisfaire le plus grand nombre, au grand dam des commerces dits de proximité. Nous avons malgré tout tenté à maintes reprises... *(inaudible)*, tout comme à la Plaine-Santy, Mermoz et Laënnec, sans véritable succès, alors que fédérés, ils s'ouvrent les portes à subvention et soutien de la ville. Seul le Grand-Trou-Moulin-à-Vent-Petite-Guille l'a fait, et c'est une fierté d'y avoir contribué. Je sais qu'Éric TRIOLAIRE et son équipe œuvrent à la réussite de cette aventure.

Quant au manque de diversité des commerces présents dans ces quartiers, il me paraît difficile... *(inaudible)* ... une installation forcée, c'est donc la loi du marché qui prime et l'entreprise individuelle, ce qui me laisse peu d'espoir quant à la réponse souhaitée à votre question, sauf à dire que tel commerce s'implantera de gré ou de force.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Nous avons été un peu coupés mais j'ai cru comprendre

à peu près l'essentiel de ce que vous vouliez dire. Nous partageons un objectif commun qui est le souci de fédérer les commerçants dans les différents quartiers, on voit la puissance que cela a sur les endroits où ils sont fédérés. On ne va pas faire Monplaisir-Lumière sur le boulevard des États-Unis, j'en serais ravi mais je crains que ce soit quand même compliqué, les pouvoirs d'achat ne sont pas tout à fait les mêmes dans ces différents quartiers, ou alors il faudra qu'une partie des habitants de Monplaisir ici présents acceptent de déménager vers le quartier des États-Unis, des conseils de quartier ont besoin d'être renforcés par là-bas aussi.

Je vous ai proposé qu'on le retravaille ensemble, y compris sur la question de la création d'associations de commerçants et de la structuration des commerçants parce que je crois que sans un travail avec eux, on n'arrivera pas à revitaliser. Nous verrons ce que nous propose l'adjointe, Camille AUGÉY, avec qui nous travaillons sur le sujet, en lien aussi avec les bailleurs sociaux, comment nous pourrions avoir une approche choisie des commerces que l'on souhaite implanter plutôt que totalement subie. Des marges de manœuvre existent, nous n'allons pas les délivrer toutes ce soir mais c'est un chantier auquel je vous ai proposé de participer bien volontiers et je vous remercie de l'avoir accepté.

Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Ce sera donc la question posée au maire de la ville les 25 et 26 mars prochains puisque le conseil se tiendra sur deux jours au regard de son ordre du jour particulièrement chargé. Cela a duré suffisamment déjà ce soir. Je vous remercie de votre attention pendant cette longue soirée et je vous dis à très bientôt.

(La séance prend fin à 23 heures 31.)